L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1612 - VENDREDI 15 JANVIER 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Ventes d'animaux

De nouvelles approches pour l'économie du secteur



La commercialisation d'animaux, dans le domaine de l'élevage de races bovines à viande, est une donnée capitale. Les éleveurs sont sans cesse en recherche d'individus aptes à améliorer la génétique de leurs exploitations. La crise sanitaire et ses contraintes obligent pourtant à inventer de nouvelles manières de procéder. Des ventes par le biais d'outils numériques ou de portes ouvertes dans les élevages afin de limiter de trop grands rassemblements de population émergent ces temps-ci dans la région. Découvrez ces approches inédites dans nos pages. *Pages 05, 09, 14, 19.*

Côte d'Or

› Tuberculose bovine

Ne pas faire de la lutte un fardeau trop lourd



Nièvre

› Couvre-feu

Les producteurs doivent encore s'adapter



Yonne

› Vétérinaires ruraux

Les pistes pour remédier à la désertification







Sommaire

Côte d'Or
04 • Tuberculose bovine : Ne pas faire de la lutte un fardeau trop lourd
05 • Semaine commerciale : Entrez, c'est ouvert
06 • FDSEA : Le bio frappe à la porte
07 • OPA : Meilleurs vœux

Nièvre
08 • Circuit court : Les producteurs doivent encore s'adapter
09 • Enseignement : Mesurer la pelvimétrie pour mieux réduire les difficultés au vêlage
10 • Cuma : Et si on passait à 5 Tracteurs ? À la Cuma Région de Cosne ils l'ont fait !
11 • Viande bovine : À nous les prix rémunérateurs !

Yonne
12 • Chambre d'agriculture : Ce qui attend le monde agricole en 2021
13 • Élevage : Les pistes pour remédier à la désertification des vétérinaires ruraux
14 • Chambre d'agriculture : Le recrutement se poursuit avec deux nouvelles conseillères

Région et ailleurs
15 • Coopératives : Dijon Céréales a choisi la vente... mais conserve une part de conseil
16 • Commerce : Procédure simplifiée pour les producteurs locaux chez Carrefour
18 • FCO : allongement du délai de vaccination avant la vente

Infos Services
20 • Économie et gestion
21 • Analyses et tendances
22-23 • Petites annonces
24-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne
31 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Énergie

Lettre ouverte à Jean Castex sur la méthanisation

Plusieurs acteurs de la filière méthanisation ont adressé un courrier au Premier ministre pour réagir aux grandes orientations de la nouvelle Réglementation environnementale 2020, notamment l'exclusion de toutes les solutions gaz dans le programme de décarbonation des bâtiments neufs, y compris le gaz renouvelable.

Dans le courrier adressé le 21 décembre au Premier ministre, Jean Castex, Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, Jean-François Delaitre, président de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF), Olivier Dauger et Jacques-Pierre Quaak, coprésidents de France Gaz Renouvelables ont souligné leur incompréhension face à l'incohérence du choix de l'exclusion de toutes les solutions gaz dans le programme de décarbonation des bâtiments neufs, alors même que, pour eux *« la méthanisation produit une énergie vertueuse à plus d'un titre et prometteuse d'externalités agronomiques, socio-économiques et territoriales qui ne peuvent être ignorées »*. Face à l'absence de réponse, les signataires ont décidé de rendre publique leur lettre, le 12 janvier. Ils y expliquent que *« la révolution énergétique en cours s'appuie sur la production décentralisée d'énergie et sur des projets de territoire liant une production et ses usages. La production de gaz vert constitue un formidable levier d'économie circulaire promue par votre gouvernement notamment, dans le cadre de la loi Antigaspillage économie circulaire (Agec). Le gaz vert est non seulement un revenu complémentaire pour les agriculteurs méthaniseurs mais aussi un véritable levier pour opérer les transitions que les territoires et les systèmes agricoles veulent mettre en œuvre. Il s'agit de modifier les pratiques traditionnelles en réutilisant des déchets agroalimentaires et résidus agricoles. Le gaz vert permet aussi de promouvoir l'agroécologie en réduisant le recours aux engrais minéraux par le recours à la fertilisation organique via les digestats. Le développement d'une couverture végétale entre les cultures, à vocation énergétique, est favorable à la biodiversité. La filière gaz vert relocalise de l'activité et de l'emploi dans notre pays, dans les territoires, en retissant des solidarités entre urbains et ruraux. Le gaz vert participe enfin à l'indépendance énergétique de notre pays »*. Les auteurs rappellent par ailleurs que les agriculteurs, déjà engagés dans la production de gaz vert, ont dû subir une baisse de plus de 10 % de la rémunération des producteurs et considèrent que les nouvelles dispositions envoient un signal très négatif. Ils concluent ainsi leur missive : *« pourquoi certaines énergies renouvelables seraient propices à la décarbonation des bâtiments neufs et d'autres non ? Pourquoi ne pas considérer le rôle que peut jouer le gaz vert dans la décarbonation du parc immobilier ? »*.

BERTY ROBERT

en bref

Environnement L'Ademe lance une application sur la transition écologique

La nouvelle application, proposée conjointement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Bourgogne Franche-Comté et par celle de Nouvelle-Aquitaine, est à télécharger sur Google Play et Apple Store. Au menu : une base documentaire ultra-pédagogique, les informations essentielles et des contenus percutants pour soutenir et faciliter l'engagement des acteurs de terrain. Les deux directions régionales de l'Ademe souhaitent développer des passerelles entre la Bourgogne Franche-Comté et la Nouvelle-Aquitaine. La nouvelle application est leur première réalisation commune. Avec cette médiathèque de poche, l'Ademe apporte aux porteurs de projets dans les associations, les collectivités ou les entreprises de nouvelles ressources pour susciter l'adhésion autour de leurs initiatives. Les deux Ademe partagent historiquement nombre de préoccupations. L'importance des terroirs agricoles, la nécessité de s'adapter au changement climatique et le besoin de valoriser un patrimoine naturel diversifié, constituent par exemple des enjeux communs aux deux régions.

la météo présentée par Dijon Céréales

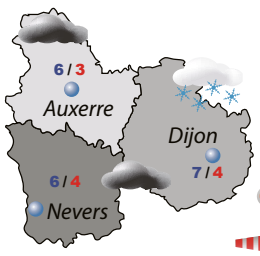
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 15 Janvier

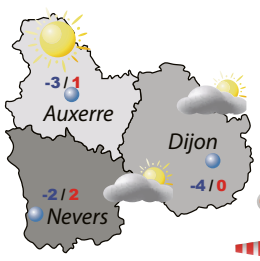


Couvert
Le ciel sera couvert et quelques chutes de neige sont attendues localement.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 1 à 4°C
Vents : Nord 20 km/h

Saint Rémi
Soleil : 08h38 - 17h24
Lune : 10h27 - 19h59

Samedi 16 Janvier

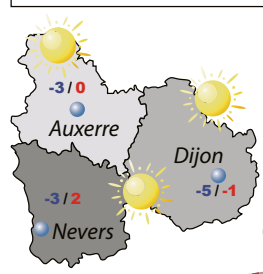


Variable
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : -4 à -2°C
T° maxi : 0 à 2°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Marcel
Soleil : 08h37 - 17h25
Lune : 10h52 - 21h11

Dimanche 17 Janvier



Ensoleillé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : -4 à -2°C
T° maxi : -1 à 1°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Roseline
Soleil : 08h36 - 17h26
Lune : 11h13 - 22h21

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 Janvier au Mercredi 20 Janvier
De nombreuses précipitations en perspective.
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 4 à 6°C

Du Jeudi 21 Janvier au Dimanche 24 Janvier
Quelques nuages et de timides éclaircies pour cette période.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : -4 à -2°C T° maxi : 3 à 5°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Nouvelles technologies

Civisme agricole sur smartphones

Depuis septembre, la première application d'information entre agriculteurs et riverains est disponible sur tous les smartphones. Une première en France, dont l'objectif est d'inciter au respect et au civisme entre agriculteurs, habitants et touristes.



L'application intègre un grand nombre de fonctionnalités à disposition de l'ensemble des utilisateurs.

Photo: AgriCivis

La Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, a lancé il y a quelques mois AgriCivis, une application qui donne aux agriculteurs la possibilité de communiquer en temps réel avec la population vivant à proximité de leur exploitation. L'objectif de cette application est de diffuser des informations sur les pratiques agricoles ou les événements en cours sur les parcelles agricoles et leurs abords : épandages de produits phytosanitaires, phénomènes météorologiques, alertes sanitaires, vol de matériel ou encore véhicule sur la chaussée. *« Les agriculteurs sont de plus en plus observés et il est nécessaire que les pratiques agricoles soient mieux comprises. Tout le monde peut voir ce qui se passe sur une parcelle agricole. Il est plus difficile de savoir exactement quel travail l'agriculteur est en train de réaliser »* explique Bernard Lacour, président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. *« Certains viticulteurs avaient l'habitude d'envoyer des SMS aux riverains quand ils soignaient leurs vignes mais nous avons eu envie d'aller plus loin. L'idée s'est imposée de développer un outil qui permette à la communauté des agriculteurs d'informer la population en temps réel, mais aussi de montrer la diversité des tâches réalisées au quotidien par les agriculteurs. Dans 95 % des cas, un viticulteur est dans sa vigne pour faire autre chose que de l'épandage »* ajoute-t-il.

Favoriser la proximité avec la population

Désireuse de répondre aux attentes des citoyens en matière d'information sur les pratiques agricoles, la Chambre d'agriculture a donc choisi de s'engager concrètement pour favoriser la communication entre les habitants du département et ses agriculteurs. AgriCivis a ainsi été testée par un groupe représentatif de l'ensemble des filières agricoles implantées en Saône-et-Loire, à la fois issu de la viticulture, de l'élevage bovin ou des grandes cultures. *« AgriCivis est un bon moyen de communiquer avec les riverains et de les sensibiliser. C'est d'autant plus vrai depuis le premier confinement. Les gens étaient chez eux 24h/24 et ils se sont rendu compte qu'il se passait beaucoup de choses sur une parcelle de vigne dans une journée »* témoigne Stéphane Thevenot, viticulteur. *« Toutes les tâches que nous réalisons au quotidien sont répertoriées dans l'application, ce qui nous permet, entre autres, de montrer que nous avons des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement qu'avant. Nous laissons, par exemple, pousser de l'herbe entre les rangées de vignes ce qui implique plus de biodiversité, aucune utilisation d'insecticide à ces endroits-là et moins d'érosion »*.

Quel fonctionnement ?

AgriCivis permet aux habitants d'accéder en temps réel à des données géolocalisables transmises par une communauté d'agriculteurs contributeurs. Les utilisateurs de l'application reçoivent sur leur mobile des notifications accompagnées de conseils sous forme de textes courts les informant des alertes publiées près de l'endroit où ils se trouvent. Développée par SafyCity, l'application propose quatre grandes fonctionnalités. Un bouton *« informer »* réservé aux contributeurs permet de publier une alerte géolocalisée. Un accès à une carte en vue aérienne recense les informations publiées par les contributeurs dans un rayon de 1 km. Une icône cliquable sur la carte pour chaque alerte permet de consulter les informations détaillées : jour et heure de publication, conseil en fonction du type de l'alerte, commentaire. Enfin, l'application AgriCivis offre la possibilité d'accéder à neuf catégories d'informations : épandage 24 heures (géolocalisation 1 km / visibilité 24 heures), épandage 48 heures (géolocalisation 1 km / visibilité 48 heures), épandage 96 heures (géolocalisation 1 km / visibilité 96 heures), vol (géolocalisation 1 km / visibilité 24 heures), grêle (géolocalisation 5 km / visibilité une heure), crue / inondation (géolocalisation 1 km / visibilité 96 heures), épizootie (géolocalisation 5 km / visibilité 96 heures), véhicule agricole sur la chaussée (géolocalisation 5 km / visibilité une heure) et autre (géolocalisation 5 km / visibilité 24 heures).

L'EXPLOITANT AGRICOLE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Patrimoine

Le Cassissium s'est refait une beauté

À Nuits-Saint-Georges, en Côte-d'Or, l'équipe du Cassissium a décidé de mettre à profit la fermeture imposée par la crise sanitaire pour réaliser des travaux de rénovation. Le site va célébrer son vingtième anniversaire en 2021.

Même si sa boutique est de nouveau ouverte depuis le 1er décembre, le Cassissium, à Nuits-Saint-Georges, reste toujours soumis aux impératifs sanitaires qui s'imposent aux lieux d'exposition. Ses portes restent closes aux visites du public. C'est d'autant plus regrettable que le site va célébrer les vingt ans de sa création, en 2021. Rappelons qu'il propose une immersion totale dans le monde de ce petit fruit si cher à la Côte-d'Or qu'est le cassis, à travers son musée interactif, une visite guidée de la liquoristerie Vedrenne et des dégustations de crèmes de cassis, liqueurs, sirops et autres boissons. Réduite à une inactivité presque totale par la crise sanitaire, l'équipe du site a décidé de mettre à profit la fermeture qui la touche depuis fin octobre pour effectuer des travaux de transformation et de modernisation au sein de la boutique et de l'espace dégustation. Ces lieux n'avaient jamais été rénovés depuis l'ouverture, en 2001. Des travaux de ponçage, de peinture, de vernissage, des créations de nouveaux agencements pour les ateliers cocktails ont été réalisés ces dernières semaines.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

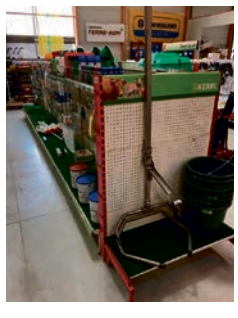


Photo : Cassissium

À l'approche de ses vingt ans d'existence, le Cassissium de Nuits-Saint-Georges présente un visage renouvelé.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
NEW HOLLAND AGRICULTURE

Élevage




VOTRE RAYON ÉLEVAGE D'AVALLON A FAIT PEAU NEUVE, VENEZ LE DÉCOUVRIR AU PLUS VITE !

Tuberculose bovine

Ne pas faire de la lutte un fardeau trop lourd

Face à un protocole de gestion de foyers de tuberculose comprenant de nouvelles contraintes, le GDS de Côte-d'Or sollicite des aménagements et demande à être plus associé aux interprétations des analyses.

Tout est parti d'une note de service de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) sortie au début de l'automne 2020, qui concerne le nouveau protocole de gestion pour les cheptels en lien avec un foyer de tuberculose. Elle stipule qu'au niveau national, des recherches complémentaires vont être menées chez les voisins de foyer d'infection (il y en a eu neuf cette année en Côte-d'Or). Ces voisins de foyer étaient déjà soumis, jusqu'alors, à l'Intradermotuberculination comparative (IDC) mais, désormais, des recherches complémentaires doivent être conduites, avec l'interféron gamma. Au final, deux analyses différentes seront menées sur chaque animal (IDC et interféron gamma). Une double analyse compliquée à faire adopter dans un département comme la Côte-d'Or.

La question des seuils

C'est ce que souligne Jean-Luc Chevalier, président du GDS21 : *« Ces nouvelles dispositions semblent difficiles à appliquer telle quel, car elles dépassent l'acceptabilité des éleveurs qui craignent de tuer des animaux par excès, même si les grilles d'interprétation ont été revues afin de n'éliminer que les animaux doublement positifs en interféron (bovigam et Mix). »* Au nom du GDS, son président a donc demandé au Directeur départemental de la protection des populations (DDPP), Benoît Haas (voir encadré) d'accorder des aménagements permettant de moins pénaliser les éleveurs. Tous les résultats d'analyses d'interféron du laboratoire de Côte-d'Or de ces dix dernières années ont été remontés au niveau national, afin de montrer le problème que les seuils existants pourraient poser aux élevages du département. *« Si on s'engage dans les analyses d'interféron »*, poursuit le président du GDS 21, *« avec les seuils d'interprétation qui existent aujourd'hui, nous aurons beaucoup trop d'animaux à abattre chez ces voisins de foyers. On élimine beaucoup trop d'animaux pour en trouver, de temps en temps, un qui est positif. Pour nous, ce n'est pas possible. »* Dans le cas où, lors de la campagne qui débute, un nouveau foyer de tuberculose bovine venait à être découvert en Côte-d'Or, ce qui entraînerait des analyses chez les voisins, Jean-Luc Chevalier a également réclamé que les éleveurs et le GDS soient associés à l'interprétation des résultats, à travers la création d'un Comité de suivi tuberculose.

Profiter des repousses

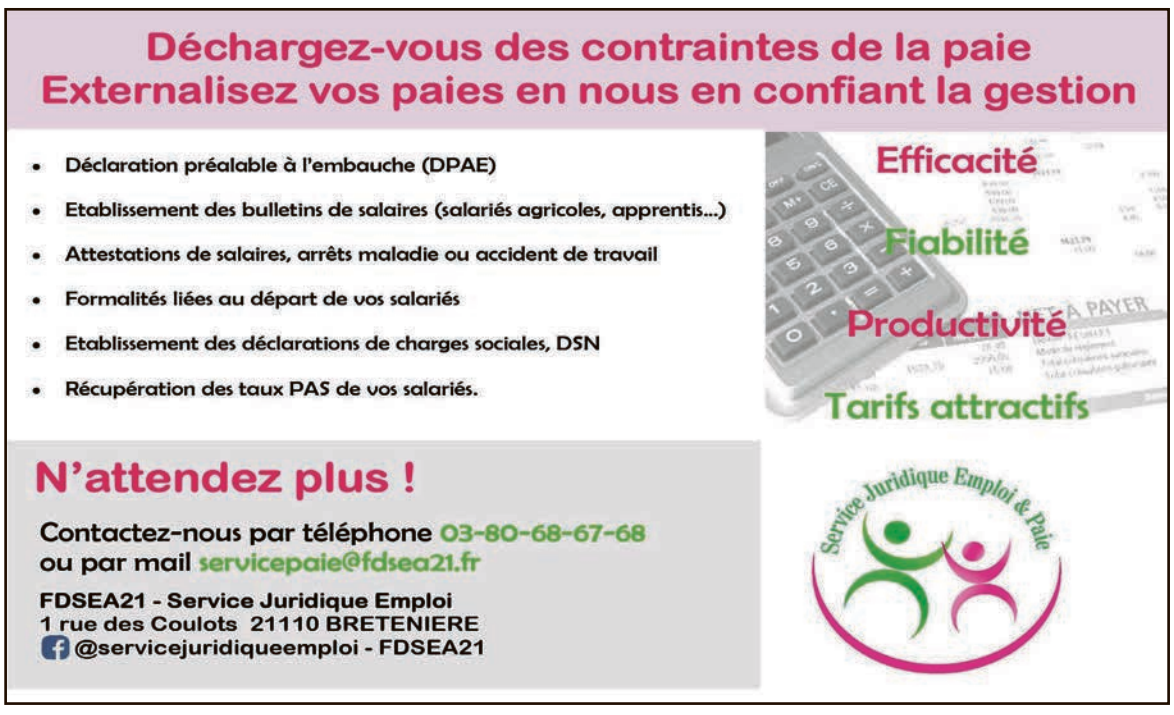
Troisième requête de la part du président du GDS 21 : que sur les animaux situés dans la tranche d'âge 12-18 mois ne soient analysées en interféron gamma que les femelles de reproduction et pas les mâles destinés à la vente. Enfin, pour donner un peu d'air et permettre aux éleveurs de faire profiter leurs animaux des repousses d'herbe en fin de saison, Jean-Luc Chevalier a demandé à l'administration que l'éleveur, qui a normalement jusqu'au 15 décembre de l'année suivante pour réaliser son contrôle en IDC et interféron, prenne cette date comme limite pour annoncer la programmation de sa prophylaxie. Il y a un plan d'action pour lutter contre la recontamination des cheptels en tuberculose, sur lequel le GDS a travaillé. Ce plan en quatre volets, acté par le Préfet fin septembre, est destiné à apporter aux éleveurs un soutien technique et financier, et aussi permettre d'inventer de nouvelles solutions, pour les dix prochaines années, afin que certains élevages ne soient plus foyer de tuberculose. *« Il est nécessaire de tenter des choses et d'innover dans ce domaine »* conclut Jean-Luc Chevalier.

BERTY ROBERT

Benoît Haas (DDPP 21) : « *L'interféron gamma présente des intérêts* »

Benoît Haas est le Directeur départemental de la protection des populations (DDPP) de Côte-d'Or : « *La question des élevages qui peuvent être en lien épidémiologique avec un foyer d'infection, ou une zone particulière dans laquelle les bovins auraient pâturé, suscite cette année beaucoup d'interrogations en Côte-d'Or. D'un côté, la réglementation a allégé le dispositif traditionnel en supprimant la nécessité d'une prophylaxie sur les zones dites « blanches » qui devait se faire tous les deux ans, et, de l'autre, la surveillance est accrue sur ce qui se passe en zone « rouge » y compris sur les mouvements d'animaux faits à partir de ces zones. Le GDS a fait adopter un plan départemental tuberculose validé par le préfet qui va nous permettre de mettre en œuvre des actions de lutte efficaces dès ce début d'année. Des réunions de travail ont été mises en place entre la DDPP, la Chambre d'agriculture, le GDS, les sociétés locales de chasse et les représentants des collectivités locales. Nous avons travaillé courant novembre et décembre, avec le GDS, le laboratoire de la Côte-d'Or, les vétérinaires sanitaires, la Chambre d'agriculture pour nous accorder localement, décliner des actions d'information autres que les réunions cantonales qui ne peuvent être organisées actuellement par le GDS et avoir une application bien comprise par tous des mesures réglementaires nouvelles. Grâce à des actions de lutte ciblées (région de Montbard, vallée de l'Ouche et vallée de l'Ozerain), nous voulons agir sur tous les vecteurs de la maladie (élevages, faune sauvage et interactions entre les deux). Nous avons également décidé d'agir ensemble sur le sujet de la divagation en 2021 et ainsi éviter en prévention les risques induits de circulation de maladies animales.*

Il ne faut pas opposer interféron et IDC, ce que ne fait d'ailleurs pas la réglementation. Au contraire. La recherche de l'interféron gamma en plus de l'IDC présente plusieurs intérêts : ce test limite la durée du blocage du cheptel lorsqu'il y a suspicion. Le résultat du test interféron gamma donne des résultats très rapidement. Surtout, on peut faire une recherche plus fine des bovins présentant une positivité à la maladie pour proposer un abattage sélectif, à la place d'un abattage total. C'est un acquis obtenu en Côte-d'Or. Il faut en conserver le bénéfice. Dernier point : l'interféron gamma est couplé à l'IDC dans l'objectif de trouver la meilleure stratégie d'assainissement, en particulier en Côte-d'Or où il faut désormais détecter plus finement pour agir sur les cas sporadiques et réduire la maladie. Je salue le travail partenarial réalisé avec le GDS. C'est une des forces de notre département. Le GDS est un acteur majeur de la lutte contre la tuberculose. Il est associé aux actions menées sur le terrain et à la communication auprès des éleveurs. Il porte la mise en œuvre des mesures de biosécurité qui constituent un vecteur d'action préventive important contre la diffusion de la maladie. Le GDS fera bien entendu partie du comité foyer qui se réunira autant de fois que nécessaire et qui a un rôle significatif dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la maladie. Afin de prendre en compte au plus près les préoccupations des éleveurs de la Côte-d'Or sur le test de dépistage par l'interféron Gamma, l'administration a proposé que la Côte-d'Or soit incluse dans une étude permettant de valider l'usage de l'interféron gamma dans la future loi de santé animale annoncée pour avril. Cette candidature a été retenue et les essais qui seront menés dans notre département permettront de mieux appréhender les spécificités de ce type de dépistage. Je souhaite associer le GDS et les éleveurs à cette étude scientifique qui doit valider des solutions pour l'avenir. Avancer dans l'éradication de la tuberculose bovine pour conserver le statut indemne requiert d'avancer ensemble et d'agir de manière coordonnée. C'est une philosophie d'action commune au GDS et à la DDPP considérant les moyens préventifs et curatifs à mettre en œuvre qui pourront dans certaines situations être plus impliquant, mais ne devront pas constituer un fardeau à raison de notre façon de travailler ensemble ».





Semaine commerciale

Entrez, c'est ouvert *(suite)*

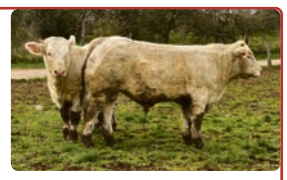
Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise des portes ouvertes dans dix-huit élevages charolais du 18 au 23 janvier. Près de 350 reproducteurs sont à vendre lors de cette grande semaine commerciale. Voici la suite de la présentation des exploitations par Éric Lamalle, expert racial Herd-Book Charolais.

Gaec Froidurot
7 rue Vorriots
21450 Jours les Baigneux
06 85 95 58 61



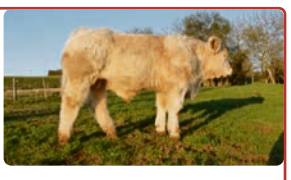
L'expression *« tel père tel fils »* n'a pas plus belle consonance qu'au sein du Gaec Froidurot. En effet, Vincent a su inculquer la culture charolaise à son fils Geoffrey (un mordu de chez mordu des concours charolais).
Caractérisé par une centaine de vêlages, le Gaec s'est forgé un nom en commercialisant beaucoup de reproducteurs aux qualités semblables : de très bons carrés de bassin, de la longueur, des aplombs irréprochables et une bonne finesse de peau. Quand on parle du Gaec Froidurot, on ne peut s'empêcher d'avoir une pensée particulière pour Pascale, maman de Geoffrey, mais également pour leur ami Maurice Rerolle, tous les deux partis trop tôt mais qui ont beaucoup œuvré pour que le Gaec soit en haut de l'affiche…
Deux taureaux sont actuellement en train de réaliser une superbe production au Gaec Froidurot : il s'agit de Nid d'Amour (origine EARL Gozard Gilles) et de Mont Blanc, né sur l'exploitation. Mont Blanc c'est le fruit d'un judicieux travail génétique entre Jura, origine Gaec Melet, et Dynamite, achetée à Serge Melin.

Lucand François
1 Route de l'Argentalet
21210 Molphey
06 76 52 81 85



Quand l'air pur du Morvan a un effet plus que positif sur ton cheptel… En effet, situé en plein cœur du Parc naturel, François, à la tête de 85 vaches, a su en quelques années « briller sous les feux de la rampe ! »
Une production d'animaux typés mixte-viande grâce à l'utilisation de lignées prestigieuses, une alimentation équilibrée, et un tour de main expérimenté (ses IVV primipares sont extras !) signent les qualités de notre élevage Morvandiau.
Le cheptel de François, si on veut le définir brièvement ce sont des sangs Charolais qui ont fait leurs preuves : il y a eu Courteline, origine Baudot Philippe, Iguane de la SCEA Raymois Jean-Christian, Fanion né chez Verger Fabien, sans oublier le très célèbre Tolman, origine Dessauny Bernard, qui avec un IFNAIS de 114 a laissé des vaches exceptionnelles. Souvenez-vous de Douve… Maintenant, François mise beaucoup sur NéBien né chez Corneloup Denis, Joli Cœur, origine Gaec Beauzon et Nougat de l'EARL Buteau mais également sur un taureau importé de chez Murt Ryan (Irlande).

Gaec de Saint Roch
2 vieu chemin de Chambain
21290 Recey sur Ource
06 85 33 82 34



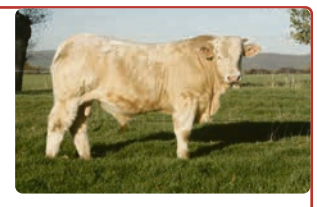
Le Chatillonnais est une région Côte d'Orienne où la forêt et les cultures ont une place prépondérante, mais pas que… Qui n'a jamais entendu parler au détour d'une conversation charolaise du nom Malnoury (Gaec de Saint Roch) ? Régis, Thibaut et Vincent ont su promulguer leur savoir-faire et leurs connaissances avec leurs poids âge-type remarquables.
Possédant 130 vaches, le Gaec se plait à montrer à leurs clients une vacherie remarquable au gabarit et aux qualités de race exceptionnels ! Tout en prenant soin de ne pas abîmer leurs génisses au premier vêlage, ils ont opté pour un choix de taureaux avec un fort développement squelettique, sans oublier la finesse de peau. Et oui, le cumul des deux, ça existe !
Quand nous faisons le bilan, beaucoup de géniteurs ont marqué l'élevage : Port-Royal de chez Bonnichon Jacqueline, Bismark né au Gaec Roube, Fameux né sur l'exploitation et enfin Joli Look, origine Gaec Micaud. Aujourd'hui, une attention particulière est portée sur New Look né à la SCEA Cornebois Laurent et sur Leicester, origine Gaec Monseau.

EARL Gabory
26 rue des Tilleuls
21460 Jeux les Bard
06 87 43 40 33



« Quand quantité rime avec qualité » ! Et oui, le cheptel de Bruno, c'est 190 vêlages tout seul ! (sans oublier Simone et Henri, ses parents, dont la devise doit être : le travail, c'est la santé…)
À l'EARL Gabory, aucun grain de sable n'a le droit de venir perturber l'efficacité génétique : tout est mis en œuvre pour être au top (alimentation et bâtiment). Travaillant quasiment à 100 % en monte naturelle, Bruno privilégie des animaux mixtes avec de gros potentiels de croissance, sans oublier la finesse de viande.
Une des qualités primordiales du cheptel (et non des moindres) : l'IVV primipare est de 377 jours.
Trois taureaux ont fortement marqué l'EARL Gabory au cours de ces dernières années : Univers, né à l'EARL Friaud, qui a produit des animaux type mixte viande et dont les femelles étaient très laitières.
Himalaya, né au Gaec Langillier, qui a ramené beaucoup de potentiel de croissance. Gabary, né au Gaec Cadoux, qui a amené beaucoup de développement squelettique.

Manière Jacques
19 Chemin de Cernezot
21140 Courcelles les Semur
06 87 17 70 58



Ou Madame Manière, épouse de Jacques, un retraité toujours actif, certes avec un nombre restreint de vaches, mais le principal c'est la passion…
Passionné et passionnant à écouter, ce « globe-trotter » du Charolais a su par sa profession diffuser son savoir « Charolais » au-delà de nos frontières. Utilisant les paillettes de grands raceurs, les transferts embryonnaires, achetant de nouvelles souches sans corne à l'étranger, Jacques, toujours à la pointe du progrès, sait utiliser ses techniques à bon escient : ses animaux en sont le fruit et possèdent des poids âge type très impressionnants !
Cyrano né chez Raymond Albert et Goldengate, origine Gaec Bigay Sivet, sont les deux taureaux les plus utilisés par Jacques.
Au niveau maternel, une vache a marqué l'élevage : Dorothée, origine Virely Gérard. De nombreux embryons résultent de cette superbe lignée.

Gaec de l'Élevage Terreau
1 rue de Menincourt
Saint Pantaleon
71400 Autun
06 26 18 00 16



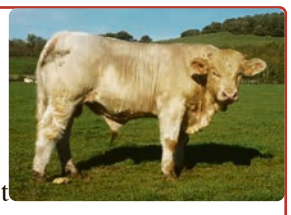
Situé dans l'Autunois, le Gaec Terreau possède une centaine de vaches issues d'une transmission familiale. Les noms « Terreau – Autun – Charolais » ne font qu'un : « Passionné ».
Ce goût immodéré pour l'élevage les a conduits à briller sur de nombreux rings Charolais en exposant des animaux caractérisés par un très bon aloyau, des largeurs, et des bonnes longueurs de culotte. Chez Terreau, la viande on ne fait pas qu'en parler, on la *« cultive »* … tout en conservant de bonnes facilités de naissance.
Chez Jean-Marc tout est construit pour progresser génétiquement avec notamment son adhésion à Charolais Evaluation (avec l'utilisation de divers taureaux tels que Bobino, Don Juan, Turbo, Iago, Cristal).
L'élevage a été également marqué par Ulot (origine Gaec Micaud) et le fameux Salvador né à l'EARL Paponneau.

Gaec Lechenault Frères
Champvantoux
21350 Saint-Thibault
06 24 24 69 93



Thierry, Christophe et Vincent : trois personnalités, 3 caractères différents, mais une vraie complémentarité. Tout cela dans un seul but : avoir les meilleurs charolais !
Caractérisé par des animaux de type mixte, le Gaec possède 180 vaches inscrites. Les aptitudes au vêlage, la valeur laitière, le tout greffé à une belle morphologie, font d'eux un nom incontournable du Charolais Côte d'Orien.
Au Gaec, tout est réfléchi, calculé. Dernière réflexion en date, l'introduction du gène sans corne cumulé à de bonnes facilités de naissance. L'innovation génétique pour répondre à la demande… accouplée à des valeurs sûres du cheptel : vaches issues de Bush Mill (origine Dessauny), Harem (origine Paupinat) et Gentil (origine Choubley) etc. des nouveaux taureaux comme Oregon SC né au Gaec de Bucheleur, Mont Blanc du Gaec de la Fontaine, et Meursault, origine Gaec Baulot, prouvent indéniablement leurs qualités morphologiques.

SCEA Riotte Schrapfer
1 rue des Soeurs
89440 Angely
06 08 06 61 66



Jean-Louis, Jean-Baptiste et Nicolas sont les maîtres d'œuvre de la SCEA. Sans cesse à la recherche d'une génétique appropriée à ses objectifs, Jean-Louis sillonne l'hexagone mais aussi nos voisins européens afin de dénicher la pépite.
Des animaux développant, aux belles longueurs et aux qualités maternelles confirmées, c'est ainsi que l'on peut caractériser l'élevage Riotte Schrapfer.
Reconnu comme étant un pionnier dans la pratique du gène sans corne avec notamment le fameux taureau d'Angely, Jean-Louis se permet d'acquérir de nouvelles souches en provenance de l'étranger.
L'élevage a été marqué ces dernières années par des taureaux comme Padirac (Baudin Henri), Begonia (Baudin François), Hambourg (Gaec Roube) et Javier RS né sur l'exploitation.
Et à l'heure actuelle, les taureaux sur le devant de la scène sont Neverdiere né au Gaec Micaud, Julienas origine EARL Cyprès, et Matignon né chez Birot Alain.

EARL de Beaumont
Lieu-dit Beaumont
58230 Alligny en Morvan
06 70 34 71 84



Situé en plein cœur du Morvan dans le département de la Nièvre, l'EARL de Beaumont (Gérard Guenot) a su adapter ses animaux à la rudesse du climat. Chez Gérard, on peut noter des vaches rustiques aux origines prestigieuses : les plus grands noms du Charolais sont présents dans ses verts pâturages morvandiaux.
Gérard (ou la force tranquille) possède une centaine de vaches conduites en monte naturelle avec des IVV primipares remarquables.
Parmi les nombreux taureaux utilisés, il y en a un qui a vraiment marqué l'élevage. Ce taureau, né au Gaec Cadoux, s'appelle Colbert. Avec ses 286 produits nés dans l'EARL, il a su transmettre de magnifiques poids âge-type à ses descendants. Colbert était un fils de Pacha (origine Ludwig).

Rappel des autres participants
Gaec Baulot Yannick et Xavier (4 chemin du Bois de Champeau, 21 140 Villars-et-Villenotte, 06 70 12 20 09, 06 75 41 60 65), EARL Lechenault (1 Rue des Forges, 21 230 Foissy, 06 68 67 74 41), Gaec Baudot Élevage (29 rue des Moulins, 21 140 Pont et Massène, 06 07 75 59 74, 06 67 58 18 03), Gaec Choubley (Mercueil, 21 210 La Motte Ternant, 06 76 65 35 98), Gaec de la Fontaine (Route départementale 970, 21 320 Ste Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec Menetrier Parizot (Barain, 21 350 Avosnes, 06 88 00 66 35), EARL Guenot Nicolas (La Menouillotte, 21 230 Allerey, 06 31 23 56 01), Gaec Renon (9 rue Gueneau, Arcenay, 21 210 Lacour d'Arcenay, 06 86 48 57 35), EARL Virely (20 Grande Rue, 21 360 Ecutigny, 06 75 78 55 96)

Conseil départemental

Des invités de marque

Le Département accueille 36 nouveaux bénéficiaires de la marque « Savoir-faire 100 % Côte-d'Or ».

Le comité d'agrément de la marque *« Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »* s'est réuni une seconde fois le 17 décembre à Dijon, afin d'étudier différentes candidatures provenant d'agriculteurs, producteurs, artisans, entreprises, restaurateurs, et commerçants. Pas moins de 36 nouveaux bénéficiaires ont été accueillis, chacun d'entre eux signera prochainement les chartes d'engagement de cette marque voulant donner plus de lisibilité aux produits, biens et services du département. Lancée lors de l'édition 2019 de la foire gastronomique de Dijon, *« Savoir-faire 100 % Côte-d'Or »* ambitionne de devenir un véritable gage de qualité pour les consommateurs. Le nombre de bénéficiaires atteint désormais les 70 unités.

Liste des nouveaux exploitants agricoles qui rentrent dans la démarche : Ferme d'Helisens (Bévy), La Chèvrerie de Rémy (Quemigny-sur-Seine), La Safranerie Templière (Recey-sur-Ource), Gaec de Sous la Velle (Beurey-Bauguay), Gaec Henriot (Villebichot), Œufs, vous et moi (Noidan), Nicolas Joigneault (Villy-le-Moutier), Xavier Germain (Painblanc), Liquoristerie Joannet Jean-Baptiste (Arcenant), EARL Le Breuil (Fénay), Gaec de la Montagne (Marigny-le-Cahouët), Le Moulin de Léopaul (Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne), SI Cornemillot Jérôme (Dijon), La Ferme du Pigeonnier (Montceau-et-Écharnant), EARL La Sans Fonnaise (Fénay), SARL Agro DFG (Saint-Julien), Gaec Gagnepain Jean-Jacques et Ludovic (Aubigny-la-Ronce), La Ferme de Martrois (Martrois).

AG

▸ Formations

19/01 (Bretenière)
De l'Agribashing à la communication positive, il n'y a qu'un pas !
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

22/01 (Bretenière), 26/01 (Châtillon-sur-Seine), 18/02 (Beaune)
Prendre soin de son dos et le préserver
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

22 et 29/01 (sud-est Côte d'Or)
Plantes médicinales et huiles essentielles en élevage - initiation
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

25 et 26/01 à Bretenière **Les secrets d'une communication réussie**
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

1er/02 à Châtillon sur Seine **Assolement en commun : pourquoi pas nous ?**
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

▸ Rendez-vous

18-23/01 Portes ouvertes charolaises
Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une semaine commerciale dans les élevages de reproducteurs charolais du 18 au 23 janvier, 350 reproducteurs sont disponibles à la vente, 18 élevages sont à visiter. Renseignements, liste des élevages et animaux à vendre : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

AVANT SAISON JOURDAIN, pensez CHAPUIS FRÈRES !
25 tonnes de stock disponible



JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
CHAPUIS FRÈRES
21450 St Marc/Seine
Tél. 03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage

FDSEA

Le bio frappe à la porte

Antoine Daurelle préside la toute nouvelle commission bio de la FDSEA. Rencontre.



Ce visage ne vous est sans doute pas inconnu. Antoine Daurelle a présidé les JA de Côte-d'Or durant deux mandats, de 2008 à 2012. Cet agriculteur basé à Clénay, au nord de Dijon, s'est ensuite très impliqué au sein de JA national où il était notamment en charge des questions européennes, de la fiscalité et de la gestion des risques. Le désormais quadragénaire accède depuis peu à une nouvelle fonction plus locale, cette fois-ci à la FDSEA de Côte-d'Or, en présidant une toute nouvelle commission dédiée à l'agriculture biologique : *« Un petit groupe bio avait déjà tenté de se former à l'époque mais sous une autre forme, il n'était pas très fréquenté et il avait complètement disparu. Aujourd'hui, l'idée est de relancer le mouvement, créer et faire vivre cette commission. Un nombre grandissant d'adhérents ont déjà franchi le pas ou sont tentés par l'agriculture biologique : nous allons les réunir pour traiter des sujets spécifiques liés à ce mode de production. Non, le bio et le syndicalisme majoritaire ne sont pas incompatibles ! »*.

Paroles d'un convaincu

Antoine Daurelle s'est lui-même laissé séduire par l'agriculture biologique ces tout derniers mois : *« j'ai effectivement entamé ma conversion en 2020. Ma ferme sera intégralement bio d'ici trois ans. Cela faisait un petit moment que je réfléchissais à un changement de cap, des questions environnementales et de santé ont fini par me convaincre. Aussi, j'avais envie de travailler autrement en remettant l'agronomie au centre des réflexions »*. L'éleveur de chevaux de sport connaît aujourd'hui de grands changements dans ses grandes cultures : *« l'assolement devient très diversifié avec du blé, de l'orge d'hiver et de printemps, du triticale, du pois de printemps, de la féverole d'hiver et de printemps, du soja, de l'avoine de printemps, du tournesol, du trèfle semence, sans oublier des prairies temporaires et permanentes. Il est certain que cela me change… »*. Antoine Daurelle invite toutes les personnes intéressées à contacter la FDSEA : *« il y a beaucoup de problématiques à traiter tous ensemble. Un premier rendez-vous sera calé en tout début d'année, nous étudierons les pistes que nous pourrions explorer, les différentes thématiques sur lesquelles nous pourrions nous pencher. Nous ne sommes fermés sur aucun point »*.

AG

Équins

De retour de Vendée

Plusieurs éleveurs de Côte-d'Or ont participé à la finale Équidés cup, aux Sables-d'Olonne.



David Lucas, le nouveau président de l'Union nationale de cheval de trait Auxois, a lui-même participé aux épreuves.

Terres de Bourgogne avait présenté l'évènement dans son édition du 20 novembre. La finale nationale Équidés cup s'est tenue du 8 au 13 décembre aux Sables-d'Olonne avec des épreuves dédiées à la maniabilité attelée, à la maniabilité montée, à la traction ainsi qu'au marathon. Des Côte-d'oriens étaient alignés dans tous ces concours. Le meilleur résultat du 21 – une très belle deuxième place en traction – a été obtenu par Émilie Miguet et son trait ardennais Dubaï de la Croix. Les autres participants n'ont pas démérité, en montrant une bien belle image de leurs chevaux et de leur département. Deux jeunes éleveurs de Saône-et-Loire (Romain Merlin et Mickaël Aulas) faisaient également partie du groupe.

Les autres résultats

Traction : 4ème place d'Aurélien Decaen avec Gréco du Mousseau, 6ème place pour Aurélien Decaen avec Guignol de Nesque, 7ème place pour Mickaël Aulas avec Fureur des Guernes, 9ème place de David Lucas avec Hôtesse de Cissey. Maniabilité attelée : 1ère place pour Mickaël Aulas avec Fureur des Guernes, 5ème place pour David Lucas et Danette de Bellenot, 6ème place à Aurélien Decaen avec Guignol de Nesque, 10ème place pour Romain Merlin et Flingueuse d'Uchon. Maniabilité montée : 4ème pour David Lucas et Danette de Bellenot, 5ème place pour Alexandra Bailly et Hôtesse de Cissey, 6ème place pour Alexandra Bailly et Guignol de Nesque, 12ème place pour Marie-Laure Aulas et Fureur des Guernes. Marathon : 4ème place pour Quérida de Gourdon menée par Romain Merlin, 6ème place pour Guignol de Nesque mené par Aurélien Decaen, 7ème place pour Danette de Bellenot menée par David Lucas, 8ème Fureur des Guernes menée par Mickaël Aulas, 9ème place pour Flingueuse d'Uchon menée par Romain Merlin.

AG

OPA

Meilleurs vœux

Des présidents des organisations professionnelles agricoles vous adressent leurs vœux pour la nouvelle année. Chacun vous souhaite le bonheur, la bonne santé et un retour rapide à une vie normale. Voici leurs messages professionnels.



«Une année 2020 bien morose qui laissera place, j'espère, à une année 2021 plus clémente et porteuse d'espoir. La persévérance et la détermination étant nos points forts à nous, éleveurs, prouvent à quel point le monde agricole est capable de surmonter les tempêtes. Néanmoins, ensemble nous devons faire front face à des cours toujours à la baisse notamment dans les broutards qui sont particulièrement impactés. La Fédération charolaise reste à l'écoute et à la défense des intérêts des éleveurs côte-d'oriens. Elle s'évertue constamment à travailler au mieux sa génétique pour satisfaire les attentes des éleveurs charolais».

Laurent Choubley, Fédération charolaise



«Pandémie, gel, sécheresse, chaleur et insectes auront marqué de manière indélébile l'année 2020. Nous ne pouvons qu'espérer que 2021 soit l'année de la relance économique et enfin l'aboutissement des projets de stockage de l'eau dans le département afin de gérer dans de meilleures conditions les cumuls de précipitations disparates dans l'année».

Pascal Chadoeuf,
syndicat des irrigants

«L'agriculture biologique continue de se développer sur notre département, c'est une bonne nouvelle. Nous souhaitons pour 2021 que les nombreux services rendus par ce mode de production soient reconnus et soutenus. La vie de nos territoires en sortira bénéficiaire, c'est un pari gagnant pour l'avenir !»

Laurence Henriot,
groupement des agrobiologistes.



«L'élevage de notre département doit faire face à des difficultés majeures : impacts d'une troisième sécheresse de suite, cours des marchés en baisse, hausse du nombre de foyers en tuberculose. Nous avons pleinement conscience de tout cela, en particulier de la difficulté à valoriser nos produits, malgré les nombreux efforts sanitaires consentis ces 20 dernières années ! Il serait temps que chacun reconnaisse la valeur ajoutée du sanitaire. Les éleveurs doivent enfin en obtenir un retour financier rémunérateur ! De plus, à notre grand regret, la crise du Covid a impacté notre fonctionnement avec une assemblée générale en visioconférence, le report de nos assemblées cantonales et une présence moindre sur le terrain. 2021 sera l'année du déploiement d'un plan d'action départemental de lutte contre la tuberculose avec 35 partenaires qui ont potentiellement des compétences à apporter, avec bien entendu, en premier lieu, vous éleveurs. Ce plan d'envergure ne peut que mobiliser les différents acteurs dès lors que l'on croit en l'avenir. La biosécurité y aura une place prépondérante, allant bien au-delà de la seule tuberculose. Espérons aussi que nous aurons le plaisir de vous voir pour échanger avec vous sur ces sujets importants pour l'avenir de nos exploitations. En 2021, le GDS restera aux côtés des adhérents pour soutenir financièrement la qualité sanitaire de nos productions animales avec l'aide des Conseils départemental et régional. L'ensemble des élus et du personnel du GDS reste mobilisé, motivé, à votre service et à votre écoute, fidèle à notre devise : L'action sanitaire ensemble».

Jean-Luc Chevalier, GDS



«En cette année nouvelle, nous aurons à faire preuve de pugnacité, de cohésion et d'agilité. Nul doute que la Coopérative laitière, résolument tournée vers l'avenir, saura relever ces défis dont elle a, par anticipation, posé les fondations. La pugnacité, tout d'abord, en renforçant son développement tant en volume qu'en débouchés. La cohésion, avec le partenariat Agrosup'Dijon en lien avec l'ensemble des filières et des transformateurs de la CLCO et qui entrera en action en début 2021 dans le cadre de partenariat européen d'innovation pour l'émergence et le fonctionnement de groupes opérationnels. Il a pour objectif de construire un projet stratégique pour le maintien d'une production laitière durable ancrée et actrice de son territoire de Côte-d'Or à l'horizon 2040 : COP21. Et enfin, l'agilité, en démultipliant ses efforts pour être force de proposition au sein des chaînes décisionnelles. Mais le devoir de la coopérative pour 2021 sera et restera invariablement : une place, un revenu et un avenir pour les 100 producteurs dans le respect des hommes et des engagements».

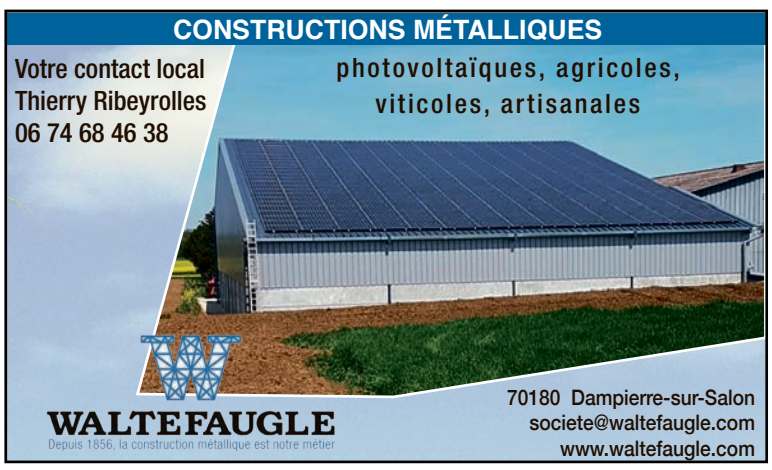
Fabienne Lepy, coopérative laitière CLCO



Vœux de Brigitte Fleury, présidente de la fédération des caisses locales de Côte-d'Or de Groupama



«Avec mon conseil d'administration, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2021. L'année 2020 vient de s'achever et nous l'avons traversée avec beaucoup d'humilité. La Fédération départementale de Côte-d'Or, aux côtés de la caisse régionale de Groupama Grand Est, a su prendre des décisions fortes sur la base de nos valeurs mutualistes : Solidarité, avec l'intégralité du gain technique réalisé par la caisse régionale pendant les périodes de confinement qui a été reversé à nos sociétaires, soit plus de 18 millions d'euros. Proximité, avec les présidents des 25 caisses locales et les 20 agences de Côte-d'Or en soutien à tous nos partenaires et sociétaires. Plus que jamais, en 2021, restons proches de nos valeurs ensemble et soyons solidaires pour construire l'avenir».



Circuit court

Les producteurs doivent encore s'adapter

Depuis l'annonce du couvre-feu à 18 heures pour notre département, l'heure est une nouvelle fois à l'adaptation pour les producteurs en circuit court qui vendent sur les marchés. Nous sommes allés à leur rencontre le vendredi 8 janvier sur le marché de la Résistance à Nevers.


Les maraîchers du Potager d'ici comptent sur le marché du samedi et leur drive pour amortir le manque à gagner.

Jusqu'ici plutôt épargnés par les conséquences de la crise sanitaire, les producteurs ayant fait le choix du circuit court et du débouché en marché de plein air se retrouvent cette fois directement concernés et impactés par la mesure de couvre-feu à 18 heures. Dans les allées du marché place de la Résistance à Nevers, la dizaine de producteurs n'est pas logée à la même enseigne. Il y a ceux qui se sont déjà adaptés depuis le premier confinement en mars dernier. C'est le cas des maraîchers du Potager d'ici : *« Aujourd'hui, il est encore tôt pour quantifier le nombre de clients potentiellement perdus entre 18 heures et 20 heures. Durant cette période de l'année, nous réalisons entre 10 et 15 % du volume des ventes du marché mais celui-ci ne représente pas la plus grosse part des ventes de la saison. Nous avons à la fois le marché le samedi et le drive à l'exploitation qui permet de compenser certaines pertes. De toute façon, l'impact sera limité car nous arrêtons les ventes à la mi-février »* expliquent les maraîchers Jean-Marie Lambert et Raphaël Revenu. En face d'eux, se trouve le producteur de pain Hugues Chardonneret de la ferme du Rompé : *« Cette mesure va me faire perdre environ entre 20 à 25 % des recettes du marché que je réalise habituellement entre 17 h 30 et 19 heures. C'est la double peine car je travaille autant pour vendre moins tout en sachant que le tarif de l'emplacement à Nevers reste inchangé, ce qui n'est pas normal. J'aurais espéré un geste de solidarité de la part de la Mairie »* estime-t-il.

Enfin juste à ses côtés est installé Luciano Mastragostino. Contrairement aux autres, ce producteur d'huile vierge subit la crise sanitaire de plein fouet : *« En plus des marchés, je travaille beaucoup sur les salons gastronomiques où j'enregistre une perte de près de 50 % de mon chiffre d'affaires. C'est énorme car pour moi, un salon peut être équivalent à un mois de marché. Pour m'en sortir, j'ai eu le droit pour le premier confinement, aux aides du gouvernement en ma qualité d'autoentrepreneur à hauteur de 1 500 euros. Aujourd'hui il est impossible de compenser les pertes, il faut s'adapter : j'ai diminué le stock de mes produits et je m'habitue à gagner un peu moins. Je me suis également arrangé avec mes producteurs qui m'ont fait un geste sur les frais de port »* a-t-il confié. En tous les cas, malgré un marché qui a débuté plus tôt que prévu et des températures glaciales, les clients ont une nouvelle fois répondu présent, comme en témoignent les files d'attente durant les étals. Preuve sans doute que le circuit court s'ancre durablement dans les habitudes de consommation des Nivernais.

THÉOPHILE MERCIER


Malgré les températures glaciales, les clients se sont pressés devant les étals du marché de la résistance à Nevers.


Luciano Mastragostino perd en ce moment 50 % de son chiffre d'affaires à cause de la crise sanitaire.

Sécheresse

Reconnaissance du caractère de calamité agricole au titre de l'année 2019

À la suite de l'épisode de sécheresse de juillet à septembre 2019, le caractère de calamité agricole a été reconnu par arrêté ministériel du 2 décembre 2020 pour :

• Les pertes de récolte sur apiculture, maraîchage, plantes à parfum, aromatiques et médicinales et arboriculture (pommes et poires), sur l'ensemble du département ;

• Les pertes de fonds sur pépinières forestières et sapins de Noël (Abies nordmanniana, Picea abies, Abies nobilis, Picea pungens, Abies grandis, Pseudotsuga menziessi, Picea sitchensis) sur 20 communes : Alligny-en-Morvan, Arleuf, Brassy, Chalaux, Corancy, Dun-les-Places, Gien-sur-Cure, Glux-en-Glenne, Gouloux, Lavault-de-Frétoy, Lormes, Marigny-l'église, Montsauche-les-Settons, Moux-en-Morvan, Ouroux-en-Morvan, Planchez, Saint-Agnan, Saint-Brisson, Saint-Martin-du-Puy, Saint-Péreuse ;

• Les pertes de fonds sur prairies (resemis et sursemis), sur l'ensemble du département.

À ce titre, les exploitants concernés peuvent demander à bénéficier d'une indemnisation.

Le dossier de demande d'indemnisation est à déposer entre le 11 janvier et le 11 février 2021, auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Nièvre.

Les modes opératoires, notices et formulaires de demande d'indemnisation sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'état de la Nièvre via le lien « www.nievre.gouv.fr » (onglet Politiques publiques / Agriculture / Calamité agricole).

Les organismes de services suivants peuvent aider les exploitants dans leur démarche : Chambre d'agriculture, CER France Alliance Centre, Sicafome, Elvea.

Cette reconnaissance du caractère de « calamité agricole - sécheresse » au titre de l'année 2019 vient en complément de la reconnaissance pour pertes de récolte sur prairies du 24 décembre 2019.

THÉOPHILE MERCIER

Enseignement

Mesurer la pelvimétrie pour mieux réduire les difficultés au vêlage

En réponse à l'invitation d'un éleveur en charolais, les secondes PA du Legta du Morvan, accompagnés de leurs enseignants Sybille Lathuilliere et Catherine Blin se sont rendues sur son exploitation pour assister à la mesure de l'ouverture pelvienne des génisses de 18 mois.



Stéphanie Moreau, technicienne à Alsoni Conseil Élevage, réalise une démonstration de prise de mesure d'ouverture pelvienne.

Avant l'observation de cette mesure, les élèves ont pu échanger avec Stéphanie Moreau, technicienne à Alsoni Conseil Élevage sur son parcours scolaire (Baccalauréat, BTS PA puis une licence professionnelle « les métiers du conseil en élevage » en alternance) et également sur son métier de technicienne.
Les jeunes ont constaté que la poursuite d'études après le baccalauréat permet d'accéder à des emplois dans les entreprises et services agricoles.
Ensuite la technicienne a présenté le protocole de cette mesure. Ce service n'est pas uniquement réservé aux adhérents d'Alsoni Conseil Élevage, il est proposé à tous les éleveurs allaitants.
Après explication du fonctionnement de la pelvimétrie, Stéphanie Moreau a précisé aux élèves qu'elle peut déceler *« la présence d'un bec-de-perroquet »* une excroissance osseuse au niveau de l'os pubien susceptible de gêner le passage du veau.
Avant la mesure, le vétérinaire réalise une anesthésie épidurale sur chaque génisse. Puis la technicienne peut, une fois le pelvimètre positionné dans le rectum, mesurer la hauteur sacro pubienne et la largeur bis iliaque. La surface obtenue, exprimée en centimètre carré donne l'ouverture pelvienne. Elle a précisé aux élèves que normalement une génisse a une hauteur sacro pubienne plus importante que la largeur mais qu'il arrive que ce soit l'inverse.
Comme l'a souligné Stéphanie Moreau, ces mesures se font assez rapidement *« ce qui prend le plus de temps, c'est de changer de gant et de nettoyer le pelvimètre entre chaque intervention. L'hygiène est primordiale »* a-t-elle précisé.
Ces données sont enregistrées dans un logiciel calculant l'indice permettant de sélectionner les génisses. L'indice est calculé intra-troupeau et prend en compte l'âge et le poids (lorsqu'il est connu) en plus des mesures brutes. Attention, il est sur une base 100 mais ce n'est pas un index. Ensuite Stéphanie Moreau a précisé le coût de cette mesure : pour un éleveur non-adhérent, le tarif est de 8 à 9 € par génisse et pour un éleveur adhérent entre 6 et 7 € par génisse. Bien sûr il faut ajouter à ce tarif, le coût de l'anesthésie réalisée par le vétérinaire.

Des échanges constructifs

Après l'observation, les élèves ont pu questionner l'éleveur sur les intérêts de cette mesure. Cette pelvimétrie, réalisée pour la deuxième année consécutive sur cette exploitation, permet de réaliser un plan d'accouplement en fonction des objectifs de l'élevage et des caractéristiques des génisses, de réduire les difficultés de vêlage (si une césarienne est évitée, soit une économie d'environ 230 € HT, l'opération est déjà rentabilisée) et le taux de réforme après le premier vêlage. L'éleveur a présenté et expliqué aux élèves le document de synthèse des mesures où est inscrit le numéro de travail des génisses ayant un indice inférieur à 95. Certes, comme l'a précisé l'éleveur aux élèves, il manque de recul puisque les génisses mesurées pour la première fois l'année dernière, commencent de vêler. Les divers partenaires du Legta du Morvan permettent aux élèves de découvrir de nouvelles technologies et de rencontrer des acteurs de la filière bovine et équine (OPA, techniciens, éleveurs, inséminateurs).
Prochain rendez-vous en janvier pour les élèves de seconde au Gaec des Jonquilles avec la découverte du métier d'inséminateur : la pratique de l'insémination animale et la génomique sont d'autres méthodes de sélection des femelles.

CATHERINE BLIN, ENSEIGNANTE AU LYCÉE AGRICOLE DE CHÂTEAU-CHINON

Herd-Book Charolais

Première vente de l'année pour la station *Bien naître*

C'est la reprise au Herd-Book Charolais qui propose une vente aux enchères le jeudi 21 janvier à la ferme du Marault à Magny-Cours. Il sera également possible pour les acheteurs de suivre les enchères via une diffusion en live.

Organiser un événement public par les temps qui courent n'est pas une mince affaire. C'est pourtant ce que va proposer le Herd-Book Charolais et Charolais Expansion à l'occasion de la vente aux enchères des veaux de la station bien naître le jeudi 21 janvier à partir de 14 heures. Ces animaux font partie de la promotion 2020-2021 et sont issus de 41 cheptels et de 16 départements. 45 veaux ont ainsi passé favorablement l'épreuve des sélections parmi une cohorte de 3 000 animaux. *« Les résultats de cette nouvelle promotion confirment de bonnes facilités de naissance tout en assurant les aptitudes au vêlage. Ces futurs reproducteurs vont permettre d'apporter de la conformation et de la croissance pour les broutards. Grâce au travail réalisé sur les qualités maternelles et l'Avel, ils conviendront également pour la production de bonnes femelles de renouvellement aux qualités laitières. Six veaux sans cornes sont également disponibles à la vente »* a ainsi annoncé le HBC dans sa présentation de l'évènement. Covid oblige, l'association a dû s'adapter en 2020 pour maintenir une activité commerciale satisfaisante. C'est la raison pour laquelle elle avait innové en proposant des ventes en vidéo. Une pratique déjà expérimentée avec succès notamment par la Sicafome de Moulins-Engilbert. Fort du succès de ces transactions en ligne, le HBC renouvelle l'opération via un système simple d'utilisation. Il est néanmoins nécessaire de s'inscrire 48 heures avant la vente en contactant Charolais Expansion. Pour permettre aux futurs acheteurs de faire leur choix, une opération portes ouvertes est organisée aujourd'hui et demain au siège du HBC de 10 heures à 16 heures L'équipe du HBC sera sur place pour conseiller et accompagner les futurs acheteurs dans leurs choix.

THÉOPHILE MERCIER



45 veaux sont disponibles à la vente le jeudi 21 janvier à partir de 14 h.

À retenir

Portes ouvertes au HBC les 15 et 16 janvier de 10 heures à 16 heures.
Ventes de reproducteurs : jeudi 21 janvier avec la présentation des animaux à partir de 9 heures et la vente dès 14 heures.
Les performances des veaux sont disponibles sur le www.charolaise.fr
Contact : 06 89 03 05 64 ou par mail à contact@charolais-expansion.com

Cuma

Et si on passait à 5 Tracteurs ? À la Cuma Région de Cosne ils l'ont fait !

Voilà la question que s'est posé le groupe tracteur de la Cuma de la Région de Cosne en 2019. Aujourd'hui celui-ci compte 10 adhérents dont 5 gros utilisateurs, mais à sa création en 2006, ils étaient 3 éleveurs, qui restent les éléments moteurs du groupe. Au point que ces 3 éleveurs ont fait le pas de n'avoir que des tracteurs en Cuma. Alors comment ça marche ? Quels sont les coûts ?



Le groupe tracteur de la Cuma de la Région de Cosne avec leurs nouveaux matériels

En 2006, quand l'idée commence à germer, la Cuma de la Région de Cosne fait intervenir un animateur de la Fédération des Cuma pour les aider à construire ce projet. Il fallait se mettre d'accord sur le nombre de tracteurs, les puissances, imaginer les heures qui allaient être faites et surtout savoir combien ça allait coûter. Après plusieurs études, 3 éleveurs se lancent dans l'aventure avec 1 tracteur avec un coût de 18,30 € et un objectif de 700 heures par an, pour être aujourd'hui avec 5 tracteurs à 18,07 €/heure.

Au fil des années, la Cuma a vu son parc matériel évoluer. Dans un premier temps, c'est le nombre de tracteurs qui a été modifié, passant de 2 à 3 puis 4 pour aujourd'hui se monter à 5 (4 neufs et le pionnier de 2006). Puis c'est la puissance qui a évolué passant d'une gamme comprise entre 130 à 165 cv à une gamme de 130 à 220 cv. Et aujourd'hui ce sont les options qui ont fait un bond en avant : autoguidage, chargeur, roues étroites, prise de force avant, garantie 3 ans 3 000 heures + entretien 3 ans. En 14 ans ce sont 11 tracteurs qui ont été partagés au sein du groupe.

Chaque tracteur a sa spécialisation, il y a un tracteur attelé en permanence sur le pulvérisateur, un autre dédié au distributeur d'engrais et au semoir, 1 pour l'autochargeuse, 1 pour la tonne à lisier, 1 pour l'épandeur à fumier… En revanche, au moment de la fenaison, des ensilages, ou encore des moissons tous les tracteurs sont dédiés à ces missions. Pour la fenaison le tracteur avec la prise de force avant est attelé sur le combiné de fauche, un autre sur la faneuse, un autre sur l'andaineur et un dernier sur la presse. C'est sur le pôle fenaison que le groupe s'est élargi, car c'est seulement sur cette période qu'on compte les 10 utilisateurs des tracteurs. La fenaison est gérée en « service complet », c'est-à-dire que si une personne veut faire partie d'un des matériels de fenaison, il est aussi obligé de faire partie du groupe tracteur pour ce matériel.

Il en est de même pour la moisson pour laquelle il y a 2 tracteurs pour les bennes, 1 pour la presse, 2 pour les plateaux, puis 1 tracteur passe sur le déchaumeur, mais là le groupe est plus restreint.

Mais il y a quand même quelques dysfonctionnements et parfois un manque de cohérence dans la réflexion globale du groupe. Souvent tout se complique quand un adhérent a besoin de l'un des tracteurs mais sans atteler un matériel de Cuma derrière, ça créer un déséquilibre dans le fonctionnement mis en place. Aujourd'hui aucune parade n'a été trouvée, mais au vu des coûts d'utilisation, il faut parfois faire quelques concessions !

SYLVETTE BERNARD, ANIMATRICE CUMA

Évolution des coûts

	Nombre de tracteurs	Nombre d'utilisateurs	Utilisation en heures	Coût en €/h
2006	1	3	172	12,00 €
2007	1	3	999	10,00 €
2008	2	3	1466	15,10 €
2009	2	3	1709	13,60 €
2010	2	3	1747	13,30 €
2011	3	3	2127	16,14 €
2012	3	3	2330	21,22 €
2013	3	3	2499	15,54 €
2014	3	3	2446	16,77 €
2015	3	3	2434	17,51 €
2016	4	7	3606	14,85 €
2017	4	8	3687	14,20 €
2018	4	8	3431	15,73 €
2019	5	10	4647	18,07 €

Économie

Didier Josso sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre

Didier Josso, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, a pris ce lundi 4 janvier, ses fonctions de sous-préfet à la relance auprès de Daniel Barnier, préfet de la Nièvre.



Daniel Barnier, le préfet de la Nièvre et Didier Josso, le nouveau sous-préfet au plan de relance.

Dans le contexte économique particulier lié à la pandémie de Covid-19, il est chargé de l'animation et de la mise en œuvre territoriales des mesures du plan France Relance avec l'ensemble des partenaires. Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce plan dans les territoires et de renforcer l'État déconcentré au plus près des élus, des entreprises et des citoyens, le Premier ministre a décidé la création de 30 sous-préfets en charge de la relance.

Daniel Barnier se réjouit de l'affectation de Didier Josso qui traduit la forte mobilisation de l'État pour soutenir et amplifier la dynamique engagée dans la Nièvre depuis cet été en lien avec les élus locaux et les entreprises avec le déploiement du plan de relance.

Didier Josso est âgé de 50 ans. Ingénieur d'agronomie et titulaire également d'un diplôme d'études approfondies *« Analyse des politiques publiques »* de la faculté de Bourgogne, il s'est impliqué dans l'enseignement agricole dans le Morbihan puis en Haute-Savoie. Il a ensuite exercé ses missions dans les services déconcentrés de l'État, comme chef du service économie agricole dans la Drôme, puis responsable de l'animation des lycées agricoles de la région Rhône-Alpes, et enfin en tant que directeur adjoint de la direction départementale des territoires de l'Isère en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement, jouant pleinement le rôle d'intégrateur des politiques publiques au service des territoires. Depuis mars 2018, Didier Josso était délégué des filières Vin et Cidre à FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer.

« Une mission en trois piliers »

Pour mener à bien sa mission, le nouveau sous-préfet entend s'appuyer sur trois actes : lisibilité afin d'expliquer au mieux l'intérêt de ce plan de relance, visibilité avec notamment des journées dédiées spécifiquement à la promotion de ce plan de relance (deux fois par mois environ) et l'accompagnement des porteurs de projets. *« Si toutefois, certains projets ne sont pas éligibles à ce plan de relance, nous avons le devoir de le faire remonter au Préfet afin de trouver le dispositif qui correspond le mieux à la demande »* a expliqué Didier Josso. Daniel Barnier, le préfet de la Nièvre précise qu'il ne faut pas traîner pour monter son projet : *« Nous sommes sur un dispositif premier arrivé, premier servi, d'où l'intérêt d'avoir une personne active et réactive immédiatement. D'autant que certains projets vont se clôturer dans les prochaines semaines. Pour simplifier l'administration de ces dossiers, je suis convaincu que ce n'est pas aux porteurs de projets d'assumer la complexité du montage du dossier. Dès lors que ce dernier est solide et bien argumenté, les services de l'État doivent être en capacité de les accompagner »* estime le préfet du département.

THÉOPHILE MERCIER

Viande bovine

À nous les prix rémunérateurs !

Sur 100 euros d'achats alimentaires dépensés par un ménage en France, 6 euros seulement parviennent au producteur…

La conquête des prix est un combat syndical de longue date, qui se heurte à bien des difficultés: l'opacité complète sur la formation des prix, l'organisation de filière caractérisée par une concentration inédite du pouvoir commercial entre les mains de quelques-uns... Bigard qui représente 45% de l'abattage (soit 28000 animaux par semaine), et quatre centrales d'achat de la grande distribution qui concentrent à elles seules 93% des achats alimentaires des ménages français.....
Pourtant, la demande pour le haché explose, certains Français cherchent à relocaliser leur alimentation et à donner un sens à leur acte d'achat; certains se tournent, depuis le confinement notamment, vers des circuits de commercialisation plus courts....
La grande distribution l'a bien compris et essaie d'ailleurs de développer des initiatives et des points de vente estampillés produits locaux, au risque de créer la confusion avec les "vrais" magasins de producteurs...
Dans ce contexte, comment les agriculteurs nivernais peuvent-ils valoriser leurs productions?
Telle était la question de la réunion visioconférence organisée par la FDSEA vendredi 18 décembre, autour des projets concrets et locaux porteurs d'avenir et de rémunération.

Haché et saucisses-merguez à Cosne

« Les 150 à 200 utilisateurs de l'abattoir qui font de la vente directe nous ont exprimé un besoin de transformation (haché, saucisses-merguez, plats préparés), actuellement l'activité de l'abattoir s'arrête à la découpe et à la mise sous vide, mais il faut aller plus loin et proposer ce service supplémentaire à nos utilisateurs, sans quoi nous continuerons à perdre des parts de marché et du tonnage », explique Cyrille Forest, l'un des porteurs du projet, aux côtés d'Éric Bertrand. *« Il y a un enjeu de pérennité pour notre outil, qui fête ses 27 ans cette année, et dont les installations vieillissent. Mais bien au-delà, il nous semblait que développer un projet de transformation, c'était l'opportunité d'une vraie captation de valeur, ici même sur notre territoire! En valorisant la qualité de nos animaux, en répondant à la demande des consommateurs dont les façons de cuisiner évoluent, en revendiquant une identité de territoire pourquoi pas... Tout cela en faisant du lien avec les autres projets émergents (méthanisation, légumerie...) ».*

Le projet à un tournant

« Ce que l'on a fait jusqu'à maintenant c'est rechercher des financements pour construire le projet; on a par exemple déjà réalisé un audit des processus dans l'abattoir, dans l'esprit d'une future démarche qualité, ce qui nous permet d'anticiper les investissements et changements à prévoir. Nous réfléchissons aussi à des façons de simplifier les choses pour les commanditaires des collectivités et de la restauration hors foyer, afin de pouvoir les livrer efficacement », explique Cyrille Forest.
La phase qui débute maintenant est celle de l'appropriation; *« On a travaillé un cadre général, mais maintenant, l'idée, c'est de construire le format et les modalités en fonction des besoins et des valeurs, des attentes des éleveurs ! »* précise Cyrille Forest. Chacun peut s'emparer de ce sujet, pour en dessiner les contours : quelles sont les capacités d'apport de chacun? Peut-on développer l'engraissement? À quel prix serait-il juste de vendre ? Comment sécuriser le débouché de la restauration hors foyer? Est-ce qu'on veut à terme faire une marque Nièvre ? La phase qui s'ouvre est donc une phase de définition des besoins des agriculteurs et du territoire, et de définition du potentiel de production. Chacun est invité à se rapprocher de la FDSEA et de l'abattoir pour prendre part à ce projet.

Éleveur et engagé

Deuxième projet de territoire porteur d'avenir pour les éleveurs: la mise en place d'une démarche locale sous la marque Éleveur et Engagé autour d'un groupe d'agriculteurs volontaires et du centre E. Leclerc de Coulanges. Certains producteurs travaillaient déjà avec le magasin, ce qui a permis d'engager les discussions et de bien comprendre les enjeux du magasin, dans le cadre des alliances locales. Par exemple, la proximité géographique des producteurs, dans un rayon de 20km à vol d'oiseau, était primordiale pour la direction du magasin. Ensuite, les JA et la FDSEA ont travaillé de concert avec le groupe d'éleveurs pour définir le nombre de vaches possibles, compte tenu du cahier des charges, et les périodes de sortie. Les vaches doivent être âgées de 3 à 10 ans et peser entre 380kg et 500kg, avec une conformation R= minimum. Le magasin prend trois bêtes par semaine depuis mi-octobre, pour le rayon tradition autant que le libre-service. La qualité des animaux est soulignée par les équipes de bouchers sur place, et surtout, les éleveurs sont rémunérés à prix plus juste, de l'ordre de 4,68 euros pour une vache R+ ou R= (prix duquel il faut déduire le coût de transport).
« Cette démarche est duplicable ailleurs, elle dépend de la volonté des éleveurs et de celle des magasins ! Le triple intérêt (rémunération pour l'éleveur; qualité et proximité pour le consommateur; image pour l'enseigne) a été identifié ! La section bovine de la FDSEA propose d'accompagner ces initiatives là où elles émergent; rappelons qu'Éleveur et Engagé est une démarche née du syndicalisme! Elle a même directement inspiré les travaux autour du calcul du coût de revient pour la loi Égalim. Le réseau travaille à des outils pour capter la valeur, à nous, selon nos territoires, d'essayer de les faire vivre ! » explique Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA.

L'ÉQUIPE SYNDICALE **FDSEA 58**

Demander des aides versus construire des projets

par Emmanuel Bernard, président de la FDSEA

On observe un phénomène de fond, dans notre profession comme dans d'autres secteurs: d'une période où l'on appelait l'État et les ministères pour venir en soutien aux problèmes de la profession, on remarque que ce système n'a plus court; cela nous bouscule beaucoup, car nous vivons des crises dont l'urgence justifierait l'intervention de l'État, le déblocage d'aides financières exceptionnelles. Pourtant, hormis les aléas climatiques, sur les autres sujets (comme les prix de marché, les prix du broutard par exemple en ce moment), nos demandes ne trouvent pas écho.
Par contre, les politiques publiques et les budgets, en niveau national et régional, incitent fortement à construire des projets de territoire, à des échelles départementales et régionales, pour valoriser nos productions, pour peu que l'on démontre une valeur ajoutée territoriale et que ces projets soient portés par plusieurs acteurs locaux.
Rappelons que nous sommes des chefs d'entreprise, des entrepreneurs, quelle que soit la taille de l'exploitation; les projets, nous en avons beaucoup dans la tête ! La conjoncture difficile depuis des années semble nous avoir coupés de cela, nous déconnecte de notre âme qu'est l'esprit d'entreprise. Économiquement, nous subissons trop, c'est ce que le réseau syndical s'évertue à montrer: en temps de crise, on ne se projette pas !
Et pour autant, la remise en cause permanente de nos méthodes de production doit nous interroger. S'inscrire dans une démarche de production avec ces projets de valorisation que la FDSEA soutient, cela doit nous permettre de nous projeter dans les nouvelles formes de communication…

Chambre d'agriculture

« Remettre de la sérénité dans notre métier »

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Cette formule maintes fois écrite et répétée ne peut pas dissimuler toutes les difficultés auxquelles nous devons faire face au quotidien. À un moment où la nature est encore endormie, où la plupart des fermes d'élevage sont sur le qui-vive pour accueillir de la meilleure manière la nouvelle génération d'animaux, la Chambre d'agriculture et ses collaborateurs sont auprès de vous pour vous accompagner dans le perpétuel tourbillon de l'évolution de notre métier. Du plan de relance gouvernemental au stockage du carbone, de l'impérieuse nécessité de s'adapter aux cahots du climat, les élus et les agents travaillent sur des nouvelles pistes de production pour améliorer la situation financière de nos fermes. Depuis la session de septembre dernier un projet d'envergure est lancé autour de trois directions : la production solaire, l'alimentation de proximité et le stockage de l'eau. Il est encore trop tôt pour donner des détails de ces enjeux, mais la feuille de route est simple.
La ferme Nièvre reste et restera une terre de production végétale et animale, et tout projet d'envergure, comme l'agrivoltaisme, devra se faire en partenariat avec nous, l'État, le département et



les collectivités concernées. C'est un partenariat fait d'objectifs et de bénéfices partagés. Ce travail est une ambition de longue haleine, mais qui pour moi et mes collègues élus est une nécessité pour remettre de la sérénité dans notre métier et notre vie quotidienne.

DIDIER RAMET, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Syndicalisme

« L'investissement de la FDSEA est récompensé »

Incontestablement le travail syndical a payé. La FDSEA avait alerté l'administration de ces pertes de fond, et je me félicite que nous ayons été entendus. J'attire ensuite l'attention des éleveurs pour qu'ils aient bien conscience qu'il n'y a pas beaucoup de départements qui obtiennent de telles avancées. C'est le fruit d'une relation de confiance entre nous et l'administration et en particulier la DDT. Ce genre de dossiers ne peut se lancer que si nous en faisons la demande. Je souligne à ce sujet le travail préparatoire qui a été de bonne qualité. J'en profite également pour remercier les adhérents de la FDSEA qui ont accepté d'être enquêtés pour la constitution du dossier. Notre syndicat a obtenu un allongement de la période de prise en compte des factures. Celle-ci s'étend aujourd'hui du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020. Elle est à nos yeux encore insuffisante et c'est notamment pour cette raison qu'une nouvelle demande de perte de fond est portée par la FDSEA pour permettre de prendre en charge une partie des frais de resemis qui seront réalisés après cette période.

EMMANUEL BERNARD, PRÉSIDENT DE LA **FDSEA**



Chambre d'agriculture

Ce qui attend le monde agricole en 2021

Le mardi 5 janvier, à l'occasion de ses vœux à la presse, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, est revenu sur l'année 2020 et les conséquences de la crise sanitaire, et a abordé les principaux projets et enjeux de cette nouvelle année, pour le monde agricole.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a parlé des enjeux forts de 2021, lors de la présentation de ses vœux.

La crise sanitaire

Tout le monde est d'accord pour dire que c'est le fait marquant de cette année 2020. Et même si nous sommes désormais dans une nouvelle année, le contexte délicat et les difficultés liées à cette crise sanitaire devraient encore durer. *« Si l'agriculture n'est pas la plus touchée - il y a des secteurs qui sont beaucoup plus impactés comme la restauration ou la culture - la viticulture et l'élevage ont de fortes difficultés »*, indique Arnaud Delestre. *« On continue de maintenir tout ce qui concerne la production locale, comme les marchés, même si cela était plus compliqué au début, car il fallait garantir la sécurité de chacun. Mais il y a eu un bon accueil, aussi bien de la préfecture que des communes »*. Les producteurs espèrent désormais pouvoir à nouveau enchaîner les marchés et autres événements, pour maintenir la proximité avec les consommateurs.

Projet et développement des territoires

Depuis 2016, les zones intermédiaires, dont fait partie l'Yonne, connaissent de grosses difficultés, notamment à cause de la sécheresse. *« On essaye de trouver des solutions aussi bien au niveau local, qu'au niveau national »*, assure Arnaud Delestre. *« On travaille sur la reconnaissance pour éventuellement être aidé davantage lors de la prochaine programmation de la PAC (qui démarrera en 2023). On travaille aussi au niveau national, à l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture), afin de voir ce qui se fait au niveau des autres départements. Car on subit tous depuis 2016 cette crise, ce n'est pas spécifique à l'Yonne. Donc l'idée est de voir quelles actions mises en place ailleurs permettent de trouver d'autres sources de revenu pour les agriculteurs, pour les appliquer dans notre territoire »*.

L'un des projets en cours de finalisation se nomme 360° Tonnerrois. *« C'est un projet de territoire. Suite à une réunion sur les zones intermédiaires, on s'est demandé, avec Anne Jérusalem, présidente de la communauté de communes du Tonnerrois, comment est-ce que l'on pouvait accompagner les acteurs du territoire. Pas seulement au niveau agricole mais sur l'ensemble de ce qui se fait dans le Tonnerrois »*. Des réunions locales associant des agriculteurs et des élus auront lieu pour trouver des solutions afin de redynamiser le territoire. *« On peut penser circuit court mais aussi énergie, notamment à travers des projets de photovoltaïque au sol, ou de méthanisation. Il y aura plusieurs solutions. C'est un challenge important qui dépasse le Tonnerrois. On a une carte à jouer dans l'Yonne mais il faut accompagner les agriculteurs, assurer des débouchés, des prix et un calendrier d'approvisionnement »*, assure Arnaud Delestre.

Le lancement l'été dernier de la plateforme *J'veux du local 89* est aussi un soutien pour les agriculteurs. *« Aujourd'hui, on est à 212 producteurs inscrits. C'est monté en puissance depuis le lancement. J'veux du local 89 permet aux communes de regarder quels sont les producteurs qu'il y a autour d'elles et de leur proposer de venir sur leurs marchés »*. Un moyen de favoriser la vente directe et d'accroître le lien entre le producteur et le consommateur, sans passer par des intermédiaires.

Aides aux financements

Pour permettre aux projets des agriculteurs de voir le voir, des soutiens financiers importants vont être déployés. Tout d'abord avec le plan de relance, où 1,2 milliard d'euros a été alloué par le ministère de l'Agriculture. Plan en faveur des protéines végétales, pacte *« biosécurité bien-être animal »* en élevage, programme *« plantons des haies »*, prime à la conversion des agroéquipements et aides aux investissements de protection face aux aléas, entre autres… Des mesures où les agriculteurs et les viticulteurs pourront monter des projets tout en bénéficiant de cette aide financière. *« Ce plan de relance est une opportunité pour nous. Notre souhait, c'est que tous les projets des agriculteurs soient accompagnés. Selon les projets, les agriculteurs pourront obtenir une aide jusqu'à 50 % du coût total, grâce à ce plan de relance »*, explique le président de la Chambre. Les agriculteurs ont jusqu'en 2022 pour monter des projets et ainsi bénéficier de ce plan de relance.

Au niveau local, le Gufay (Groupement d'utilisation de financements agricoles de l'Yonne), qui est un fonds géré par les quatre syndicats agricoles du département, la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental et le Conseil régional, a pour objectif *« d'accompagner et soutenir des projets à intérêt collectif, qui ont besoin d'investissements forts, comme une légumerie, un magasin de producteurs ou une salle de découpe. L'idée, et c'est là l'enjeu, c'est d'aller chercher des projets »*, ajoute Arnaud Delestre.

Zones de non-traitement

C'est l'un des principaux chantiers mis en place en 2020, validé par le Préfet de l'Yonne avec la signature d'une charte *« d'engagement départementale des utilisateurs agricoles (toutes productions) de produits phytopharmaceutiques »*, le 29 juillet dernier. Pour rappel, les zones de non-traitement sont de 3 mètres pour les grandes cultures et la viticulture, de 5 mètres pour l'arboriculture (distances applicables à condition d'être équipé de buses anti-dérives. Sans, ces distances sont ramenées à 10 mètres, ndlr) et de 20 mètres pour les produits les plus dangereux (liste à retrouver sur le site agriculture.gouv.fr). *« Sur ces zones, on peut semer, mettre de l'engrais mais on ne peut pas mettre de produits phytosanitaires, sauf ceux homologués en agriculture biologique »*, précise Arnaud Delestre.

Énergie

En 2019, la Chambre d'agriculture a pris la position d'autoriser, sous conditions, la possibilité d'avoir du photovoltaïque au sol. *« Cela est amené comme une diversification sur une exploitation, au même titre qu'une éolienne ou un méthaniseur. Cela peut être un soutien aux agriculteurs, en faisant tout de même en sorte qu'ils restent agriculteurs »*, détaille le président de la Chambre. Il est possible d'avoir au maximum 10 ha de photovoltaïque au sol au, par exploitant, uniquement sur les terres du département à plus faible potentiel. *« On est en train de travailler, avec la préfecture, sur une charte afin de préciser notre positionnement et le porter au niveau des collectivités »*. Un projet de 20 ha est déjà validé dans le secteur d'Irancy (projet de deux exploitants) et plusieurs sont à l'étude.

Des projets de méthanisation sont également suivis. *« Deux gros projets, avec injections, sont en cours, à Chablis et à Serbonnes, et ne sont pas encore arrêtés. Un autre, dans le Sénonais, est en train de se monter. Celui-ci a les autorisations et devrait prochainement voir le jour »*.

Salon international de l'agriculture

L'un des temps forts de ce début d'année est l'annulation du Salon international de l'agriculture à cause de la crise sanitaire. Le Concours général agricole, qui a lieu à cette occasion, pourrait, quant à lui, se tenir, non pas à Paris, mais en délocalisé sur quatre villes de France : Tours (les 13 et 14 mai), Châlons-en-Champagne (les 15 et 15 mai, où l'on retrouverait les produits icaunais), Angoulême (les 21 et 22 mai) et Montpellier (les 23 et 24 mai).

CHRISTOPHER LEVÉ

Élevage

Les pistes pour remédier à la désertification des vétérinaires ruraux

Avec l'arrêt de l'activité sur les gros animaux de la clinique vétérinaire de Villefargeau, 127 éleveurs icaunais doivent trouver de nouveaux vétérinaires pour assurer le suivi de leurs animaux. Dans l'Yonne, des pistes sont à l'étude pour remédier à cette problématique et lutter à plus long terme contre la désertification des vétérinaires ruraux.



127 éleveurs sont impactés par l'arrêt de l'activité sur les gros animaux de la clinique vétérinaire de Villefargeau.



Henri Prévot, Préfet de l'Yonne, donne les pistes pour lutter contre la désertification des vétérinaires ruraux (photo d'archives).

Lors de la visite du Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, chez Hervé Moreau, le 8 décembre dernier, l'éleveur de cerfs basé à Brienon/Armançon a fait part de sa problématique liée à l'arrêt de l'activité gros animaux du cabinet vétérinaire de Villefargeau.

À partir de ce postulat, le Préfet et le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Arnaud Delestre, ont décidé d'agir pour trouver des solutions pour les éleveurs impactés, et enfin de lutter à plus grande échelle contre la désertification des vétérinaires ruraux.

Le vendredi 8 janvier, le Préfet a réuni l'ordre des vétérinaires, la DDT (Direction départementale des territoires), la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), la Chambre d'agriculture, le GDS et quelques vétérinaires pour trouver des solutions à ces problématiques. *«Cela a permis de faire un premier état des lieux et de commencer à essayer de dégager des pistes. Il y a un certain nombre de réponses sur lesquelles il faut travailler et toutes ne sont pas forcément immédiates»*, indique Henri Prévost, Préfet de l'Yonne. *La priorité est de voir comment assurer le suivi sanitaire, la délivrance des médicaments et les urgences vétérinaires pour les élevages qui étaient suivis par le cabinet de Villefargeau».*

La campagne de prophylaxie ira à son terme

Pour autant, l'arrêt de l'activité sur les gros animaux de la clinique vétérinaire de Villefargeau n'est pas brutal. *«Des mandats sanitaires sont en cours et ne peuvent s'arrêter qu'au terme de la campagne de prophylaxie. Pour les bovins, cela se termine au 15 avril 2021. Pour les espèces ovines et caprines, cela se termine au 31 juillet 2021. Jusqu'à la fin de cette campagne, les vétérinaires de ce cabinet ont une obligation de suivi des élevages sur lesquels ils étaient missionnés»*, explique Henri Prévost. *«Ensuite, il faut trouver le relais pour ces éleveurs qui sont dans des secteurs où il n'y a plus de vétérinaires. Aujourd'hui, il y a déjà 25 éleveurs, sur les 127 qui étaient suivis par cette clinique, qui ont retrouvé un cabinet vétérinaire».*

Aussi, au-delà du mandat sanitaire, survient la question de la délivrance de médicaments. *«On cherche des solutions pour voir comment un cabinet existant pourrait assurer la vente des médicaments»*, continue le Préfet. *«Il y a un plan sanitaire qui est fait dans chaque élevage, tous les ans, et qui permet ensuite sur des maladies récurrentes, plus bénignes, de pouvoir s'approvisionner en médicaments sans forcément que le vétérinaire passe»*, ajoute Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Dans ce cas-là, un plan sanitaire, qui a été fait par un vétérinaire, pourrait être valable avec un autre vétérinaire. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est-à-dire qu'un éleveur, qui était jusqu'alors suivi par la clinique de Villefargeau, pourrait s'approvisionner plus facilement en médicaments, sur des maladies bénignes».*

Trouver des solutions pour les urgences

La plus grosse problématique concerne les urgences. *«L'idée est d'organiser une réunion avec les vétérinaires pour voir comment ils pourraient se répartir le travail, en fonction des secteurs, en attendant d'avoir une solution sur le long terme»*, ajoute Arnaud Delestre.

Alors, quelles solutions sur le long terme ? *«Il y a des projets envisagés pour l'implantation d'une nouvelle clinique vétérinaire autour d'Auxerre, car c'est là où un vide s'est créé»*, reprend le Préfet. *«Au-delà de ça, il y a des réponses sur l'accompagnement des zones de désertification. Il y a une modification de la loi qui a été adoptée fin novembre. Actuellement, des décrets d'application sont en train d'être rédigés. Il va y avoir la définition de zones de désertification vétérinaire. Pour l'instant, il est trop tôt pour connaître les modalités et savoir quelles sont les zones qui seront retenues. Mais il est certain que cela montre que c'est une question prise en compte au niveau national par les pouvoirs publics, sur laquelle des outils vont venir renforcer les moyens d'action pour maintenir un maillage à niveau suffisant pour les éleveurs».*

Faciliter l'accès aux écoles vétérinaires

Récemment, le ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a communiqué sur l'ouverture à l'accès aux écoles nationales vétérinaires en post-bac sur Parcoursup, afin d'augmenter le nombre de vétérinaires formés pour la pratique rurale. *«Tout ce qui peut participer à faire naître ce genre de vocations, c'est positif. Après, la formation pour devenir vétérinaire est presque aussi longue que pour devenir médecin, donc c'est une mesure plus structurelle, à long terme. Mais cela vaut la peine de s'investir car derrière ce sont des jeunes icaunais qui vont s'engager dans ces études et qui vont potentiellement revenir travailler dans le département»*, réagit le Préfet. *«Aussi, c'est un objet des acteurs du territoire qui, ensembles, vont encourager des installations, accompagner des projets, faire en sorte que de jeunes vétérinaires se tournent à nouveau vers des activités avec de gros animaux, malgré les contraintes que cela représente».* Car outre la désertification des vétérinaires ruraux, il y a également la problématique de renouvellement des générations. *«Là-dessus, il faut travailler avec la profession. Maintenant que le dialogue est engagé sur la problématique du manque de vétérinaires ruraux, il faut le poursuivre pour réfléchir à comment attirer des jeunes vétérinaires. La tendance pour eux est de s'installer près des métropoles, près de leurs centres de formation. Alors, il est important de réfléchir, ensemble, pour démontrer et défendre l'attractivité de notre territoire et de faire en sorte que de jeunes professionnels viennent s'y installer»*, conclut le Préfet de l'Yonne.

D'autres réunions sont prévues ces prochaines semaines pour continuer d'avancer sur le sujet.

CHRISTOPHER LEVÉ

«On essaye d'assurer une transition douce, progressive»

François Mestrallet, président du groupe Metavet, qui gère la clinique vétérinaire de Villefargeau, a pris le temps d'expliquer les raisons de l'arrêt de l'activité sur les gros animaux du cabinet.

«Lorsque nous avons racheté cette clinique, nous avons recruté trois jeunes vétérinaires motivés pour faire de la rurale. Mais il s'est passé une chose : la clinique a fait l'objet d'une inspection. Les inspecteurs ont été très stricts au niveau de la réglementation. Même si ces jeunes vétérinaires n'étaient pas concernés pas les remarques faites (l'objet du contrôle relevé de faits datant avant la reprise de la clinique par le groupe Metavet, ndlr), ils ont pu voir que la médecine vétérinaire rurale était une médecine risquée, soumise à une réglementation sanitaire stricte et complexe. Aussi, la partie travail sur les gros animaux n'était pas rentable. Faire une garde 7 jours/7, 24 heures/24, chaque jour de l'année, c'est beaucoup. Et il y a peu d'actes. En rural, la médecine vétérinaire relève principalement du conseil. Les actes sont effectués par les éleveurs, hormis les vêlages difficiles, les césariennes ou les blessures compliquées. On fait beaucoup de kilomètres, car la clientèle est très étendue dans ce secteur, donc la rentabilité n'est pas évidente».

François Mestrallet assure qu'un accord est fait avec les autres cabinets vétérinaires pour qu'ils se répartissent les élevages concernés par cet arrêt d'activité, prononcé le 24 novembre, et que les urgences sont toujours assurées par les vétérinaires de la clinique de Villefargeau lors des déplacements pour la campagne de prophylaxie.

«On essaye d'assurer une transition douce, progressive, pour que les éleveurs qui étaient clients chez nous, puissent se retourner. Nous avons dit que nous arrêtions définitivement cette activité, mais nous n'arrêtons pas brutalement ».

Chambre d'agriculture

Le recrutement se poursuit avec deux nouvelles conseillères

Deux nouvelles têtes ont fait leur apparition à la Chambre d'agriculture de l'Yonne ces dernières semaines : Marie Bouillé et Marie-Estrella Mazué, respectivement conseillère grande culture et conseillère formation.



Marie Bouillé est la nouvelle conseillère grande culture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Arrivée en décembre, Marie-Estrella Mazué s'occupe de la partie formation à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Deux nouvelles conseillères ont fait leurs premiers pas à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. À commencer par Marie Bouillé, qui remplace Patrice Côte, comme conseillère grandes cultures. À 23 ans, cette ingénieure agronome (elle a fait ses études à UniLaSalle à Beauvais) sort d'un stage de fin d'étude à la Chambre d'agriculture de Bretagne. « *Mes principales missions étaient la recherche d'alternatives au glyphosate sans travail du sol* », indique-t-elle.

En poste à Auxerre depuis le 4 janvier, elle a pour objectif de « *suivre les expérimentations en bio et en conventionnel, de faire des comptes rendus de résultats et de conseiller un groupe d'agriculteurs* ».

Les missions proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne ont attiré cette jeune femme, originaire de Seine-et-Marne. « *Notamment par rapport aux expérimentations et au travail de terrain. Mais aussi pour le conseil auprès des agriculteurs afin d'échanger avec eux et les accompagner. Le but est de connaître leurs besoins et de les aider à trouver des solutions en réalisant des tours de plaine et en leur présentant les travaux que l'on mène à la Chambre d'agriculture* », ajoute Marie Bouillé.

Apporter une offre complète de formations

Quant à la seconde recrue ? Il s'agit de Marie-Estrella Mazué, conseillère formation, arrivée le 1er décembre dernier, en remplacement d'Alexia Boulmeau. La nouvelle conseillère formation possède déjà un CV bien garni. « *J'ai une formation pluridisciplinaire universitaire en gestion des entreprises, ce qui m'a permis de travailler dans des entreprises privées, pendant plusieurs années, sur des fonctions à responsabilité en gestion, marketing, développement et audit de projet* », développe-t-elle. « *Je suis ensuite partie dans l'enseignement où j'ai exercé comme formatrice en établissements agricoles et à l'université. En 2018, j'ai souhaité reprendre les études. J'ai suivi la formation Master spécialisé CCIV (Connaissance du commerce international des vins) à Agrosup Dijon, ce qui m'a permis d'exercer dans la filière vinicole* ».

À la suite de cela, Marie-Estrella Mazué souhaitait concilier le monde agricole avec la formation. Ce qu'elle fait dorénavant à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Avec pour objectif de dynamiser l'offre de formation. « *Aujourd'hui, il y a différents enjeux importants dans le monde agricole avec des contraintes, des innovations. Ma mission est de créer, de mettre en place des formations qui correspondent aux besoins et aux attentes, aussi bien des exploitants que des salariés agricoles. Le but est de les accompagner au mieux pour qu'ils acquièrent toutes les compétences nécessaires, pour qu'ils soient le plus performant et le plus autonome possible, afin de gérer au mieux leurs exploitations et réussir leurs projets* ».

Pour Marie-Estrella Mazué, « *ce qui est important, c'est d'apporter une offre la plus complète possible à travers l'ensemble des thématiques agricoles : les grandes cultures, la viticulture, la gestion juridique, la création ou transmission d'entreprise, le bio, le circuit court, l'élevage…* », entre autres. Autant de domaines où la Chambre d'agriculture de l'Yonne intervient.

CHRISTOPHER LEVÉ

Union charolais croissance

Ventes de reproducteurs à Charmoy

Quatre ventes de reproducteurs sont organisées par l'Union charolais croissance (UCC) et le centre d'élevage Cialyn, en janvier et février, à Charmoy.

Le millésime de cette année comprend 198 jeunes reproducteurs qui ont été évalués, dont environ 174 seront mis à la vente. Les pères à taureaux utilisés par l'UCC pour cette série sont : Jésus (taureau à génisse, très bonnes qualités maternelles), Maximus (croissance et très bonnes aptitudes bouchères), Giono (croissance et originalité de pedigree), Gaston (taureau à génisse et croissance), Guetta (croissance et qualités maternelles), Jubilo P (taureau sans corne avec du lait), et Lucciano P (croissance et viande).

Ces reproducteurs ont intégré la station de Charmoy le 14 août 2020. La croissance mesurée en phase de contrôle a été de 1 658 g/j et l'index IMOCR final obtenu est de 110. Ces résultats ont conduit à la sélection de jeunes mâles charolais : des profils morphologiques variés (viande, élevage et mixte), le gène sans corne, la facilité de naissance, les qualités maternelles, le potentiel de croissance.

La saison a démarré avec la vente du 13 janvier et sera suivie par celles des 20 janvier, 3 et 10 février 2021, à partir de 10 heures sur le site de Charmoy et dans le respect des règles sanitaires.

Les catalogues de vente présentant les taureaux (origines, performances, indexations) sont disponibles sur : www.charolais-croissance.fr. et la page Facebook de l'UCC.

L'ÉQUIPE UCC



Palladium, fils de Giono, né à l'Earl Cochin (55), fait partie des jeunes reproducteurs mis à la vente.

Coopératives

Dijon Céréales a choisi la vente... mais conserve une part de conseil

Conformément à l'ordonnance sur la séparation des activités de vente et de conseil, issue de la loi Egalim, Dijon Céréales a fait le choix de la distribution des produits phytosanitaires, accompagnée du conseil d'information et d'usage du produit. Rien d'anormal à cela, comme l'expliquent deux responsables de la coopérative.



Photo : Dijon Céréales

Les techniciens de Dijon Céréales poursuivront l'accompagnement global des exploitations des adhérents de la coopérative.

Le 1er janvier, la coopérative Dijon Céréales (membre de l'Alliance BFC aux côtés de Bourgogne du Sud et de Terre comtoise) s'est mise en conformité avec l'ordonnance d'avril 2019 sur la séparation entre les activités de conseil et de vente de produits phytosanitaires, elle-même issue de la loi Egalim de 2018. Concrètement, Dijon Céréales a fait le choix de la vente, écartant le conseil. S'en tenir à ce constat serait pourtant réducteur. En effet, Dijon Céréales n'abandonne pas toute notion de conseil. « *Ce qui change réellement* », explique Christian Loyal, directeur des approvisionnement au sein de la coopérative, «*c'est qu'auparavant, nous avions une activité de conseil sur la protection des plantes qui se faisait par rapport à une situation de parcellaire. Aujourd'hui, nous avons une gamme de produits phytosanitaires que nous devons accompagner d'un conseil dans son usage.* »

Un conseil en trois parties

« *Auparavant* », ajoute Marc Grangeot, responsable des équipes technico-commerciales de terrain, «*le conseil était globalisé dans sa forme. Aujourd'hui, et comme défini par la loi Egalim, il est divisé en trois parties : un conseil d'information sur le produit, un conseil de prescription à la parcelle que nous ne faisons plus à présent, et un conseil stratégique, qui est une nouveauté en lien avec la volonté d'un moindre recours aux produits phyto.*» Si la loi est bien entrée en vigueur au 1er janvier 2021, la coop est pour l'instant dans une phase transitoire jalonnée de différents audits qui, a priori, vont s'étaler sur le premier semestre, jusqu'à l'obtention d'un agrément « *Vente-Distribution* » définitif. « *Dans ce cadre* », poursuit Christian Loyal, «*une première étape est fixée au 28 février, afin de voir où nous en serons dans cette évolution.* » Ce changement va se traduire par de nouvelles pratiques et manières d'opérer, sans pour autant perdre de vue les fondamentaux : l'ensemble des équipes de Techniciens de proximité économique (TPE) de Dijon Céréales, qui accompagnent les exploitants adhérents, distribuent un conseil global, dans lequel les produits phytosanitaires ne constituent qu'une partie. « *L'accompagnement de l'exploitation dans son ensemble* », précise Marc Grangeot, «*de l'approvisionnement jusqu'à la collecte, existe toujours. La coopérative est le « prolongement » de l'exploitation et nous devons continuer à apporter cette approche globale avec des conseils mais aussi des services indispensables aux exploitations sur les semences, la fertilisation, le marché des céréales... Dans cet ensemble, ce qui touche aux produits phyto était déjà en baisse depuis plusieurs années, notamment en raison de l'existence de variétés plus tolérantes aux maladies, qui sont développées en partie grâce à nos essais techniques Damier Vert.* »

Des techniciens avant tout

Pour les techniciens, les changements à l'œuvre modifient l'approche d'une partie de la relation avec les agriculteurs « *mais* », souligne le directeur des approvisionnements, «*nos personnels restent des techniciens avant tout : ils vont continuer à faire de la reconnaissance de mauvaises herbes, parce qu'il faut aussi poursuivre la production des bulletins techniques, accompagner le Bulletin de santé végétale (BSV) au niveau régional, ce qui nécessite des observations dans les parcelles. L'essence du métier va demeurer. Ce qui change, c'est la disparition du lien avec une vente de produits.* » « *Avant* », rappelle Marc Grangeot, «*on identifiait un problème dans les champs, on préconisait un produit et l'agriculteur l'obtenait directement. Désormais, après que nous aurons identifié une cible et établi un diagnostic sur un problème, nous proposerons des méthodes alternatives à nos adhérents et en cas d'absence de solutions de ce type, en dernier recours, nous proposerons une gamme de produits phytosanitaires. C'est ensuite l'agriculteur qui choisira ce qu'il veut faire. C'est un schéma différent et ce n'est pas forcément rendre service aux exploitants : l'ancienne formule nous permettait d'accompagner différemment l'agriculteur. En tout cas, avec le travail de recherche agronomique de Damier Vert, il continuera d'avoir les cartes en main pour prendre les bonnes décisions.* »

Les raisons d'un choix

Le choix entre la vente et le conseil a fait l'objet d'importantes discussions au sein de l'entreprise, qui ont aussi pris place dans le plan d'adaptation et de développement « *Demain* » lancé en juin dernier. Des échanges et réflexions ont été menées de pair à l'échelle de l'Alliance BFC, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise se portant aussi sur la distribution des phytosanitaires. Le constat a été fait que la raison d'être d'une coopérative est d'apporter des solutions à ses adhérents, avec des infrastructures et une logistique permettant de conduire les approvisionnements jusqu'aux exploitations, avec des solutions répondants aux problématiques régionales à travers les services techniques. « *Faire le choix du conseil plutôt que celui de la vente aurait fait peser un doute sur la capacité à sécuriser les approvisionnements de nos adhérents en phytosanitaires et, de fait, à gérer parfaitement la qualité des céréales attendue par nos clients dans les cahiers des charges. Cela aurait aussi impacté toute l'organisation de notre chaîne logistique.* » note Marc Grangeot. « *En vendant et en distribuant*, explique Christian Loyal, *nous sommes tenus, de façon réglementaire, de faire une partie du conseil, nous devons poursuivre nos procédures de référencement de produits, et donc être acteur de leur sélection. Cela nous semblait davantage correspondre aux besoins de nos adhérents que si nous nous en étions tenus au conseil, sans connaître la disponibilité des solutions proposées.* »



Christian Loyal, directeur des approvisionnements chez Dijon Céréales.



Marc Grangeot, responsable des équipes technico-commerciales de la coopérative.

BERTY ROBERT

Travail en collaboration avec la Chambre d'agriculture

La séparation entre vente et conseil a débouché sur la définition de trois types de conseils : informations sur les produits phytosanitaires, prescriptions à la parcelle, et stratégie d'alternative aux phyto. Le conseil à la parcelle, qui n'est pas obligatoire, doit être réalisé par un conseiller indépendant de la vente de produits. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est positionnée pour opérer des prestations sur ce secteur du conseil indépendant de la vente. « *En grandes cultures* » , précise Christian Loyal, de Dijon Céréales, *«il y aura sans doute des agriculteurs qui souhaiteront bénéficier de ce type de conseil. Dans ce cadre, nous serons amenés à travailler avec la Chambre d'agriculture.* »

▸ En bref

Remplacement Prolongement de la mesure dérogatoire de la MSA

La mesure dérogatoire mise en place dès le 16 mars 2020 pour les exploitants contraints de rester à leur domicile et se trouvant dans l'incapacité de travailler sur leur exploitation a été renouvelée pour répondre au besoin des agriculteurs. Elle permet de prendre en charge en partie le coût d'un remplaçant. Ce dispositif s'applique avec un effet rétroactif au 30 octobre 2020 jusqu'au 16 février. Toutes les informations sont accessibles sur le site bourgogne.msa.fr.

Social La MSA informe sur la réforme des aides au logement

Dès ce mois de janvier, les aides au logement évoluent pour s'adapter au plus près de la situation réelle des ménages avec une révision des droits tous les 3 mois. En effet, l'aide au logement est désormais calculée en prenant en compte les ressources des 12 derniers mois et non plus les revenus d'il y a 2 ans. Grâce au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la MSA récupère automatiquement le montant des ressources auprès des impôts, de Pôle emploi, etc. Cependant, certaines ressources ne peuvent pas être récupérées automatiquement, les adhérents concernés ont donc été invités par courrier à déclarer, à compter de janvier, leurs pensions alimentaires, frais réels ou frais de tutelle de l'année écoulée. Cette déclaration doit être faite en ligne sur bourgogne.msa.fr depuis l'espace privé. Le montant de l'aide au logement sera actualisé tous les 3 mois. Important : tout changement de situation doit être signalé immédiatement à la MSA pour lui permettre d'ajuster le montant de l'aide à la situation et ainsi éviter toutes pénalités et poursuites pénales ou l'obtention d'une aide minorée. Toutes les informations sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Famille, logement > Aides au logement > Les allocations logement.

Élevage Formation sur les fourrages ligneux

L'Association française d'agroforesterie organise une formation sur les fourrages ligneux et l'arbre dans l'alimentation des herbivores, le samedi 6 février. Elle se tiendra en Haute-Saône, à Melin, près de Vesoul. Renseignements au mail suivant : contact@agroforesterie.fr

Commerce

Procédure simplifiée pour les producteurs locaux chez Carrefour

Le réseau Carrefour a annoncé récemment avoir mis au point un contrat-type permettant aux magasins de l'enseigne de s'approvisionner auprès de producteurs locaux. Une procédure simplifiée qui veut s'inscrire dans une tendance lourde. Exemple, près de Dijon.



Avec ces nouveaux contrats-type, les partenariats avec des producteurs locaux peuvent se trouver facilités.

Un contrat de deux pages maximum. Les nouveaux documents-type que la chaîne de magasins Carrefour a décidé de lancer, fin novembre, mettent l'accent sur la simplicité. L'enseigne de grande distribution a pris bonne note de l'intérêt croissant d'un grand nombre de consommateurs pour les produits locaux. Un intérêt mis en exergue à l'occasion du premier confinement lié à la crise sanitaire. Doit-on ne voir là qu'une manifestation d'opportunisme, ou la prise en compte d'une tendance lourde du marché ? Ces nouveaux contrats-type peuvent, en tout cas, constituer une porte d'entrée vers de nouveaux débouchés, pour les producteurs qui franchiraient le pas. Ces contrats doivent permettre aux agriculteurs de vendre leurs produits au magasin Carrefour le plus proche en direct, sans passer par un tiers. L'enseigne s'engage à référencer le producteur en 48 heures et à le rémunérer sous sept jours. Didier Roussé est responsable du secteur Produits frais à l'hyper Carrefour de Quetigny, à l'est de Dijon. À ses yeux, ces nouveaux contrats-type sont une très bonne chose *« mais,* précise-t-il, *nous avions pris de l'avance sur ce point : travailler le local n'est pas une nouveauté pour nous mais il est vrai que le premier confinement nous a donné conscience qu'il fallait accélérer ».*

Moins de lourdeur

La grande surface travaille depuis six ans avec Annette Milesi, maraîchère à Labergement-lès-Auxonne, et depuis 2018 avec un autre maraîcher, de Chevigny-Saint-Sauveur, Olivier Père. Avec l'arrivée des nouveaux contrats-type, Didier Roussé nourrit l'espoir de pouvoir nouer des partenariats avec d'autres producteurs locaux. *« Au-delà de la tendance de marché qu'on observe,* explique-t-il, *on doit pouvoir profiter d'une procédure beaucoup plus simple. Auparavant, ces dossiers étaient relativement lourds à monter. Les nouveaux contrats-types facilitent grandement les choses, pour nous comme pour les producteurs. Faire référencer des produits locaux, c'est à présent devenu très simple ».* Les magasins concernés pourront accompagner ces éventuels nouveaux référencements de la communication adéquate avec des affiches mettant en valeurs ces visages connus, car locaux. Ces alliances *« ultra-locales »* comme les qualifie l'enseigne de grande distribution traduiront-elles, dans les hypermarchés, l'engouement observé pour les productions territoriales, depuis un an ? L'évolution du contenu des rayons nous le dira.

BERTY ROBERT

Agroalimentaire

Du pain, reflet de sa région

L'Atelier du Boulanger, marque de la filiale Dijon Céréales Meunerie, cherche à valoriser l'artisanat et la filière locale blé-farine-pain à travers une campagne de communication.



L'affichage de la campagne *« Mon pain, ma région »* est visible dans de nombreuses boulangeries à l'enseigne L'Atelier du Boulanger.

Surfer sur l'appétence nouvelle pour les produits locaux, née de la crise sanitaire et des confinements qui l'ont accompagné : c'est le but poursuivi par l'Atelier du Boulanger. La marque, composante de la filiale Dijon Céréales Meunerie vient de lancer une campagne de communication intitulée *« Mon pain, ma région ».* C'est une manière d'accompagner les artisans boulangers qui travaillent pour cette enseigne dans un travail de pédagogie vis-à-vis d'une clientèle de plus en plus désireuse d'être informée sur ce qu'elle achète. La campagne est visible depuis plusieurs semaines dans les boulangeries régionales et sur les réseaux sociaux. Elle met en lumière des acteurs de la filière (agriculteurs céréaliers, artisans boulangers, responsables dans le secteur du stockage de grains, meuniers…) qui ont accepté de participer à la campagne en prêtant leur image pour valoriser le travail collectif réalisé. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière les boulangers, derniers maillons de cette chaîne de l'agroalimentaire qui va du champ de blé à la baguette, en passant par la fabrication de farine ou toutes les opérations logistiques autour de la collecte et de la transformation du grain. Dijon Céréales trouve là le moyen de mettre en valeur la qualité des blés produits par ses adhérents.

BERTY ROBERT

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECENSEMENT AGRICOLE

CHACUN DE VOUS COMPTE, ON COMPTE SUR VOUS !



Du 1er octobre 2020 au 30 avril 2021, tous les exploitants agricoles ont rendez-vous avec le recensement agricole. L'objectif : donner une image précise de l'agriculture d'aujourd'hui pour préparer les choix de demain.
En cas de difficultés ou si vous ne pouvez pas répondre sur internet, **contactez le numéro d'assistance** indiqué sur le courrier pour **obtenir de l'aide** ou pour répondre au recensement agricole par téléphone.

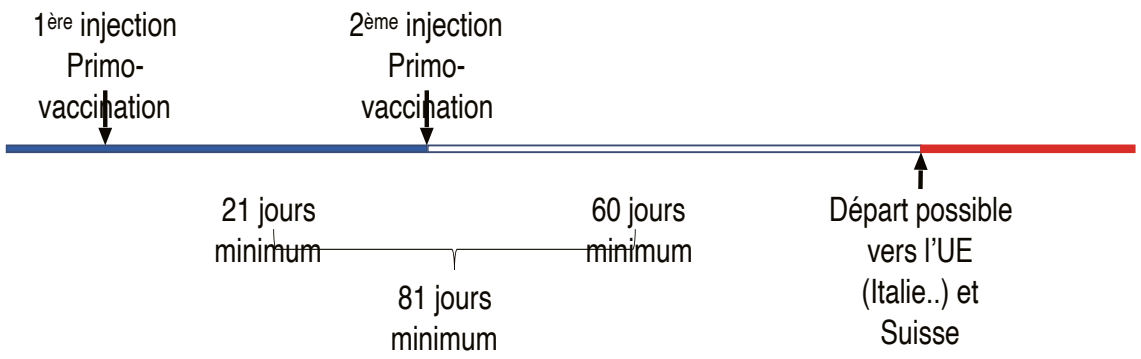
C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr

#RA2020
RECENSEMENT AGRICOLE

Sanitaire

FCO : allongement du délai de vaccination avant la vente

Le 21 avril 2021 devrait entrer en vigueur une refonte majeure des règles européennes en matière de santé animale. Ce corpus de plusieurs textes, appelé Loi de santé animale (LSA), vient notamment modifier les règles FCO pour vendre des ruminants vers un autre État membre de l'Union européenne et la Suisse. Il faut désormais prévoir 60 jours entre la fin de la vaccination et le départ des animaux.



La Loi de santé animale européenne (LSA) qui devrait entrer en application le 21 avril prochain viendra modifier, parfois profondément, plusieurs règles relatives à une cinquantaine de maladies animales. Nous aurons l'occasion de vous apporter les informations utiles à chaque fois que nécessaire. Compte tenu de l'anticipation à prévoir pour la vaccination, nous commençons avec les effets de la LSA sur la réglementation FCO pour les échanges de ruminants vers un autre État membre de l'UE et la Suisse. La France continentale n'est pas indemne vis-à-vis des sérotypes 4 et 8 et elle ne dispose pas d'un programme d'éradication. Par conséquent, la règle générale impose une vaccination pour envoyer des ruminants vers ces pays.

Vaccination 81 jours minimum avant la vente

À compter du 21 avril 2021, chaque accord bilatéral existant avec plusieurs pays, dont l'Italie et l'Espagne, deviendra automatiquement caduc. En pratique, le protocole le plus fréquemment mis en œuvre par les opérateurs commerciaux fait appel à une vaccination sans dépistage PCR à suivre. Dans ce cadre, les animaux devaient être valablement vaccinés contre la FCO au minimum 10 jours avant le mouvement. Ce délai va passer à 60 jours. Ainsi, afin de pouvoir continuer à vendre des animaux à partir du 21 avril prochain, s'ils n'ont encore jamais été vaccinés (cas des broutards notamment), la 1ère injection du vaccin devra être réalisée par le vétérinaire sanitaire au plus tard le 30 janvier 2021. L'encadré ci-dessous détaille les délais pris en considération et différents cas de figure. La vaccination devra se faire pour les sérotypes 4 et 8, même pour l'Italie, la Suisse, la Belgique et la Slovénie.

Arrêt de la nécessité de vacciner avant mise à la reproduction pour le sérotype 8

La LSA n'apporte pas que des contraintes supplémentaires. La bonne nouvelle est en effet qu'il n'est plus nécessaire de vacciner les femelles gestantes avant la mise à la reproduction pour le sérotype 8. Pour mémoire, un autre protocole existe, un peu plus court, mais étant plus coûteux, il est peu utilisé. Il consiste à réaliser la vaccination, puis, au moins 14 jours après la mise en place de l'immunité, à réaliser un dépistage par PCR. Les animaux peuvent alors partir avec résultat négatif. Le délai de mise en place de cette immunité dépend du vaccin mais il est généralement de 21 jours, ce qui fait que les animaux peuvent partir une soixantaine de jours après la 1ère injection.

Des dérogations envisagées, mais encore incertaines

Au-delà d'une demande de report d'un an de l'entrée en application de la LSA, demande qui a extrêmement peu de chance d'aboutir, la LSA prévoit quelques modalités alternatives mais qui sont à ce stade non finalisées et donc incertaines. Certains pays pourraient en effet proposer à la Commission européenne un protocole dérogatoire pour accueillir sous d'autres conditions des animaux issus d'États membres non indemnes. Ainsi, le protocole de désinsectisation suivi 14 jours après d'un dépistage PCR négatif ou le protocole vaccination du troupeau souche utilisés jusqu'alors pour envoyer les veaux vers l'Espagne et l'Italie ne seront plus utilisables, sauf à ce que la Commission les revalide ; un processus qui prendra nécessairement du temps. Enfin, comme déjà mentionné, la reconnaissance d'équivalence entre zone qui permettait jusqu'alors des échanges sans condition pour un sérotype présent dans le pays de départ et d'arrivée reste à préciser. Notre conseil est donc clair : si vous souhaitez sécuriser vos ventes vers un pays membre de l'Union européenne ou la Suisse à partir du 21 avril, nous vous invitons à commencer votre protocole de primo-vaccination sérotype 4 et 8 avant le 30 janvier pour tenir compte de l'augmentation à 60 jours du délai post-primovaccination. Cet article ne concerne ni les conditions de circulation en France qui restent inchangées, ni l'export vers les pays tiers.

GDS Bourgogne Franche-Comté

En pratique, délais à respecter pour vacciner

Primo-vaccination : le cas des broutards. Suivant les vaccins et l'espèce vaccinée, le délai entre les deux injections de primo-vaccination peut être différent (voir l'illustration ci-dessus). De plus, pour les moutons par exemple, certains vaccins n'ont qu'une seule injection de primo-vaccination. Se référer aux spécifications du vaccin utilisé en lien avec votre vétérinaire sanitaire. Pour le rappel annuel de vaccination : Il n'existe pas de délai réglementaire post-vaccination dans le cadre d'un rappel annuel de vaccination.

Vœux

Vœux Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole Champagne - Bourgogne


Vincent Arbelet

2020 avait bien commencé mais nous avons, collectivement, dû faire face à ce choc et trouver, avec les acteurs de la filière, des alternatives pour que chacun vive de son métier. La bienveillance et l'empathie sont restées de mise dans ce contexte si singulier, afin que chacun s'épanouisse sur son exploitation. Nous sommes pleinement conscients que le monde agricole et viticole a fait face à un double défi, économique et climatique. Pour pallier ses difficultés et ses mutations, près de 395 Prêts garantis par l'État pour 37 millions d'euros ont été octroyés à des exploitations touchées par la crise. Notre état d'esprit pour cette nouvelle année est de rester combatif, de faire face et de tracer des lignes d'avenir. Le Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne accompagnera les professionnels du secteur pour les aider à traverser la crise : à court terme en trouvant avec eux les dispositifs adaptés de soutien des trésoreries, à plus long terme en étudiant les solutions assurancielles les plus cohérentes et en finançant les projets de diversification ou de développement permettant aux exploitations de retrouver une résilience durable. En 2021, nous continuerons à vivre pour notre territoire. La proximité et l'accompagnement dans la durée seront les piliers de nos missions. Optimistes plus que jamais, en agissant chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.
Bonne année à toutes et à tous.

Vœux 2021 Dominique Bossong, président MSA Bourgogne

Tourner la page de 2020, *«Annus Horribilis»* que chacun voudrait oublier tant les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été désastreuses économiquement, socialement et humainement. Comme tous les secteurs d'activité, l'agriculture mise à mal depuis de nombreuses années (sécheresses, rémunérations insuffisantes, agribashing, réglementations…), n'a pas été épargnée. Les mesures drastiques, mais nécessaires, imposées par le gouvernement ont eu des effets non négligeables sur les productions pour certaines, déjà fragilisées, même si, ironie du sort, les Français ont pris conscience du caractère essentiel de notre agriculture, le recours massif à la vente directe en étant l'illustration la plus frappante. Dès le début de la crise sanitaire, au-delà de sa mission de service public, la MSA a été présente au plus près de ses ressortissants. Des dispositifs économiques exceptionnels, conseils en prévention et expertise, ont été proposés aux exploitants et entreprises agricoles, des aides exceptionnelles ont été attribuées aux familles, jeunes et bénéficiaires de minima sociaux… Forte de ses valeurs de solidarité et de proximité, la MSA a renforcé son engagement sur les territoires en lançant l'opération *«MSA Solidaire, nos valeurs en action»* visant à soutenir et à accompagner les populations les plus fragiles. Femmes, hommes, élus et salariés de la MSA ont œuvré, au quotidien, apportant services et écoute, entretenant un lien social indispensable. Plus que jamais 2021 rime avec solidarité et proximité. Par son attachement au monde agricole et rural, son savoir-faire, sa connaissance des problématiques de terrain, son réseau d'élus ancré au cœur de territoires, la MSA se positionne comme l'organisme de protection sociale du *«dernier kilomètre»*. Cette position, nous la défendrons lors des négociations de la prochaine convention d'objectifs et de gestion avec les pouvoirs publics. Porter une protection sociale à la hauteur des besoins de tous nos ressortissants, telle est notre ambition et soyez assurés de l'implication pleine et entière de l'ensemble des élus et des salariés de la MSA, pour atteindre cet objectif.
Nous ne sommes pas sortis de cette crise et devons encore faire face à l'inconnu. Nous espérons que tout sera différent et c'est en tirant les leçons de ce contexte sanitaire que nous pourrons faire de l'avenir une réalité positive. S'il ne faut pas oublier ce qui est, il nous faut penser à ce que demain sera.
Je vous souhaite, sincèrement, à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2021.

La vente aux enchères de la Station Bien Naître, le 21 janvier à l'Agropôle du Marault Magny-Cours (58)

Achetez votre reproducteur inscrit A+ sur place ou en ligne

Une offre génétique alliant qualité et diversité vous attend !

45 veaux sélectionnés dans toute la France par les experts raciaux du Herd-Book Charolais sur les facilités de naissance, aptitudes au vêlage, qualités maternelles seront proposés à la vente.

Les photos, vidéos, pedigrees et l'ensemble des données techniques sont disponibles sur le www. charolaise.fr

Portes ouvertes les vendredi 15 et samedi 16 janvier de 10 h à 16 h

Nous vous attendons lors des portes ouvertes à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours (58), en présence de l'équipe technique et commerciale.

Une offre génétique diversifiée

Les 8 experts raciaux du HBC ont mis tout leur savoir-faire et leurs connaissances au service du recrutement de cette 11ème série de reproducteurs contrôlés au Marault. Une attention toute particulière a été portée à l'AVel et l'ALait des mères des veaux. Nos 8 spécialistes du Charolais ont pris le soin de recruter au maximum des souches nouvelles ou de monte naturelle afin que l'utilisation en reproducteur soit facilitée dans un maximum d'élevages. Venez échanger avec nos 8 passionnés de génétique et découvrez leur travail de sélection : 45 animaux bien génotypés présentant de belles conformations en viande avec de bons bassins dans des profils vêlages tranquilles différents : génétiquement sans cornes, viande, pedigree original, lignées de concours, rusticité…

Deux possibilités pour participer à la vente

• **En présentiel**

Dès 9 h pour la présentation des animaux

14 h : début de la vente aux enchères coanimée par la Sicafome/ Herd-Book Charolais par boîtiers électroniques.

Un accueil dans le respect du protocole sanitaire en vigueur sera mis en place pour assurer la sécurité de tous.

• **À distance**

Fort du succès sur la précédente édition, le dispositif *Sicafome Live* est mis en place afin que vous puissiez miser en ligne depuis chez vous. Un système sécurisé pour enchérir en toute tranquillité. Pour cela, il suffit de s'enregistrer 48 h avant le début de la vente, nous vous accompagnons pour les démarches d'inscription et d'utilisation.

Un test vous sera également proposé afin d'assurer une prise en main optimale :

- contact@charolais-expansion.com
- Tél. 06 89 03 05 64



Pour illustrer cette diversité, nous vous présentons un échantillon de 5 animaux

Retrouvez la totalité des animaux sur notre site www.charolaise.fr

Ramsès 0561 est né chez Didier Metrop en Saône et Loire. Fidèle apporteur de la station du Marault, Didier fait naître 60 veaux par an, issus de taureaux des schémas de sélection, d'IA privées et de monte naturelle. Il participe à de nombreux concours grâce aux qualités immuables de son cheptel : finesse d'os, précocité, développement musculaire.



Ramses 0618 est né chez Gilles Trinquet dans la Nièvre. Gilles est particulièrement attaché aux qualités de race. L'animal qui représente son élevage à la station cette année sera facile à accoupler grâce à ses origines peu diffusées. D'autres animaux présentant un profil similaire sont également disponibles à la vente.



Roublard P 6223 vient de la ferme du Lycée agricole de Roanne-Chervé dans la Loire, qui possède un troupeau de 120 vaches charolaises inscrites au HBC. Le gène sans cornes y est travaillé depuis de nombreuses années. Apporteurs réguliers des différentes stations d'évaluation charolaises, les animaux mixtes-viande issus de cette exploitation donnent entière satisfaction et font carrière dans les troupeaux. 6 animaux génétiquement sans corne seront en vente le 21 janvier.



Ronsard 0869 est né chez Pierre Berthier en Saône et Loire. Ronsard illustre parfaitement cette catégorie d'animaux au profil aptitudes bouchères.



Palikao 3874 est né chez Vivien Batifoulier. Son élevage est situé entre Massiac et Allanche dans le Cantal. C'est un système naisseur-engraisseur de 70 vaches. La conduite avant le sevrage est très extensive mais la génétique est bien présente ! Palikao était le veau le plus léger à l'entrée de la station et apparaît aujourd'hui dans le Top 10 des meilleures croissances de cette série ! Finesse d'os, longueur du corps, bon quartier arrière et rusticité promettent une utilisation aisée et prometteuse dans son futur cheptel.



Social

« Pouvoir répondre aux questions de nos salariés »

Vincent Bottreau, du domaine viticole d'Ardhuy, en Côte-d'Or, fait partie des premiers à avoir suivi la formation en distanciel, dispensée par la FDSEA 21, consacrée à la nouvelle Convention collective nationale qui doit entrer en vigueur au 1er avril. Il témoigne.



Photo : Domaine d'Ardhuy

Vincent Bottreau travaille pour le domaine viticole d'Ardhuy, en Côte-d'Or. Pour lui, la nouvelle CCN est porteuse d'une nouvelle manière d'aborder les différentes fonctions des salariés, tout en apportant de la simplification.

Comme nous l'avions annoncé dans le numéro du 8 janvier de Terres de Bourgogne, une nouvelle Convention collective nationale (CCN) va s'appliquer en France, pour les entreprises agricoles et viticoles, à compter du 1er avril prochain. Issue de la volonté gouvernementale de simplifier le mécanisme des conventions collectives, cette nouvelle CCN est porteuse de nombreux changements, en particulier, la mise en place d'une grille de classification des emplois et d'une grille de salaires nationales. De telles évolutions imposent évidemment aux employeurs de se former. Dans ce but, la FDSEA de Côte-d'Or a mis en place des sessions de formation. Vincent Bottreau a participé à la première, organisée en distanciel, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire. Il est régisseur, et cogérant du domaine viticole d'Ardhuy, à Corgoloin, entre Beaune et Nuits-Saint-Georges. *« Au sein du domaine d'Ardhuy*, explique-t-il, *nous avons différentes structures qui s'occupent de l'exploitation des vignes, du négoce, des entités juridiques dont les salariés dépendent de conventions collectives différentes. J'ai eu connaissance de la nouvelle CCN vers le 10 décembre. Je voulais pouvoir apporter des réponses aux éventuelles questions de nos salariés (25 au domaine, dont 15 concernés par la nouvelle CCN), c'est pourquoi j'ai voulu me former de manière précise et fiable ».*

« Une bonne approche »

La formation de la FDSEA 21 s'articule selon des sessions de deux heures. Il y en aura quatre en tout. *« Au cours de la première session que j'ai suivi*, précise Vincent Bottreau, *j'ai pu obtenir des informations sur la démarche et la motivation du législateur. Le but est d'harmoniser les différentes conventions territoriales. Par exemple, nous dépendons de la convention collective des entreprises viticoles de Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Nièvre. Historiquement, tout cela s'est développé avec des clauses particulières en fonction des régions. Pour le législateur, il fallait sûrement homogénéiser, dans un but de simplification et de mobilité. L'objectif est aussi de mieux définir les emplois. La philosophie de cette CCN, c'est de valoriser les emplois, plutôt que les personnes. Le challenge, pour nous, employeurs, va être d'expliquer cela à nos salariés. Pour moi l'intérêt, c'est de pouvoir travailler avec cette nouvelle classification des emplois, un peu à la manière dont on définit les fiches de postes. L'approche de la nouvelle CCN me semble assez bonne de ce point de vue. L'employeur pourra mieux exprimer ses besoins sur son exploitation, en termes de compétences, et il pourra avoir un dialogue avec le salarié pour voir où ce dernier se situe par rapport au besoin exprimé. Cela permettra peut-être aussi au salarié de mettre à jour un domaine de compétences pour lequel des évolutions de sa part seront nécessaires ».* Au final, la nouvelle CCN donne l'impression d'une plus grande clarté. Vincent Bottreau affirme être agréablement surpris par l'évolution à l'œuvre.

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Firmes & Machinisme

Disparition

Décès d'Helmut Claas, pionnier de la technique agricole

Depuis longtemps associé gérant, président du conseil de surveillance et président du comité des actionnaires du groupe familial, Helmut Claas est décédé le 5 janvier à 94 ans.

Une figure du machinisme agricole s'en est allée. Helmut Claas, 94 ans, est décédé le 5 janvier. Une triste nouvelle pour un groupe qui emploie plus de 11 000 personnes dans le monde, pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros. Il était né en 1926 à Harsewinkel, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, près de Bielefeld. Ses parents, August et Paula Claas, dirigeaient la petite usine de machines agricoles, fondée en 1913. Après avoir passé son baccalauréat, il a suivi une formation d'ajusteur-mécanicien puis un cursus complémentaire d'études agricoles à Paris. Il fut chargé de la mise en place et de la gestion d'une filiale de distribution Claas en France, avant de rejoindre la branche parentale en 1958, au sein de laquelle il s'est concentré sur l'aspect technique des activités. Il fut ensuite nommé directeur en 1962. À partir de 1978, il a assumé les fonctions d'associé responsable personnellement. Suite à la transformation de Claas en une Société en commandite par actions (SCA) en 1996, il a quitté la fonction d'associé gérant pour endosser celles de président du conseil de surveillance et de président du comité des actionnaires.

Innovateur dans l'âme

Helmut Claas a toujours porté une attention particulière au développement de produits d'avenir et s'est attaché à faire de leur fabrication en série un processus rentable. C'est sous son ère qu'est né le modèle Lexion, moissonneuse-batteuse de conception révolutionnaire considérée comme l'engin le plus puissant au monde dans sa catégorie. En 2003, Claas a pris le contrôle des tracteurs Renault en France. L'internationalisation s'est poursuivie avec la création de sites de production en Russie, aux États-Unis et en Chine. Helmut Claas était docteur honoris causa d'universités hongroise, britannique, bulgare et allemande. En 2009, il fut élevé par la République française au rang de chevalier de la Légion d'honneur, en récompense pour ses services rendus au titre de la coopération franco-allemande. Il avait également reçu le Mérite agricole au ministère de l'Agriculture français. Helmut Claas était aussi un agriculteur. Il gérait une exploitation au sud-est du Royaume-Uni où il séjournait fréquemment. Sa fille, Cathrina Claas-Mühlhäuser, présidente du comité des actionnaires, conduit aujourd'hui le groupe dans toutes ses décisions et orientations.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Photo : Claas

Helmut Claas, disparu à l'âge de 94 ans

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/01/2021**

Effectif global: 999 - Taux de vente: 98%

Effectif total: 723 - Taux de vente: 98%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,57 €	2,77 €	2,70 €	-0,02
			300-350	2,52 €	2,65 €	2,60 €	-0,05
			350-400	2,45 €	2,66 €	2,53 €	+0,05
			400-450	2,29 €	2,47 €	2,39 €	-0,02
			450-500	2,23 €	2,40 €	2,32 €	-0,01
		R	250-300	2,48 €	2,61 €	2,57 €	-
			300-350	2,33 €	2,56€	2,49 €	-
			350-400	2,27 €	2,41 €	2,38 €	+0,02
			400-450	2,35 €	2,44 €	2,39 €	+0,07
	F	U	200-250	2,80 €	2,99 €	2,83 €	-
			250-300	2,74 €	2,80 €	2,76 €	-
			300-350	2,72 €	2,83 €	2,77 €	+0,03
			350-400	2,61 €	2,78 €	2,68 €	+0,16
		R	200-250	2,52 €	2,52€	2,52€	-
			250-300	2,42 €	2,73€	2,54€	-
			300-350	2,55 €	2,62€	2,58€	=
			350-400	2,44 €	2,58€	2,51€	-

Broutards : L'offre est importante cette semaine et permet d'attirer davantage d'acheteurs dont les circuits commericaux se réorganisent après la trève hivernale. Légère amélioration dans les cours, et surtout dans l'ambiance commerciale. Forte demande dans les bons limousins.

LAITONNES : Vente rapide et totale à des cours fermes à haussiers dans les lots vaccinés FCO 4 et 8 pour l'Italie. L'offre est loin de couvrir la demande.

Effectif total: 11 - Taux de vente: 90%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AUCUNE COTATION	F	U	350 - 400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-

Effectif total: 265 - Taux de vente: 97%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,27 €	2,66 €	2,44 €	=
		U	- 5 ans	1,90 €	2,37 €	2,06 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,85 €	2,28 €	2,04 €	+0,05
			+ 10 ans	1,77€	2,06 €	1,90 €	+0,06
		R	- 5 ans	1,80 €	1,83 €	1,81 €	+0,05
			5 à 10 ans	1,68 €	1,84 €	1,78 €	+0,05
		O	+ 10 ans	1,48 €	1,59 €	1,55 €	-
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	2,49 €	3,00 €	2,67 €	-0,05
		U	24 à 36 mois	2,04€	2,49 €	2,28 €	-0,08
		R	24 à 36 mois	1,93 €	1,98 €	1,96 €	+0,12

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : L'offre ne couvre pas la demande, en effet les acheteurs sont présents en nombre et les transactions sont fluides. Bonne ambiance commerciale avec très peu de relève. Celle-ci s'explique par le fait de la présence de bons sujets bien préparés.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 06/01/2021

Effectif total :165. Taux de vente : 87%. Observation : Tout le personnel de la SA des Grivelles vous souhaite une excellente année 2021. Pour ce premier marché de l'année, le volume est peu important mais la demande semble néanmoins présente.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 127 - Taux de vente : 85% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Les broutards se commercialisent plus rapidement avec des cours en légère hausse en comparaison avec la fin d'année 2020. A justifier dans les prochaines semaines. **Laitonnes :** la demande est toujours aussi importante dans les femelles et le peu de volume ne couvre pas les besoins.	M	U	350 - 400	2,22 €	2,58 €	2,47 €	-
			400 - 450	2,23 €	2,39 €	2,36 €	-
		R	300 - 350	2,36 €	2,43 €	2,38 €	-
	F	U	300 - 350	2,46 €	2,71 €	2,55 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 04/01/2021 au 10/01/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,02	7,95	-	-	-	-	-
	Var.		0,03	0,02					
	R	7,32	7,28	7,25	-	-	-	-	-
	Var.	0,05	-0,03	0,07					
	O	6,53	6,45	-	-	-	-	-	-
	Var.	-0,03							
3 (couverts)	U	-	7,91	7,80	6,56	-	-	7,43	-
	Var.		-0,05	-0,03	-0,14			0,01	
	R	7,35	7,37	7,32	6,62	7,39	7,37	7,17	-
	Var.	0,03	-0,02	0,06	0,04	=	-0,02	-0,04	
	O	6,90	7,06	7,09	-	7,04	6,90	6,83	-
	Var.	0,07	0,20	0,25		=	0,02	0,04	
	R	-	-	-	-	-	6,70	-	-
	Var.						0,09		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Le manque d'offre permet le maintien des cours.
Zone sud : Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 11/01/2021

Bovins : 347
Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 5
Ovins : Pas de marché cette semaine.

Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 18 janvier 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/09/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 38 - Taux de vente : 97% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Cours légèrement en hausse ce début d'année dans toutes les catégories ne permettant pas de contenter les clients car le volume n'est pas assez important.	F	U	- 5 ans	1,96 €	2,24 €	2,06 €	-
			5 à 10 ans	1,80 €	2,11 €	1,91 €	-
	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-

11 JANVIER 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Reprise dynamique en ce début d'année, avec une demande marquée en JB. Quant au prix, la hausse reste timide, sur toutes les catégories!
Bovins maigres : Le marché est plus actif pour cette reprise de début d'année, petite impulsion à la hausse sur les prix.

POLITIQUES

L'accord sur le Brexit est donc entré en vigueur provisoirement en début d'année (avant ratification par le Parlement et le Conseil Européens). Cet accord permet des échanges sans droit de douane, et assure ainsi le débouché anglais pour les viandes bovines irlandaises. De plus, le Royaume-Uni s'est engagé à respecter des conditions de concurrence équitables, et à ne pas revoir à la baisse l'ensemble standards sociaux, environnementaux et climatiques européens et de s'adapter à leur évolution.

R&D

Comme chaque année la FNB participe à l'élaboration du rapport de d'activités de Recherche d'INTERBEV 2020. Ce rapport dresse un bilan des études d'INTERBEV conduites dans l'année (finalisées ou en cours) dans des domaines de recherche variés notamment l'Hygiène & sécurité des aliments, l'adéquation offre – demande ou les enjeux sociétaux. Ce document est disponible sur le site d'Info-Veille Scientifique : https://www.interbev.fr/fiche/rapport-dactivites-de-recherche-dinterbev-2020/

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Une première GMS a enfin signé, à l'échelle nationale, un contrat correspondant aux exigences de l'accord interprofessionnel du 22 mai 2019 sur le Label Rouge !
Auchan a annoncé la signature d'un accord tripartite avec la coopérative Cevinor et l'abatteur Bigard pour le déploiement du Label Rouge dans leurs points de vente du Nord de la France sur cette année 2021. Ce contrat porte sur 3 ans et prévoit la commercialisation d'environ 600 animaux par an de 3 races (Blonde d'Aquitaine, Charolaise et Limousine). Les indicateurs pris en compte dans le contrat pour le prix des animaux sont un indicateur de coûts de production, un indicateur de prix de marché (cotations) et des indicateurs relatif à la qualité des produits. La FNB mobilise son réseau pour s'assurer que la prise en compte du coût de production est à hauteur d'une juste rémunération des éleveurs!

FOCUS

Annoncé fin 2018, le rapprochement des deux syndicats d'abattage « Culture Viande » et « Fedev » est finalement en vigueur depuis ce 1er janvier 2021. Les entreprises d'abattage seront désormais au sein de l'interprofession représentées par un syndicat unique ! Cette fusion «historique» a été entérinée par les assemblées générales des deux structures le 17 décembre. Gilles Gauthier a été élu à la tête de Culture Viande pour trois ans, à la suite de Jean-Paul Bigard.

EN REGION

Depuis le 4 janvier, la télédéclaration des demandes d'aides bovines est accessible sur le site TELEPAC. Il vous est donc d'ores et déjà possible de déposer votre demande.
Pour rappel, la période de détention obligatoire commence le lendemain de la déclaration, et de 6 mois. Par ailleurs, pour être éligible, une femelle (de plus de 8 mois) doit avoir vêlé au moins 1 fois, les génisses ne sont donc comptabilisées que si elles ont vêlé avant la déclaration.

FAIT DE LA SEMAINE

Les discussions sur la réforme de la PAC se poursuivent au niveau français comme européen, et l'Alliance des éleveurs de ruminants (FNB, FNPL, FNO, FNEC) profite du début d'année pour rappeler ses positions sur le sujet dans un Communiqué de Presse. Parmi les priorités : le maintien du couplage à son niveau actuel, la revalorisation de l'ICHN pour l'élevage, le maintien du paiement redistributif, la reconnaissance des services environnementaux existants...

CHIFFRE DE LA SEMAINE

150

Le nombre de diagnostic BoviWell réalisé à fin de l'année 2020, sur des exploitations bovins viande. La FNB rappelle que la mise en place d'un diagnostic de BEA, via l'outil BoviWell et qui pourrait être demandé par les opérateurs de la filière (OPC, OPNC, distributeur) doit se faire dans une logique de valeur pour le producteur (prise en compte du cout de production), et de sécurisation de cette valeur (contractualisation).

Equipe FMBV
Broutard(e)s : Les volumes s'étoffent, excepté quand la neige vient compliquer les déplacements. Les circuits commerciaux se réactivent et les acheteurs sont présents. L'ambiance commerciale est meilleure : on note peu d'invendus et les cours se redressent globalement de quelques centimes, surtout si les lots sont de qualité supérieure et valablement vaccinés. En femelles, les ventes sont rapides à prix fermes car l'offre ne suffit pas à couvrir les besoins.
Gros bovins maigres : L'offre est encore insuffisante pour satisfaire les besoins importants. Les transactions sont fluides à prix stables, avec toujours une préférence pour les vaches jeunes bien démarrées.
Boucherie : L'offre est stable face à une demande régulière. L'écoulement est normal, sans euphorie mais l'ambiance commerciale se réactive un peu. Les cours sont facilement reconduits en toute races et catégorie, voire même en très légère hausse.
Veaux : Les apports restent modérés face à une demande qui l'est tout autant. La modestie des effectifs permet de nouveau de reconduire les cours. On observe une légère reprise en veaux supérieurs, pour le reste l'ambiance reste morose. Les petits sujets sont toujours invendables.
Ovins : En agneaux, les achats sont réguliers et peinent toujours à être satisfaits. Les agneaux gris sont encore d'une qualité satisfaisante pour bénéficier de tarifs fermes. Les agneaux laitons sont très recherchés et s'échangent rapidement. En agnelets sur le bassin laitier, les effectifs baissent un peu mais trouvent facilement preneur à des cours en hausse. En brebis, les transactions sont régulières.

Matériel

Tracteur

01 - Cause retraite vend tracteur New Holland T595, 3750 H, de 2012, chargeur pneus neufs clim
✆ 06 10 05 43 55

01 - Vends cause retraite tracteur Claas Ares 617, 5000 h, bon état général.
✆ 06 45 62 45 45

01 - Vends tracteur MF 6160, 4 RM, 6 500 h, 1997, TBE, pulvé BERTHOUD Racer, 2 000 l, boîtier Berjust, rampe 16 m, semoir pneumatique SICAM, 5 rangs, semoir KUHN BS, 2,50 m, disque RAZOL.
✆ 06 30 92 67 96

26 - Vends tracteur Fiat 411R an 1964 à restaurer ou pour pièces. 1200 euros à débattre.
✆ 06 87 51 48 38

38 - Vends tracteur Mc Cormick utility diesel pour pièces très nombreuses pièces Mc Cormick 135 D.
✆ 06 48 14 44 64 H Repas

38 - Achète tracteur Renault série 54 et Someca 40 pour pièces ou uniquement démarreur.
✆ 06 86 98 16 74

Travail du sol

21 - Vends semoir Horsch Pronto 8 NT, 8 m., inter rang. 20 cm., très bon état, 85 000 euros (0204)
✆ 06 83 52 48 81

38 - Vends broyeur Ferrand hors sol 140 cm, très bon état, repeint, marteaux d'origine, 3 000 euros.
✆ 06 15 92 31 91
ou 06 35 14 56 35

39 - Cause cessation vends semi à bois, 1 treuil 5 t, 1 fendeuse à vis, benne 3 points Devoys.
✆ 06 61 66 05 53

58 - Cause cessation Vends Sémavator Howard 3 m., - canadien 4 m., - vibro 5.5 m., - rouleaux Packer 3 et 4 m. (0207)
✆ 06 13 69 65 64

71 - Vends Rotavator Howard, 1,70 m et 2,70 m en B. E., livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Récolte

01 - Vends round baller Krone 1510 filet tbé révisé cause renouvellement urgent.
✆ 06 74 63 22 77 HR

71 - Vends andaineur Kuhn, 4 m, bon état.
✆ 06 83 13 82 29

71 - Vends presse balle ronde, liage ficelle, MF1450 brabant Bonnel, 3 socs, pulvé Evrard 2.000 l, traîné, 15 m, le tout pour export.
✆ 06 83 13 82 29

58 - Vends cause cessation boisseau Camail,30 tonnes,2 élévateurs 12 et 15m., -faucheuse conditionneuse2.70 m.Vicon, - 28 plateaux à tournesol, - souffleur à cellules (0205)
✆ 06 13 69 65 64

89 - Vends séparateurs 100 et 50 qx Dupuis en très bon état avec 4 grilles, complet ; élévateur 100 qx Denis, 8 mètres, B. E., livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Traitement

38 - Vends pulve Vicon 18 mètres 3 tronçons rampes hydrauliques 800L CT 2019 prix 3000euros HT.
✆ 06 28 25 98 01

58 - Cause cessation vends pulvérisateur Evrard, 18 m., 2 000 litres (0208)
✆ 06 13 69 65 64

Arbo-viti

26 - Vends compresseur de taille Routair Lacme sur pneus 2 cuves de 800 litres TBE 1900 euros
✆ 06 73 01 53 15

Divers

07 - Vds piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m ; 1,60 euros-1,60m
✆ 07 87 05 20 20

21 - Vends pince Bugnot 5 bottes, - semoir engrais Vicon 800 litres, matériel accessoire pour chevaux de trait (0106)
✆ 06 17 70 86 63

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0201)
✆ 06 30 11 59 25



Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Livrée
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

42 - Vends piquets châtaigniers fendus main - 1.80 - 2 euros/pièce - bois chauffage - dessileuses cubes.
✆ 04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30

55 - Vends pailleuse portée Kuhn, type Primor 2060 M, toutes options, très bon état, 7500 euros.
✆ 06 72 54 56 74

57 - Cause restructuration, vends pulvé. Seguip 2.500 l, 24 m ; Manitou Mlt 728 Turbo ; tracteur Valtra 6300.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Vends desileuse-pailleuse trainée Silofarmer 6m3 TBE 2010 utilisé 5 ans 7500 euros
✆ 06 14 26 16 97

69 - A vendre faucheuse rotative 4 assiettes Vicon toute refaite (vérin hydraulique et relevage neuf) et couteaux neufs
✆ 06 84 71 05 54

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends semoir engrais Vicon 2 discs 15-21 950euros - vends semences avoine printemps - Achète Benne camion 12T.
✆ 06 14 47 49 53

69 - Vend un épandeur 3.5 T 2 hérissons de marque Miro - Vend désileuse semi portée Gentil 2.4 m2, roulement, chaine neuve.
✆ 06 42 43 20 66

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


38 - Vends malaxeur à lisier attelage 3 points - Remorque fourragère 6 tonnes
✆ 06 30 70 89 17

Grand voyant médium Maîtrie YAKOUB
Capable de résoudre tous vos problèmes : amour, fidélité, chance, travail, santé, mariage, permis de conduire.
Réussite dans tous domaines. Pas de problème sans solution. Déplacement possible. Travail rapide et sérieux. Résultats garantis dans la semaine. Paiement après résultat.
Tél. 06 09 38 64 39

38 - Vend semoir maïs monosem PNU 4 ans – 2 Vibrosem Sicam etCarré 3mL - Jumelage 9.5 48 et 12.4.36.
✆ 04 74 54 25 21

69 - Vends pulvérisateur Berthoud Alto 600 l. rampe 9 m. année 2010 TB état contrôle OK.
✆ 06 37 87 28 53

58 - Cause cessation vend 3 000 ardoises d'Angers 20 x 40, - 2 gaveuses électriques, - plumeuse à disques, - matériel à miel (0209)
✆ 06 13 69 65 64

58 - Vends des. pail. Kuhn Altor 6070, com. élec., TBE, - benne mono. 7.5 T., - pince balles Bugnot double, - herse prai. 4 m., téles. JDB 5265, 7 000 H avec équi., - dérou. BR Calvet, - pla. four. 8 m. Mazeron (0212)
✆ 06 31 81 55 69

69 - Vds enrubannage herbe 2020 pneu 380 70 28 et 280 70 20 état neuf.
✆ 06 73 29 63 39

69 - Vds lève sac grenier hydraulique télescopique Cultipaker Quivogne paliers or dispositif transport petite machine 2 brosses pour radis carotte oignons en bottes.
✆ 06 84 19 53 86 Midi

69 - Vends cause retraite bol mélangeur Jeantil 10 m3 6500 euros applatisseur ACEMO 1000 euros corne à gaz 70 euros.
✆ 06 98 80 69 92

89 - Vends 2 fenêtres bois chêne double vitrage 90x220 cm 200 euros - 1 porte fenêtre chêne 150x220 double vitrage 150 euros - 1 lève plaque professionnel Edelplaque 450 neuf vendu 300 euros.
✆ 07 89 45 43 43 heures de repas midi et soir

89 - Vends pieux acacia épointés écorcés fendus 180L 1,90 3euros l'unité - 120L 1,50 1.50euros l'unité
✆ 06 87 17 63 43

Elevage

01 - Vends 2 abreuvoirs Thermolac la buvette non servis, 3 désileuses portées 1 à 2,5 m3.
✆ 06 40 18 07 28

26 - Vends machine lait marchand pour veaux, ventilation avec régulation,alarme, divers, Kangoo MT HS.
✆ 06 77 11 68 90

58 - Cause cessation Vends bétaillère Ponge 4 m., - enfonce pieux déport hydraulique, - aplatisseur FAO, - pneu 44/65/22.5, -relevage JD 6410, - cornadis 6 m., 8 places (0207)
✆ 06 13 69 65 64

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends 4 pneus Michelin 8000 kms 165/70 R14 85 TXL crossclimate prix 160 euros les 4.
✆ 06 82 42 53 04

42 - Vends camion bétaillère 12 T Renault étage hydraulique - mine ok -bon état - alu - 570 000 km - 1997.
✆ 06 07 37 65 00

Tourisme

26 - Vends partener 2012 5 portes 90cv 150 000 kms. 6800 euros, ct ok + velo elect pliant 3 ans 450 euros.
✆ 06 78 90 70 27

38 - Vends Peugeot 107 98250km très bon état cause décès.
✆ 04 74 59 41 48

69 - Vds 4 jantes avec pneus 175/65 R14 - 2 Alpin Mich elin + 2 Krisalp Kleber peu utilisés 220 euros.
✆ 06 65 37 21 73

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2019 et enrubannage 2020 de prairies temporaires 3ème coupe.
✆ 06 21 16 55 32

38 - Vends Courges musquées de Provence 0.60euros/Kg + Butternut 0.80euros/Kg
✆ 06 78 58 64 34

69 - A vendre pommes différentes variétés : Gala, Golden, Elstar etc...
✆ 06 37 13 42 89

01 - Vends bois de chauffage chêne frêne charmille 80 euros le stère livraison possible + piquets acacia à partir de 1m80.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Agri vend livre foin regain luzerne luzerne déclassée à partir de 120 euros/T.
✆ 06 83 33 41 45

42 - Prod. vend maïs ensil. + foin et foin de luzerne + enrubann. luzerne ou trèfle. Poss. livraison.
✆ 06 82 29 74 85

Plants, pépinière

71 - Vends bois chauffage sec environ 2 mètres, pris bord de route ou livré (0202)
✆ 06 80 47 78 16

Fourrage

21 - Vds paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ 06 23 23 73 91

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ouHD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ 04 74 00 30 70

38 - Vends Foin balle ronde 120 secteur Vinay - Vends Bois fendu 3m3
✆ 06 32 63 50 72

Location

Agricole

26 - Montélimar, agriculteur avec 40ha de lavandin de 3ans , recherche solution de prise en charge, reprise ou autre.. Cause santé. A discuter.
✆ 06 80 15 07 85

Autres

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ 06 22 37 71 85

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Emploi

Offre

01 - CUMA Recherche Responsable atelier (h/f), suivi et entretien matériel agricole (automoteur) et conduite occasionnelle, expérience souhaitée, salaire motivant si compétence. Lettre + CV : cuma.chaleins2@orange.fr
✆ 06 87 44 77 44

01 - Gaec prod. céréales et lait recherche salarié CDI à partir de juin.
✆ 06 82 38 04 29

58 - Ferme laitière robots Recherche salarié (e) polyvent (e), CDI, région Puisaye (0210)
✆ 06 74 52 22 55

69 - Propose CDI 35 H. transformation fromagère traite VL + chèvres soins animaux permis B à Vaugneray.
✆ 06 75 68 77 68

Animaux

Bovin

01 - Vends 5 vaches salers cause vêlage tardif.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends cause surnombre génisses tout âge race Mo, sanitaire OK, CL.
✆ 06 85 20 72 52

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, toushivernés au pré (avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée), prix raisonnable. 4 DE MAORI (origine GOUJAT, Rhône) ; 3 DE LOUBARD (père d'OLYMPIADE, origine MICAUD, Allier) ; 6 DE NICO (nés dans l'élevage d'un embryon de CHRISMAS-CYRANO) ; 1 JEFFERSON (origine METROP DIDIER, 71) et 4 vélâges faciles pour génisses. SCEA BONNICHON-LE-MASSON, 18170 LE CHATELÊT.
✆ 06 81 38 47 12 et 02 48 5621 49 (HR) Hubert ; 06 0791 98 08 Jean-Marc ; 06 0762 33 74 Anthony.

18 - Vends reproducteurs charolais HBC issu IA et monte naturelle, bonne origine. GAEC DE TURCY (FLEURIER).
✆ Tél. 06 23 16 10 19

21 - Gaec de Pergeot Vends 4 taureaux 2 ans, HBC, grand choix, - veaux 1 ans, TGS. (0107)
✆ 06 24 69 61 13

38 - Vends broutard Aubrac Bio pour saillie printemps 2021
✆ 07 85 87 01 01

42 - Vends taurillons - Holstein - sans cornes pour sailli - tbo + vaches au lait- poss. livr.
✆ 06 77 99 23 77

42 - Vends génisses PH 1 mois bonne origine issu d'un troupeau nourri ss ogm cse surnombre.
✆ 06 89 57 45 63



VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

les 20 JANVIER & 03, 10 FÉVRIER 2021
STATION de CHARMOY (89)

Garanties sanitaires et de reproduction

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 www.charolaiscroissance.fr

42 - Vds 8 vaches Normandes 2e 3e et 4e veau - attachées - vêlages janvier à Mars - livr.assur.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vends taureaux Charolais HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

54 - Vends taureaux Prim'Holstein, bonne génétique. Gaec des Hirondelles à Laloeuf.
✆ 07 87 86 70 63

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey - Vds trx. 2a. et 14m. IND IBR et BVD liv. tte distance (0105)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend 1 taureau 20 mois et veaux 13 - 14 mois pour la saillie avec possibilité de réserver maintenant et livrer fin mars. (0108)
✆ 06 10 09 65 69



Gaec CADOUX

Ventes permanentes 7 J /7
Reproducteurs Charolais HBC
Livraison possible

60 taureaux 14 mois
+ Taureaux 2 ans
+ Fiches catalogue à disposition

ÉLEVAGE CHAROLAIS - HBC - TGS
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
e-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

55 - Elevage Salers inscrit vend taureaux 18 mois, génisses et vaches suitées dociles avec des qualités maternelles.
✆ 06 07 38 58 87

58 - Vends taureaux HBC 1 an et 2 ans maigres au pré velage facile Gaec Pelle
✆ 06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66

63 - Elevage charolais inscrit HBC vend taureaux 18 mois issus de vêlage facile.
✆ 04 70 59 01 30

63 - AV laitonnes ferrandaise pure race.
✆ 06 58 44 73 47

69 - Vends très bons taureaux 2 ans et 1 an HBC, vêlage facile, type viande et élevage. TGS.
✆ 06 85 73 49 86

69 - Elevage limousin bio vend 4 taureaux 18 mois 1850 euros pièce.
✆ 06 83 54 29 99

69 - Vends reproducteurs limousins 16 mois HBL, laitonnes, jeunes mâles pour l'élevage et génisses pleines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends au choix cause surnombre belles génisses montbéliardes 1 à 2 mois, bonnes réf., TGS.
✆ 03 85 74 78 87

89 - 3 trx charolais 2 ans HBC, 60 mâles repro 2020TGS - Livraison possible, GAEC CADOUX Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux

71 - Vends 2 taureaux angus pur, issus d'embryons, très calme pouvant aller sur génisses.
✆ 06 84 51 71 10

71 - Vends cse cess. vaches charolaises et limousines pleines ou avec veaux, taureaux 18 m. limousins, génisses 18 m. et un an.
✆ 06 86 95 84 81

71 - Vends 7 taureaux charolais, 2 ans et un 3 ans, HBC, TGS. Dufraigne D et J, La Tagnière.
✆ 06 70 13 23 25

71 - Vends taureaux HBC au pré avec du potentiel , élevage viande, vêlage facile. GAEC Goulliard (0211)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends taureaux charolais 18-24 mois, type viande, IBR A.
✆ 06 48 84 65 03 ou 06 88 16 00 69

74 - Ch éleveur pour m'élever génisses de 3 semaines à fin de gestation reprise. Garantie bon prix.
✆ 06 07 94 47 88

71 - Éleveur limousin vend pour la reproduction taureaux 15-16 mois HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vends 6 bons Tx 18 mois, B.O., A. Guilloux, les Landes, Vendenesse-les-Charolles.
✆ 03 85 24 05 25

71 - Vends 25 Trx 22 mois, HBC, repro., T.B. qualité et orig., liv. assurée, GAEC LAURYSSEN successeur GAEC BONNOT, 71220 La Guiche, Guy.
✆ 06 81 89 18 52

Caprin

42 - Vends 80 chevrettes Alpines ECHO pleines 70 jrs - plein air avec tunnel - livraison assur. toute la France.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vds 15 chevrettes et 10 chèvres Alpines cornues, pâturées M.b 15 février/fin mars - livr. assur. tte la France
✆ 06 86 57 38 41

71 - Vends cause cessation chèvres alpines pleines.
✆ 07 85 42 78 17

Ovin

21 - Vends bélier grivet origine upra grivette rech. bélier grivet bonne orgine
✆ 06 82 75 55 17

26 - Eleveur sud drome vends 80 brebis pleines merinos d'Arles.
✆ 0475277338 vers 19 h30

38 - Vends Béliers grivette - Béliers mouton vendéen élevage adhérent UPRA - OES vendéen.
✆ 06 84 60 22 44

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories.
✆ 06 07 96 23 40

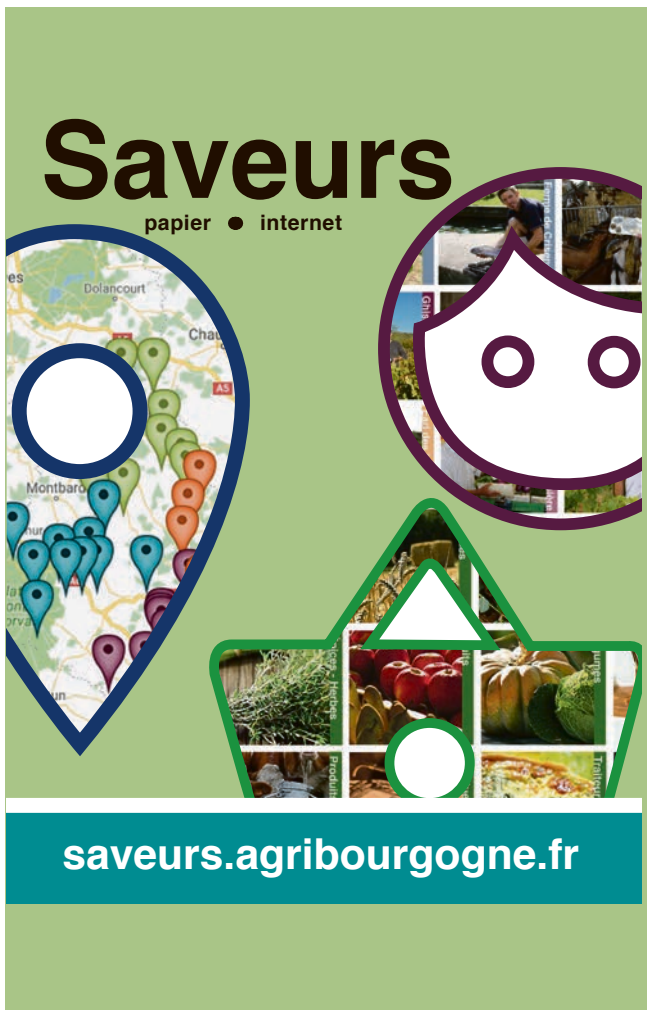
74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

21 - Donne chiens non LOF croisés Beauceron/Patou nés le 24/11/2020, 2 femelles et 2 mâles. N° siret : 50185114100025 (0303)
✆ 06 25 05 27 96

42 - Vends chiot male border collie de 11 semaines pur races - non lof - mere 250269608254660 - siret 432246833
✆ 06 61 87 88 86

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

APRR

Société anonyme
au capital de 33 911 446.80 €
Siège social : 36 RUE DU DOCTEUR SCHMITT
21850 SAINT-APOLLINAIRE
016 250 029 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 22 décembre 2020, Monsieur Guillaume HERENT demeurant 102 Chemin des Iris à Satolas-et-Bonce (38290) a été nommé en qualité de Directeur Général délégué.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL210229244

TRANSFERT DE SIÈGE

BATECO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 6 Chemin du Grand Bru
55230 SAINT-PIERREVILLERS
RCS BAR-LE-DUC B 805 298 254

Présidente : Madame GUILLEY-COLOMB Patricia, demeurant 6 rue de la Chanois à 21270 PONTAILLER SUR SAONE.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2020, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 1er janvier 2021, le siège social :

- qui était à 55230 SAINT-PIERREVILLERS 6 Chemin du Grand Bru,

- est désormais à 21270 PONTAILLER SUR SAONE 6 rue de la Chanois.

Nouvelle immatriculation au RCS de DIJON (21).

LA PRESIDENTE.

AL210229234

L'AGENCE RUTABAGA

SAS au capital de 3000€
Siège social : 21 rue des ormeaux
21220 Fixin
847 917 556 RCS de Dijon

En date du 29/12/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 2 rue de la synagogue – 21000 Dijon.

Modification au RCS de Dijon.

AL210229235

MON LA

SARL au capital de 16 000€, 28 Ave Jean Jaurès, 01000 Bourg en Bresse, 420 945 081 RCS Bourg en Bresse. L'AG a décidé, le 27/9/2020, de transférer le siège social de la société, le 1/1/2021, au 16 rue Dom Plancher, 21000, Dijon. Objet : Toutes opération d'acquisition cession et gestion de participations financières et immobilières. Durée : 99 ans. Gérance : Mr Lambert-Alison Philippe, 16 rue Dom Plancher, 21000 Dijon. La société sera radiée du RCS de Bourg en Bresse et réimmatriculée au RCS de Dijon

AL210229250

AVIS

ADTMed
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, Boulevard de Brosses
21000 DIJON
852 136 720 R.C.S. DIJON

Aux termes de décisions en date du 21 décembre 2020, le Président a transféré le siège social à 21190 MEURSAULT - 2, Route départementale 974, à compter du même jour, puis il a modifié corrélativement l'article 4 des statuts. Pour avis

AL210229258

MODIFICATION DE CAPITAL

THOR EXPRESS

SASU au capital de 2000 €
Siège social : 7 B Rue Docteur Renardet
21000 DIJON
842014227 RCS de DIJON

En date du 15/12/2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 24000 € par Augmentation du capital social pour le porter à 26000 €.

article 6 et 7 des statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de DIJON

AL210229233

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

SELARL Cabinet d'Avocats
ORLHAC - PIALES
7 rue de la grange aux grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

OXYMORE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
porté à 1 050 600 euros
Siège social : 14 rue des chalands
21800 QUETIGNY
891 293 508 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 15/12/2020 que le capital social a été augmenté de :630 500 euros par voie d'apport en nature, pour être porté de 100 euros à 630 600 euros.420 000 par émission de 420 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de630 600 euros à 1 050 600 euros.Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210229249

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC FLEUROT LA BERRICHONNE
Capital social : 20.016,00 euros
Siège social :
21400 MONTLIOT ET COURCELLES
R.C.S. DIJON 344.007.752

Par AGE du 14/12/2020 avec effet au 01/01/2020, il a été décidé de réduire le capital par annulation de 295 parts sociales, pour le ramener de 20 016 euros à 15 296 euros. M Hubert FLEUROT a démissionné de ses fonctions de co-gérant.

Pour avis.

AL210229236

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Erratum à l'annonce n°AL210129221 parue dans le journal Terres de Bourgogne le 08/01/2021, Il s'agissait de lire : Il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SOCIETE CIVILE LES RUCHES.

AL210229255

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS
«LEGATIS DIJON QUETIGNY»
Notaires associés
23, rue Buffon – 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire à DIJON (Côte d'Or), le 21 décembre 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jean-Yves PICARD, retraité de la Gendarmerie et employé, né à NUITS SAINT GEORGES (21700) le 6 novembre 1965 et Madame Sylvaine Michelle Paulette DECHAUX, gérante de salon de coiffure, son épouse, née à GRAY (70100) le 21 juin 1969, demeurant ensemble à POUILLY-EN-AUXOIS (21320) 23 allée des Platanes.
Mariés sans contrat à la mairie de CORBERON (21250) le 6 septembre 1997

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis. Me ROQUEL

AL210229246

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS

BOURGOGNE TRANSACTIONS SA
SAS au capital de 40 000 euros
5 et 7 rue Monge 21000 Dijon
353 792 583 RCS Dijon

Le 4 janvier 2021, l'Associée unique a :
- Pris acte de la démission du Président de la société, M. Jean-Luc Baillard ;

- Pris acte de la démission du Directeur général de la société, Mme Patricia Lefèvre ;
- Nommé M. Philippe De Cock, domicilié 5 et 7 rue Monge à Dijon (21000), aux fonctions de Président de la Société en remplacement du Président sortant ;

- Nommé M. Aurélien Girard, domicilié 5 et 7 rue Monge à Dijon (21000), aux fonctions de Directeur général de la Société en remplacement du Directeur général sortant ;
- Décidé de reformuler l'objet social et d'étendre l'objet social à l'activité de mandataire d'intermédiaire d'assurance à titre accessoire (l'article 2 des statuts ayant été modifié en conséquence) ;
- Refondu en totalité les statuts.

Modification faite au RCS de Dijon.

AL210229241

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société Anonyme coopérative
de Banque Populaire à capital variable.
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON,
RCS de Dijon : 542 820 352

Avis

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2020 a pris acte :

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 11/01/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LARREY: Terre - Bien occupé - Urbanisme : RNU

4 ha 91 a 28 ca - Devant l herbue: ZS-25(J)-25(K)

SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX: Terre, bois - Biens occupés - Urbanisme : RNU

9 ha 89 a 20 ca - Champs des plains: ZI-4(J)- 4(K)-4(L)- 5(B)- 5(C)- 5(D)- 5(E)- 5(AJ)-5(AK)- 5(AL) - Mellerois: ZH-17(J)- 17(K)

SELONGEY: parcelles en nature de terre, classification d'urbanisme : zone A du PLU à l'exception de la parcelle ZA171 située en zone N du PLU

14 a 04 ca - Sur champ perard: ZA-145[22]-152[23]- 166[144]- 167[146]- 171

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 01/02/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210229261

- de la démission de Madame WINKELMANN Brigitte née le 25 avril 1959 à DIJON (21), de sa fonction d'Administratrice représentant les salariés à effet du 18 décembre 2020 à 9h30, date à laquelle sa démission est effective. Madame WINKELMANN Brigitte fait valoir ses droits à la retraite ;

- de la désignation par le Comité Social et Economique, en date du 27 octobre 2020 à effet du 18 décembre 2020, de Madame REVERDY Catherine, née le 9 août 1963 à Mâcon (71) domiciliée 1395 Route des Galopières à VINZELLES (71680) en qualité d'Administratrice représentant les salariés. Son mandat commence à courir à compter du 18 décembre 2020, pour la durée restant à courir sur le mandat de l'Administratrice représentant les salariés démissionnaire, soit jusqu'au 9 juillet 2024.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration

AL210229254

EARL CURE LOUIS

Société civile au capital de 208 260.60 €
Siège social : 10 Rue Des Retraites
21470 BRAZEY EN PLAINE
407 760 917 RCS de DIJON

En date du 23 décembre 2020, l'associé unique, Monsieur Louis Curé, a :

- démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2020

- nommé Marion CURE, demeurant 10 rue des Retraites - 21470 Brazey-en-Plaine, gérante de la société pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2021

- décidé de modifier la dénomination sociale de la société en EARL DE LA BORDURE à compter du 1er janvier 2021 Pour avis, la gérance

Mention au RCS de DIJON

AL210229256

SCEA SAUVAIN-RION

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 17 C Départementale 974
21700 PREMEAUX - PRISSEY
RCS DIJON 828 243 212

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 7/10/2019, la collectivité des associés a décidé de :

- réduire le capital social d'une somme de 100 euros pour le ramener de 1 000 euros à 900 euros par voie de rachat et d'annulation de 10 parts sociales de 10 euros.

- transformer la SCEA en EARL, à compter du 7/10/2019, sans création d'un être moral nouveau, et adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société. Son objet, sa durée et son siège social demeurent inchangés. Sa dénomination sociale précédemment « SCEA SAUVAIN-RION » devient « EARL RION ». Pour avis - La Gérance.

AL210229257

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEV DOMAINE CHAUVENET-CHOPIN

Société Civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 45 734,71 euros
Siège social : 97 rue Felix Tisserand -
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 384 579 579

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 octobre 2020, la collectivité des associés a accepté la démission de M. Hubert CHAUVENET de ses fonctions de co-gérant au 31/12/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. La société sera à compter du 01/01/2021 gérée par Mme Evelyne CHAUVENET, déjà gérante dont le mandat se poursuit. Pour avis - La Gérance.

AL210229237

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SASU FABIEN PAYSAGES SERVICES
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : 1 Allée des Prunus-
21560 REMILLY SUR TILLE
Siège de liquidation :
1 allée des Prunus-21560 REMILLY SUR TILLE
828 215 343 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 08/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Fabien CHABRAT, demeurant 1 allée des Prunus - 21560 REMILLY SUR TILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 allée des Prunus - 21560 REMILLY SUR TILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis-Le Liquidateur.

AL210229204

ACTIGEST S.A.R.L

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LA SAULAYE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
TIL CHATEL 21120 49 rue de l'Aval
Siège de liquidation :
PO Box 89 l'Ile aux Cerfs Victoria
451 981 732 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Mme Marie THIREL, demeurant PO Box 89 l'Ile aux Cerfs Victoria a été nommée comme liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé PO Box 89 l'Ile aux Cerfs Victoria.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis.

AL210229231

SARL ST CHRISTOPHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 27 288,37 euros
Siège social : 9 B Rue Devosge
21000 DIJON
417 540 663 RCS DIJON

Avis

Par décision du 22/12/2020, la société SAJEF, Société civile au capital de 800 euros, dont le siège social est 9 Ter Rue Devosge 21000 DIJON, immatriculée au RCS sous le numéro 434 012 571 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société SARL ST CHRISTOPHE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société SARL ST CHRISTOPHE au profit de la société SAJEF, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Dijon. Pour avis. La Gérance

AL210229248

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CYCLES VALANDRO
SARL en liquidation au capital de 7.500 €
Dont le liquidateur est M. Igino VALANDRO
Siège de liquidation : 12 Quai Nicolas Rolin
21000 DIJON
444 874 127 RCS DIJON

Suivant AGE du 04/01/2021, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateu

AL210229238

CUMA DE LADOIX CORTON

SOCIETE EN LIQUIDATION
Agréée : 21/85/503
RCS Dijon : 333 555 043
Siège : Mairie, 21550 Ladoix Serrigny

L'AGE de la Cuma de Ladoix Corton réunie le 28 août 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur Pierre CORNU lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.

Pour avis, le liquidateur.

AL210229243

SARL BOURGOGNE CAVE PASSION

L'AGE du 30/12/2020 de la SARL BOURGOGNE CAVE PASSION, capital de 15 000 €, siège social : 22, rue Abbé Chevalier 21220 Fixin, RCS DIJON 480 021 609, a décidé : de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 30/12/2020 et d'ouvrir la phase de mise en liquidation amiable.

De nommer liquidateur Patrick LAGRANGE domicilié 22, rue Abbé Chevalier 21220 Fixin, et de fixer le siège de la liquidation au siège social de la société.

Pour avis le liquidateur.

AL210229245

EARL RION

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 900,00 euros
Siège social : 17 C Départementale 974
21700 PREMEAUX PRISSEY
RCS DIJON 828 243 212

Par décision du 30/12/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2020, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, pour cause de cessation d'activité. M. Pierre-Etienne RION, demeurant 17 C Départementale 974 à PREMEAUX-PRISSEY (21700), a été désigné liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à PREMEAUX-PRISSEY (21700), 17 C Départementale 974. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis - Le liquidateur.

AL210229259

EARL RION

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en cours de liquidation
Au capital de 900,00 euros
Siège social : 17 C Départementale 974
21700 PREMEAUX PRISSEY
RCS DIJON 828 243 212

Par décision du 31/12/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2019, a déchargé M. Pierre-Etienne RION, demeurant 17 C Départementale 974 - 21700 PREMEAUX PRISSEY de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis - Le liquidateur.

AL210229260

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à DIJON (21000) du 30 décembre 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : HEREDITAT - Capital social : 3 312 300 euros par apports en nature pour 3 312 000 euros et en numéraire pour 300 euros - Siège social : 18, Rue Alphonse Daudet à 21000 DIJON - Objet social : prise de participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés, établissements ou groupements d'intérêt économique, de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, à créer ou déjà existants - gestion de ses participations - participation à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et le cas échéant fourniture de tous services spécifiques dans les domaines notamment administratif, commercial, marketing, comptable, juridique, financier, informatique, immobilier ...- acquisition, location de tous matériels, équipements, installations - acquisition, gestion d'immeubles de toute nature, bâtis ou non bâtis - Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés - Gérant : M. Michaël LABROSSE demeurant 18, Rue Alphonse Daudet à 21000 DIJON - RCS DIJON. Pour avis

AL210229239

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 23/12/2020: forme : SCI, dénomination sociale : DAGS IMMOS, siège social : 5 Rue des Chênes, 21910 CORCELLES LES CITEAUX, objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : M. Anthony GARNIER, (5 Rue des Chênes 21910 CORCELLES LES CITEAUX), cession de parts : agrément en AGE, libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL210229240

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/01/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

BLIGNY

Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : 1 ruelle Morlot 21200 BEAUNE

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Lucien SAWMA demeurant 4, rue du Sentier Perpreuil 21200 BEAUNE et Mme Rotem SAWMA demeurant 4, rue du Sentier Perpreuil 21200 BEAUNE

Agrément des cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL210229251

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

EJC FINANCE & CONSEIL

SARL au capital de 1 000 euros. Siège social : 3 Rue d'Artois 21121 FONTAINE LES DIJON. AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte SSP en date du 23/12/2020 à FONTAINE LES DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL. Dénomination sociale : EJC FINANCE & CONSEIL. Siège social : 3 Rue d'Artois, 21121 FONTAINE LES DIJON. Objet social : Courtage en opérations de banque et en services de paiement, mandataire intermédiaire d'assurance. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date son immatriculation au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Mme Elodie JACQUEMOUD-COLLET, demeurant 3 rue d'Artois 21121 FONTAINE LES DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL210229252

NIÈVRE

NOMINATION

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Aranud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DE DIRIGEANT

RG CONSEILS
SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : 6 rue Hoche - 58000 NEVERS
RCS NEVERS 393 036 199

Il résulte des délibérations des Décisions de l'Associé Unique du 21/12/2020, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

ANCIENNES MENTIONS

Président : M. Jean-Michel RESIKEIM, dmt à MARZY (58180), 23, Côte de Conflans.

NOUVELLES MENTIONS à compter du 01/01/2021

Président : M. Benoît NEYRAND, né le 10.02.1985 à ROANNE (Hte Loire), dmt à NEVERS (58000), 5 rue du Sort.

Pour avis, Le Président.

AL580229307

LOLLIPOP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 €
Siège social : 83, avenue du 14 Juillet
58300 DECIZE
804 785 566 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/01/2021, l'Associée Unique a décidé de nommer à compter du 01/01/2021 M. Marc GERARD dt à AVERMES (03) – Les Loges – Place Claude Wormser aux fonctions de Président de la société en remplacement de M. Emmanuel DELAUNAY démissionnaire.

AL580229311

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 01/12/2020

Par jugement du 01-12-2020 le Tribunal de Commerce de Périgueux a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire concernant la :

SARL TLMP DISTRIBUTION

SIREN : 448 300 178

Adresse du siège social : 33 avenue Jean Jaurès 24750 Trélissac

Le Greffie

AL580229326

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

AND MIRABEL INFORMATIQUE
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social :
4 Les Roblins 58200 ALLIGNY COSNE (Nièvre)
879 196 624 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2020, il résulte que Monsieur David ANDRUSIOW, demeurant à ALLIGNY COSNE (Nièvre) 4 Les Roblins, a été nommé directeur général de la société, à compter du 1er janvier 2021. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le Président.

AL580229313

→ TRANSFERT DE SIÈGE

EURL RENAULT COUVERTURE - ZINGUERIE

EURL au capital de 10€.Siège social: 26 RUE DE BEL AIR 58120 CHATEAU-CHINON 878 690 205 RCS NEVERS.Le 08/07/2020, l'associé unique a: décidé de transférer le siège social au Prélouis 58140 Mhère à compter du 12/10/2020.Mention au RCS de NEVERS

AL580229202

SOCIETE CIVILE LODARIMA

SC au capital de 381,12 €.
Siège social :
4 Impasse André Marie Ampère,
58640 Varennes-Vauzelles
344 709 720 RCS de Nevers

L'AGE du 29/11/2020 a décidé de Transférer le siège social de la société 1 Rue du Puits du Bourg, 58000 Nevers, de modifier l'objet de la société qui devient : Acquisition, vente, gestion, location de biens immobiliers. Modifications à compter du 29/11/2020. Mention au RCS de Nevers

AL580229263

DIGITAL INFOSERVICES

SARL au capital de 1500€ Siège social : 21 rue la Bruyère 93800 Epinay sur Seine 493970073 RCS Bobigny L'AGE du 01/12/2020 a transféré le siège social de la société au 2 route de Cosne, 58200 Saint Père à compter du 01/01/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : M. Buchet manuel demeurant 2 route de Cosne, 58200 Saint Père Dépôt au RCS de Nevers.

AL580229277

SCI CAMELIA

Société Civile au capital de 2 000 €
Ancien siège social : 2, rue Jean Gautherin
58000 NEVERS
Nouveau siège social : 33, Route de Cours
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
810 943 407 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 18/11/2020, les associés ont décidé à compter du 01/12/2020 de transférer le siège social de la société de NEVERS (58) – 2, rue Jean Gautherin à COSNE COURS SUR LOIRE (58) - 33, Route de Cours et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL580229281

SOCIETE DE THANATOPRAXIE NIVERNAISE - STN

SAS au capital de 8 000 €
Ancien siège social : 34 Ter, rue du Sanitas
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social : 33, Route de Cours
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
539 747 584 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 18/11/2020, l'Associée Unique a décidé à compter du 01/12/2020 de transférer le siège social de la société sis à COSNE COURS SUR LOIRE (58) du 34 Ter, rue du Sanitas au 33, Route de Cours et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL580229282

SEFORT

SAS au capital de 40000 €
Siège social :
151 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
878 238 740 RCS de Nevers

L'AGE du 26/11/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 13 rue des Cottages, 92150 Suresnes, à compter du 26/11/2020. Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Nanterre.

AL580229304

APJR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 €
Ancien siège social : 34 Ter, rue du Sanitas
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social :
33, Route de Cours
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
848 651 915 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 18/11/2020, les associés ont décidé à compter du 01/12/2020 de transférer le siège social de la société sis à COSNE COURS SUR LOIRE (58) du 34 Ter, rue du Sanitas au 33, Route de Cours et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL580229286

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le GFA DE SAINT-MARC
GFA au capital social de 64.638.38 euros
Siège social : 15 rue Charrue
21000 DIJON
SIREN 338 745 680 R.C.S. Dijon

Le 5 septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social au 7 rue Philippe Lebon à BOURGES (18000). En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Bourges. Pour avis.

AL580229300

ALETHEIA PATRIMOINE

EURL au capital de 40000 € Siège social : 67 Rue du Léry 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER RCS CUSSET 834121881 Par décision de l'associé Unique du 04/01/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 3 quai des mariniers 58000 NEVERS à compter du 01/01/2021 Gérance : M DUPANIER Hervé demeurant 20 rue de l'Allier 03200 VICHY . Radiation au RCS de CUSSET et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580229306

EDWIN CLEMENT ARCHETIER

SARL au capital de 60000 €
Siège social :
4 SQUARE DE VERDUN,
75010 Paris
534 069 521 RCS de Paris

L'AGE du 07/12/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 13 rue de Traversière, 58530 Brèves, à compter du 01/01/2020Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL580229251

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI SEBASTIEN.

Forme : SCI.

Capital social : 1524 euros.

Siège social : 7 Place SAINT SEBASTIEN, 58000 NEVERS.

379243454 RCS de Nevers.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 janvier 2021, les associés ont décidé, à compter du 1 janvier 2021, de transférer le siège social à 16 avenue Gravelais, 44380 Pornichet.

Radiation du RCS de Nevers et immatriculation au RCS Saint Nazaire.

AL580229317

→ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

PHARMACIE BEAUREGARD

SELARL de Pharmaciens
au capital de 600 000 €
1 Rue du Général De Gaulle,
58660 COULANGES LES NEVERS
RCS NEVERS 478 120 450

Assemblée Générale Extraordinaire du 14/12/2020 : Augmentation de capital social de 600 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 600 000 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 800 000 €.

Pour avis. La Gérance

AL580229279

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

FIDUCIAL SOFIRAL

A C NOVACOM

SARL au capital de 204 000 €
1 Rue du Crot Pinçon 58000 CLAMECY
R.C.S. NEVERS 431 909 191

Assemblée Générale Extraordinaire du 14/12/2020 :

Augmentation de capital social de 204 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 204 000 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 408 000 €.

Pour avis. La Gérance

AL580229280

FIDUCIAL SOFIRAL

EURL OLIVIER BARRAT

SARL au capital de 100 €
Lieudit Le Chaillou 58700 PREMERY
RCS NEVERS 529 962 375

Décision du 01/12/2020: L'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 199 900 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 100 €

Nouvelle mention :

Capital social : 200 000 €

Pour avis. La Gérance

AL580229283

FIDUCIAL SOFIRAL

NIEVRE CONCEPT

SARL au capital de 500 €
42 Rue de Nièvre 58000 NEVERS
RCS NEVERS 830 830 808

Assemblée Générale Extraordinaire du 11/12/2020 :

Augmentation de capital social de 99 500 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 500 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 100 000 €.

Pour avis. La Gérance

AL580229294

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES VALLEES

Suivant acte de retrait partiel d'actif reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 28/10/2020, publié au SPF de NEVERS 1, le 20.11.2020 volume 2020P N° 7295,

Le capital social de la Société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE des VALLEES dont le siège social est à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (Nièvre) Domaine des Vallées, arbourse, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 418387452, qui était de 319.230,30 euros a été ramené à 303.985,30 euros par la réduction de 15.245 euros montant nominal des parts annulées. Ce nouveau capital est divisé en 1994 parts de 152,44 euros chacune numérotées de 1 à 1994.

En conséquence l'article «Capital social» des statuts a été modifié.

POUR AVIS

Me CAVET-JACOB Emeline, Notaire.

AL580229297

→ RECTIFICATIF

SARL ETABLISSEMENTS HENRY PASCAL

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 25/12/2020 concernant SARL ETABLISSEMENTS HENRY PASCAL : il fallait lire que le siège de la liquidation est fixé à «Planchot» 58230 PLANCHEZ.

AL580229301

ACTE RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans le journal Terres de Bourgogne du 8 janvier 2021 concernant l'immatriculation de la société DEPAN'N AUTO 3000, il fallait lire : Siège social : 55 rue de Donzy 58200 POUGNY

Pour avis. Le notaire

AL580229320

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maître Thibaut MARIE
Notaire à NEVERS (58000) 1 rue
Saint Martin
CRPCEN n°58002

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Jean-François **PELLE**, retraité, et Madame Eliane Yvonne **GAULON**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-BENIN-D'AZY (58270) 20 rue du Mont Bert - Segoule.

Monsieur est né à SAINT-BENIN-D'AZY (58270) le 21 juin 1949,

Madame est née à NEVERS (58000) le 4 janvier 1953.

Mariés à la mairie de SAINT-ELOI (58000) le 14 juin 1975 sans contrat de mariage.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Thibaut MARIE.

Date de l'acte : 8 décembre 2020.

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée cidessus.

POUR AVIS ET MENTION

Maître Thibaut MARIE,

Notaire.

AL580229284

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER - MARIE CHERAMY - JEAN-CHÀRLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHERAMY Notaire à NEVERS (Nièvre) 3, rue Henri Barbusse, le 23 décembre 2020, contenant **CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL** à la requête de :

Monsieur Eric **BILLAND né à CLAMECY (Nièvre), le 26 mai 1969,** et Madame Delphine Nadège **DIAS**, son épouse, née à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 20 février 1971 demeurant ensemble à GUERTGNY (58130), 20, rue Jean Robin, mariés à TANNAY (58190) le 4 juillet 1998.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial et ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de **la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant,** tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre), 3, me Henri Barbusse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour avis, le Notaire.

AL580229292

→ MODIFICATION DE STATUTS

JOS'SYL

Société en nom collectif
au capital de 30.500 euros
Siège social : 16 Rue Victor Hugo
58170 LUZY
537.706.228 RCS NEVERS

Le 06/01/2020, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de PMU et ` l'exploitation du service bancaire alternatif Nickel. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis. La gérante.

AL580229308

GAEC NOIZILLIER

Société civile au capital de 124 300 euros
Siège social : Tourny 58170 FLETY
382 316 388 RCS NEVERS

Aux termes d'un AG MIXTE du 11/12/20 à FLETY, les associés ont décidé la réduction du capital social d'un montant de 40 600 euros. Le capital est ainsi ramené de 124 300 euros à la somme de 83 700 euros, à compter du 11/01/21. Les associés ont nommé Monsieur Valentin GOMET, demeurant 52 Route de Millay - 58170 FLETY aux fonctions de gérant de la société, à compter du 11/01/21. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

La Gérance

AL580229318

AVIS

SCI NEVERS EST
Société civile immobilière
au capital de 50 euros
Siège social : Lieu Dit Le Message RN 7
58000 CHALLUY
R.C.S NEVERS 815 552 310

Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2020, et suite au décès de M. Gilles KAZI-TANI, propriétaire de 50 parts sociales et cogérant de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes :

- Absence de nomination d'un nouveau cogérant,

- Rachat par la Société des 50 parts sociales qui appartenaient à M. Gilles KAZI-TANI et remboursement aux héritiers de la valeur des parts au jour du décès ;

- Réduction du capital social de 50 euros pour le ramener de 100 euros à 50 euros par voie de rachat et d'annulation de 50 parts sociales, à la valeur unitaire de 1 euros

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

- Ancienne mention :

Le capital social : 100 euros

- Nouvelle mention :

Le capital social : 50 euros

POUR AVIS - La Gérance

AL580229322

ROMÄN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 7, Route des Pèlerins
58800 PAZY
887 685 048 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/10/2020 les associés ont décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités ambulantes de restauration rapide et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL580229324

G.R.A.L. (GROUPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE)

Groupement d'intérêt économique
régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23
du Code de commerce
Siège social : 62, avenue du Crôt Pinçon
58500 CLAMECY
SIREN 321 816 597 - RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a :

- pris acte du changement de dénomination sociale et de l'adresse de la Société AUDIT ETOILE SA, Contrôleur des comptes du Groupement laquelle devient la Société SEMAPHORES AUDIT sise à PARIS (75013) 20-24, rue Martin Bernard ;

- pris acte de la démission de M. Alain AMORETTI de son mandat d'administrateur.

Pour avis

AL580229325

→ CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 13/11/2020, enregistré le 03/12/2020 au SDE de NEVERS, dossier 2020 0003704 ref 5804P01 2020 A 01005, Monsieur YEL YASIN 2 rue du Colonel Jean-Pierre SIREN 840410542 a cédé son fonds d'alimentation générale 2 rue du Colonel Jean-Pierre 58000 NEVERS, à la SAS MARCHE AL QORA, siège au fonds acquis, capital 5000€. Prix de vente 35.000 €. Jouissance au 13/11/2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds de commerce et la correspondance au cabinet de maître Alain CORBIN avocat, 12 rue TOMBE Issoire 75014 PARIS.

AL580229321

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC D'EGREUIL

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
au capital de 257 641 euros
Siège social : « Egreuil »
58110 AUNAY EN BAZOIS
RCS NEVERS 410 491 468

Changement de gérant

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/10/2020 a pris acte de la démission de Madame Liliane BOURGEOIS de ses fonctions de cogérante à compter du 1er novembre 2020 et a désigné Monsieur Laurent BOURGEOIS en remplacement pour une durée illimitée. Les inscriptions modificatives seront requises au GTC de NEVERS.

Pour avis.

AL580229285

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DU PLESSIS
Le Plessis - 58230 OUROUX EN MORVAN
Au capital de 201 825 euros
RCS Nevers N°328.726.047

Par effet d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2020, M. MACHECOURT Bernard se retire de la gérance. La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, la gérance

AL580229293

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

ENTREPRISE MORLON
SARL au capital social de 3 000 Euros
Siège social :
Route de Rouy - Le Bourg
58270 FRASNAY REUGNY
R.C.S. NEVERS 490 135 308

Le 07.12.2020, l'Assemblée a constaté la démission de Monsieur Gilbert MORLON de son mandat de co-gérant.

Pour avis.

AL580229296

GAEC GAUME DU DOMAINE DE MEARD

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Au capital de 435 287,68 EUROS
Siège Social : MEARD – 58270 SAINT-SULPICE
RCS NEVERS n° 421 268 582

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2020, Mme Christiane GAUDRY-GAUME a démissionné de ses fonctions de gérante avec effet au 31 décembre 2020.

Pour avis

AL580229315

→ NON DISSOLUTION

UNE SEULE MENSUALITE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 28 Rue Alphonse Baudin
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
831 433 594 RCS NEVERS

Suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 05 janvier 2021, il résulte que :

Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance.

AL580229287

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

Société : S.C.I. « HAUT DONE »
Société Civile Immobilière au capital
de 100.000,00 Euros
Siège social :
58170 LUZY « Locaterie des Dônes
RCS NEVERS 444 959 332

L'AGE du 20.12.2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20.12.2020, nommé liquidateur M. KUBBE Johannes, 31 ch de la Chapelle St Antoine, 06130 Grasse, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de NEVERS.

AL580229271

AVIS DE LIQUIDATION

Société : S.C.I. « HAUT DONE »
Société Civile Immobilière au capital de
100.000,00 Euros
Siège social : 58170 LUZY
« Locaterie des Dônes
RCS NEVERS 444 959 332

L'AGO du 02.01.2020 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 31.12.2020. Dépôt au RCS de NEVERS.

AL580229272

SARL CAROLINE

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 €
Siège Social : Le Moulin du Cholet
58000 SAINT ELOI
388 847 618 RCS NEVERS

L'AGO du 21/12/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mme Eliane BOYER dt à SAINT ELOI (58) – Le Moulin du Cholet, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL580229305

SCI LES MERLETTES

Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/11/2020, enregistré au Service de l'enregistrement de NEVERS 1, le 21/12/2020 dossier 2020 00039929 réf : 5804P01 2020N 00638,

Les associés de la SCI LES MERLETTES, au capital de 46.100 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) Impasse Jean d'Or, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 432 479 996, ayant pour liquidateur : Mr MARTIN Didier, dt à BOULLERET (Cher) 9 route de Ménétréau , après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation, ainsi que la décision de clôture prise par les associés sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

POUR AVIS

Le Liquidateur.

AL580229290

M.R.C

SARL au capital de 100 €
Siège social :
2 route de suilly la tour champcelee
58150 SUILLY-LA-TOUR
RCS NEVERS 838346484

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 15/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du

30/11/2020 , il a été nommé liquidateur(s) Mme DA CONCEICAO AURELIE demeurant au 90 RUE SAINT SYMPHORIEN 58150 SUILLY-LA-TOUR et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL580229291

SASU I PROTECTS

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 63 Petite rue des Sablons
58000 NEVERS
Numéro RCS 830 291 902, RCS Nevers

En date du 31 décembre 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite Société à compter du 1er janvier 2021

Monsieur MASSORI ZAKARIA demeurant rue Jean Maitron à NEVERS a été nommé liquidateur

Le siège de liquidation à été fixé à l'adresse personnelle de Monsieur MASSORI ZAKARIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS DE NEVERS

AL580229303

MARY-PAULE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 20 000 €
Siège Social : 2, rue des Ardilliers –
58000 NEVERS
449 501 485 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 21/12/2020 l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mme Sylvie LE BOURLOT dt à CHALLUY (58) – 22 Bis, rue de la Chapelle a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à CHALLUY (58) – 22 Bis, rue de la Chapelle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL580229310

JLG

SAS au capital de 8000 €
Siège social : Route de Panoram,
58180 Marzy
429 198 237 RCS de Nevers

L'AGE du 18/12/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 18/12/2020, nommé en qualité de liquidateur M. GOUBY Jean-Louis, demeurant 108 Croute de Panorama, 58180 Marzy, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

AL580229323

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06 janvier 2021 constitution de la SAS :

KUATRO HOLDING

Capital social : 950 000 euros.

Siège social : 8, impasse Guy de Maupassant 58660 COULANGES-LES-NEVERS.

Objet : propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles, toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet ; administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière ; assistance d'animation, de coordination et d'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement ; activité et le rôle de centrale d'achat.

Président : M. Mohamed KANDOUSSI demeurant 8, impasse Guy deMaupassant 58660 COULANGES-LES-NEVERS.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL580229298

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/12///20 à FRASNAY-REUGNY (58270), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DENOMINATION : SCI DU MANOIR.

SIEGE SOCIAL : FRASNAY REUGNY - 58270 - Les Patureaux le Bourg Route principale.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 500 euros.

GERANCE : Monsieur Christophe COICHOT demeurant à Le Bourg - FRASNAY-REUGNY (58270)

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales autres qu'entres associés sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. Pour avis et mention

La Gérance

AL580229309

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2021, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sous la dénomination de GAEC DU VERGER, dont le siège social est fixé à Domaine du Verger - Magny - 58170 MILLAY.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 3 novembre 2020.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL580229312

NEVERS QSP
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 70 boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privée, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : NEVERS QSP. Siège social : 70 boulevard Camille Dagonneau, 58640 VARENNES-VAUZELLES. Objet social : L'exploitation, la gestion ou la mise e location gérance de franchise de type restauration rapide (restauration sur place ou à emporter). Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10 000 euros. Gérance : Monsieur Erwan TOURTELIER, demeurant 18 rue Lucien Berneux 93250 VILLEMOMBLE. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers. Pour avis.

AL580229314

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/01/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI LA MIGNONNERIE

Siège social: lieu-dit la mignonnerie 58330 ST BENIN DES BOIS

Capital: 1.000 €

Objet: La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers,et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant: M. AMOUYAL Patrick 2 Rue AUDUBON 75012 PARIS

Cession des parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre Associés et entre conjoints, ascendants et descendants. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des Associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580229316

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à DONZY en date du 7 janvier 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : E.S.D. 58,

SIEGE SOCIAL : 47 rue de la Folie, DONZY (Nièvre)

OBJET : tous travaux d'électricité générale, industrielle et énergies renouvelables ;dépannage électrique et remises aux normes câblage réseaux informatique et téléphonique, fibre optique domotique, vidéo surveillance et sécurité; services d'études, de conseils et de commercialisation dans tout domaine lié à l'électricité et aux énergies renouvelables, plus généralement tous travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social; l'achat, la location, la vente de tous types de matériels, équipements, outillages et consommables se rapportant directement ou indirectement à l'objet social y compris en magasin spécialisé.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 2 000 euros

PRESIDENT : Morgan BORT, demeurant 47 rue de la Folie, DONZY (Nièvre),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président

AL580229319

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 avril 1995, M. Yves Pierre Averell DEGOUVE de NUNCQUES, retraité, demeurant à CHATEL-GERARD (89310) Prieuré de Vausse, né à HODENT (95420), le 16 avril 1934, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à CHATEL-GERARD (89310) (FRANCE), le 14 octobre 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 5 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire

AL890229572

Etude de Maître
Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux
(89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil,
1378-1 Code de procédure civile,
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 juillet 2014, Mme Maria NEIDENOWA, Vve de Mr Charles Louis Clément CHARDON, demeurant à PERRIGNY (89000) 23 rue de la Cour, née à DNJEPROPETROWCK (RUSSIE), le 28 novembre 1924, décédée à PERRIGNY (89000), le 13 novembre 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me FONTENEAU, Notaire à ST-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 5 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me FONTENEAU, notaire à SAINT BRIS LE VINEUX, référence CRPCEN 89007, dans le mois suivant la réception par le TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890229575

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à Charny Orée de Puisaye
(Yonne)
5, rue André Martin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 22 août 2013, Monsieur Joël Lucien Alain BRIERE, en son vivant retraité, divorcé de Madame Mireille Marie Louise TERZI, né à LASSE (49490), le 01 juin 1946, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 4 La Bonde, GRANDCHAMP.

Décédé à AUXERRE (Yonne) le 11 août 2020

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 22 décembre 2020.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Me Maryse BELLIAU notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE référence CRPCEN 89097, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890229637

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2013,

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2021 prononçant la Liquidation Judiciaire par extension au profit de la **Sci SCI COMM III** 40 rue Alsace Lorraine 52100 Saint-Dizier (location). RCS Chaumont 350522686. CIP 4456. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890229561

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2021 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl MEUNIER** 8 lot Sainte Reine 89130 Villiers Saint Benoît (Plaquisterie). RCS Auxerre 810150706. CIP 4457. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890229562

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2021 arrêtant le plan de redressement de la **SA TRAVAUX PUBLICS ET INGENIERIE DE LIGNY LE CHATEL** 89144 Ligny-le-Châtel (Travaux publics et travaux d'espaces verts). RCS Auxerre 324083815. CIP 4217. Commissaire au plan : la SELARL CARDON & BORTOLUS en la personne de Me Alexandre BORTOLUS 7 rue du Pithou 10000 TROYES.

AL890229563

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2021 arrêtant le plan de sauvegarde de la **Sàrl TPIL FINANCE** 3 Rue Amont 21390 Vic-sous-Thil (acquisition de participations). RCS Dijon 814202149. CIP 4282. Commissaire au plan : la SELARL CARDON & BORTOLUS en la personne de Me Alexandre BORTOLUS 7 rue du Pithou 10000 TROYES.

AL890229564

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/01/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl MF BOURGOGNE** - Menuiserie Fermetures Bourgogne 14 boulevard Lyautey 89000 Auxerre (Prises de participations). RCS Auxerre 840808133. CIP 4343. Liquidateur : Maître Aurélie LECAUDEY SELARL JSA 14 avenue Marceau 58000 NEVERS.

AL890229565

Madame Hélène **DEVENON**, en son vivant Retraitée, demeurant à MIGENNES (89400) 1, rue de la Fraternité EHPAD LES MIGNOTTES.

Née à BRION (89400), le 13 août 1932.

Veuve de Monsieur Amédée **EVAIN** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à MIGENNES (89400) (FRANCE) le 21 août 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 7 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENES, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890229638

Maître Maryse BELLIAU
Notaire à
Charny Orée de Puisaye (Yonne)
5, rue André Martin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 21 août 2018. Monsieur Jean Pierre MOREAU, né à LOUESME, le 04 février 1929, demeurant à CHAMPCEVRAIS (89220),, EHPAD de Bourron, célibataire, décédé à CHAMPCEVRAIS, le 08 septembre 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Maryse BELLIAU, suivant procès-verbal en date du 7 janvier 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Me Maryse BELLIAU notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE référence CRPCEN 89097, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL890229639

TESTAMENT OLOGRAPHE

Madame Yvette Arlette FOING, demeurant 1 rue Millet Hugot 89480 Coulanges sur Yonne, née le 25 janvier 1927 à 92700 Colombes, veuve de Monsieur Lucien GUINARD, décédée à COULANGES SUR YONNE 89480, le 13 novembre 2020 , a , suivant testament olographe en date à LES SIEGES (89190) du 31 décembre 2017, institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Christine MILLOT-SONNET , 48 rue de la République 89190 Villeneuve l'Archeveque, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal Judiciaire le 6 janvier 2021.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire Maître Marie-Christine MILLOT-SONNET. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Le notaire

AL890229657

➜ NOMINATION

CATRIX

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 60 000 €
Siège Social : 8 Route de Voulx
89100 SENS
RCS SENS 850 182 684

Aux termes d'une décision du 14/09/2020, l'associée unique a nommé IN EXTENSO SECAG – 26 route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS (RCS COUTANCES 309 847 119) en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire pour une durée de six exercices.

Mention en sera faite auprès du RCS de SENS.

AL890229559

KRONOSPAN SAS

SAS au capital de 11.020.000 Euros
Siège social
Bois de la Duchesse
89000 Auxerre
799 378 781 RCS Auxerre

Par décision du 15 Décembre 2020, l'associé unique a nommé M. Adrian BACILA, demeurant 6 Rue Mozart 89000 Saint-Georges-sur-Baulche, en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Tanguy BARRE à effet du 7 Janvier 2021.

Pour avis.

AL890229628

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

BUILDER CONSEILS

SASU au capital de 100000€ Siège social: 3 Rue De La Pepiniere 89100 Sens 511696155 RCS SENS. Par décision en date du 18/12/2020 l'associé unique a décidé : de transférer le siège au 30 Rue Cambaceres 75008 Paris à compter du 01/01/2021. Dépôt RCS PARIS.

AL890229452

R.D BOIS

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Rue Paul Bert
89240 PARLY
RCS d'AUXERRE 812 422 798

En date du 04/01/2021, l'associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 04/01/2021 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 1 Rue Paul Bert, 89240 PARLY.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 2 La Vau Salmon, ZI, 89130 TOUCY.

L'inscription modificative sera portée au RCS d'AUXERRE tenue par le greffe du tribunal.

Le Gérant

AL890229587

CAFE DU MARCHE

SNC au capital de 8.000 €uros
Siège social : 11 Quai Henri Ragobert
89300 JOIGNY
489 767 269 RCS SENS

Aux termes d'une AGE du 28/12/2020, il a été décidé de :

-transférer le siège social à compter de cette date, du 11 Quai Henri Ragobert - 89300 JOIGNY au 1 rue de la Rochefoucauld et 27 avenue Jean Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Les statuts seront modifiés en ce sens et la société fera l'objet d'une radiation au RCS de SENS et d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE

Pour avis

AL890229589

SCI IKPEBA

Société civile au capital de 20 €
Siège social : 26 Rue des Damiettes
89100 GRON
829 863 505 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 6 janvier 2021, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 26 Rue Léopold Javal 89190 COURGENAY.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de Sens.

Les associés.

AL890229597

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

LANGE SAS Société par actions simplifiée au capital de 31 500 euros Siège social : 9 Place Dilo, 89600 SAINT-FLORENTIN 343 511 788 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 10 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 9 Place Dilo 89600 SAINT-FLORENTIN au 39 Bis Rue de la Frise 85320 CORPE à compter du 1er janvier 2021. POUR AVIS La Présidente

AL890229648

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AVA Conseil Consultants Vignet & Aubé

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP AVOCATS INTER-BARREAUX
1 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE
89000 AUXERRE
18 RUE DU GENERAL LECLERC
89100 SENS
TEL. 03.86.52.60.00

AVOCATS VIGNET ASSOCIES

Société civile professionnelle
au capital de 2 080 € réduit à 1 860 €
Siège social : 1, Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
383 608 353 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 220 euros par annulation de 11 parts sociales. Le capital a ainsi été ramené de 2 080 euros à 1 860 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : le capital social est fixé à 2 080 euros. Nouvelle mention : le capital social est fixé à 1 860 euros. Pour avis, la gérance.

AL890229566

DIGINAS

SASU au capital de 500€ Siège social : 20 RUE CHARLES GUERIN, 89100 SENS 844 925 776 RCS de SENS Le 01/01/2021, l'AGE a décidé de modifier le capital social de 500€ afin de porter ce dernier à 10.000€. Mention au RCS de SENS

AL890229576

MANNESMANN PRECISION TUBES FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 15.991.965 euros
Siège social : ZI Sud la Saunière - CHEU
89600 SAINT FLORENTIN
RCS AUXERRE 426 420 162

Par délibérations du 11 décembre 2020, l'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 35.000.000 € pour le porter à 50.991.965 € par création de 2.333.333,33 actions nouvelles de 15€ chacune, à souscrire en numéraire, et de réduire ensuite d'un montant de 35.000.000 € par annulation de 2.333.33,33 actions, afin d'absorber des pertes à due concurrence.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis

AL890229629

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

DOUBLE SENS, Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros porté à 75 000 euros, Siège social : 35 Avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE, 839 869 211 RCS AUXERRE. Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 18 novembre 2020, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 50 000 euros par émission de 5 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 25 000 euros à 75 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75 000 euros).

AL890229652

➜ ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 8 janvier 2021 dans Terres De Bourgogne relatif à la

société AN GROUP ENVIRONNEMENT. Mention additive : objet social : installation et vente ballons eau chaude et de tous systemes de chauffage vente et pose de volets.

AL890229560

AN GROUP ENVIRONNEMENT

Additif à l'annonce parue le 8 janvier 2021 dans **Terres De Bourgogne** relatif à la société **AN GROUP ENVIRONNEMENT. Mention additive :** Objet social : l'isolation et le ravalement de tout immeuble, la réfection et la rénovation ainsi que tous travaux liés aux bâtiments.

AL890229627

➜ CONVOCATION

C.E.C.N.A.

Société coopérative agricole
à capital variable
5 rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES
Agrément n° N223 - RCS SENS : 775 718 356

Convocation aux Assemblées de section

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Mardi 26 janvier 2021

Gien - Montargis - Cher

Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon - Nièvre

Par visio-conférence

Jeudi 4 février 2021

Troyes - Brienne - Bar sur Seine et Seine et Marne

Par visio-conférence

L'ordre du jour :

- Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du mardi 23 mars 2021 dont la convocation est ci-dessous,
- Élection des représentants de la section aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du mardi 23 mars 2021.

Convocation aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le :

Mardi 23 mars 2021 à 10 heures

Ferme du Puyseau

45. LA CHAPELLE SUR AVEYRON

Ordre du jour :

Assemblée Générale Plénière Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019/2020,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
- Affectation du résultat de l'exercice 2019/2020,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
- Indemnités allouées aux administrateurs,
- Pouvoirs au Président pour formalités,
- Questions diverses.

Assemblée Générale Plénière Extraordinaire

- Réduction du nombre de section et modification corrélative du règlement intérieur,
- Adoption des nouveaux modèles de statuts de coopérative agricole conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 février 2020,
- Confirmation des options statutaires,
- Modification de l'article 14§4 des statuts sur les modalités de souscription du capital social,
- Adoption corrélative des statuts de la coopérative dans leur intégralité,
- Pouvoir en vue des formalités.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.

Le Président du Conseil d'Administration

Pascal BEETS

AL890229647

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les communes d'Annay-sur-Serein, Môlay, Sainte-Vertu et Yrouerre

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-002 du 11 janvier 2021, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision de périmètres de protection du captage de la Fontaine Saint Blaise à Môlay, et la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du code de la santé publique, d'une durée de 33 jours, est prescrite du vendredi 5 février 2021 à 9 heures au mardi 9 mars 2021 à 16 heures inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- dans les mairies d'Annay-sur-Serein, Môlay, Sainte-Vertu et Yrouerre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques),
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres ouverts en mairie d'Annay-sur-Serein, Môlay et Sainte-Vertu,
- par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'Annay-sur-Serein (siège de l'enquête), Mairie d'Annay-sur-Serein - 4, Grande Rue - 89310 Annay-sur-Serein,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-captageannaymolay@yonne.gouv.fr avant le mardi 9 mars 2021 à 16 heures.

Monsieur José JACQUEMAIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon. Il se tiendra à la disposition du public :

- en mairie d'Annay-sur-Serein :

le vendredi 5 février 2021 de 9 heures à 12 heures,

le mardi 9 mars 2021 de 13 heures à 16 heures,

- en mairie de Môlay, le lundi 15 février 2021 de 9 heures à 12 heures,
- en mairie de Sainte-Vertu, le vendredi 26 février 2021 de 13 heures à 16 heures.

Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.

Est désigné en qualité de responsable du projet : le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) d'Annay-sur-Serein-Môlay - Mairie d'Annay-sur-Serein - 4, Grande Rue - 89310 Annay-sur-Serein (Tél : 03 86 82 85 69 - courriel : mairie-annay-sur-serein@orange.fr).

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne

- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête ainsi que les registres Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an, en mairie d'Annay-sur-Serein, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL890229650

➜ RECTIFICATIF

SMOOTH TALKER

Rectificatif à l'annonce parue le 09/10/2020 concernant la société : SMOOTH TALKER, il y avait lieu de lire Christopher Missilou

AL890229599

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PONT-SUR-YONNE – terre, terrain à bâtir et bois

1 ha 01 a 04 ca - De la fosse du cierge: H-664 - Fosse du cierge: H-775 - Le haut des renardieres: F-908 - Le thureau: F-53 - Chailleuse: F-582-696- 711 - Les creasses: F-1064 - Les renardieres: AH-36- 37

zonage : RNU

ANGELY – terre, bois, pré

5 ha 26 a 80 ca - Champs de bricarde: C-131(J)- 131(K) - Chasse vin: C-115- 116 - La noue: A-220 - Le dechargeoir: C-104- 105-108-109

zonage : RNU

ANNAY-LA-COTE – terre, bois, pré

2 ha 29 a 25 ca - Croix de bois: B-25 - Gelicot: B-253- 258 - Les vaux de bouches: A-73- 74- 89- 90- 92

zonage : zone NC du POS

ARCY-SUR-CURE - bois

23 a 45 ca - Derriere chauvotte: ZA-6

zonage : zone N espace boisé classé à conserver

BLANNAY - bois

93 a 65 ca - Derriere mondry: E-303- 307 - Sur les champs bray: E-487 (sans bâtiment)

zonage : RNU

GIROLLES – terre, bois, pré

5 ha 49 a 95 ca - Pion: B-296- 299- 300- 305- 308- 309- 310- 311- 314- 315- 316- 317- 318- 319- 320- 321- 322- 323- 324- 325- 326 - Pre du chateau: ZI-9(J)- 9(K)-9(L)

zonage : RNU

ISLAND - bois

77 a 30 ca - Perthuis colotte sud: F-323

zonage : zone naturelle spécifiée Espaces Boisés Classés (EBC) du PLU

LUCY-LE-BOIS – terre, bois, pré

8 ha 65 a 98 ca - Champs chevigny: C-371- 385 - Cotat a la guette: D-1027 - Cote traine vin: C-11- 13- 54 - La come joliveau: D-1145 - La croix de jean moreau: ZI-54 - Le cray: D-395 - Le crot noir: ZB-7 - Le fourneau: ZB-16(A)- 16(B) (sans bâtiment)

- Le pre bouchard: ZC-169 - Le village: D-1411 - Les rechons: D-550 - Noues de lucy: ZD-18- 19- 20 - Pre larcher: ZD-82 - Vlaly: C-273-280 ZE-92 - Vriol: ZH-27-53

zonage : RNU

SAINTE-COLOMBE – terre et pré

3 ha 17 a 54 ca - La barre: C-553 - Mont troupeau: D-47(J)-47(K)

zonage : RNU

SAINT-MORE – terre et bois

2 ha 06 a 91 ca - Champs des buis: C-593 - Climat de beuroux: ZC-11 - Queue de foiree: ZE-38 - Sous le messis: ZH-17-79 - Sur le vallon mary: B-532

zonage : RNU

THAROT – terre et lande

2 ha 10 a 53 ca - Sous noel: A-737(J)- 737(K)- 737(L)

zonage : carte communale - zone non constructible

VOUTENAY-SUR-CURE – terre, bois, pré

46 ha 30 a 83 ca - Bois brule: C-221- 222- 225- 228- 232 - Bois ratellot: ZB-24(A)- 24(B) - Buisson de la jaquette: D-147- 148- 149- 150 - Champ guebault: A-28 - Champs de l aunay: A-630- 631- 632- 633 - Chemin d avallon: A-820 - Cotat de boulu: B-121- 126- 142- 209- 210- 221- 223- 226 - Cotat de gouet: D-357- 361- 362 - Cotat maugis: D-366 - Cote des renardats: A-125- 127- 131 - Cote et vallee de vauillot: A-366- 369- 390 - Derriere boulu: B-54- 65- 68- 69- 75- 79- 80- 83- 89- 90- 103- 202 - Fichon: C-184- 186- 195- 196- 200- 201- 205 - L arpent: A-982 - La cote du chateau: C-277 - La coutote: A-677- 699- 700- 701 - La faye: C-53 - La grande fontaine: A-12- 1360 - La morache: A-654- 655 - Le fay: A-215- 228- 229- 230- 231 - Le grand saumon: D-48- 86- 125-126- 128- 129 - Le gue fleury: C-244- 249 - Le petit saumon: D-250- 282- 283- 290- 304- 310 - Le tartre: C-356- 357- 358- 359 - Les brulis: C-104- 105- 109- 110- 122- 128- 129- 130- 132- 133 - Les chagnats: D-180- 183- 188- 191- 196- 198- 199- 201- 209- 210- 220- 221- 224- 225(A) -234(C)- 371- 372 - Les chaumes: A-493- 495 - Les chaumes beureau: B-22 - Les chaumes carrees: C-289- 341 - Maison de la faye: C-158- 370 - Montee du fay: A-424 - Pointe des vallees de vaui: A-757- 1425- 1426 - Sous la coutote: A-1420 - Sous les bressottes: A-864- 865- 884- 886- 894 - Sur la cote des pres: A-85- 96- 103 - Sur le sentier dore: A-1430 - Sur vauillot: A-295- 296 - Vallee de saumon: D-332 - Vallee de vauillots: B-9 - Vallee de vauraux: D-322 - Voleau de la grange: A-121- 123 - Voleau du fourneau: A-710- 713- 715- 727- 733 - Voleau massay: B-232- 233

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 1er février 202**1 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL890229658

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Fabienne RACE, Notaire à AUXERRE (Yonne) 22, rue du Puits des Dames, le 17 mars 2020 il a été convenu une modification du régime de la communauté universelle avec adjonction d'une clause de préciput, existante entre :

M. Bernard Marie BRISSON, notaire honoraire, et Mme Annick Michèle Fernande ROLAND, son épouse, demeurant ensemble à AUXERRE (Yonne) 1bis rue des Moreaux, mariés à AUXERRE le 14 avril 1969.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

AL890229630

➜ CHANGEMENT DE NOM

DÉNOMINATION OBJET SOCIAL STELIE HOLDING

SAS
au capital social de 271 250 Euros
Siège social :
6, rue du Moulin- 89480 CRAIN
R.C.S. AUXERRE 883 423 139

Le 23.11.2020, l'Associé unique a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale : STELIE LAB et d'étendre l'objet social a : programmation informatique, conception et le développement de systèmes innovants, recherche et le développement. Le reste sans changement.

Pour avis.

AL890229569

CG DENTAL

Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 1 000,00 euros Siège social : 2 rue Chanzy - 89560 DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES 889 515 664 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 12 novembre 2020, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la société devenue EURL CG DENTAL, à compter de cette même date. Pour avis, la gérance.

AL890229593

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCP d'Avocats Interbarreaux
REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) - Place du Palais de Justice

VENDREDI 19 FEVRIER 2021 à 14 HEURES

A la requête de **Monsieur François CARLO,** mandataire judiciaire, demeurant à 89300 JOIGNY, 2 chemin de la Guimbarde, agissant ès qualités de liquidateur judiciaire de Mme Michèle DURMOY née PERRUCHON fonctions auxquelles Maître CARLO a été nommé par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE le 9 janvier 2006 en remplacement de Me VERPLAETSE lui-même désigné par Jugement rendu le 6 février 1999

Ayant pour Conseil la SCP d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI représentée par Me Patricia NOGARET, Avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE

il sera procédé le Vendredi 19 février 2021 à 14 heures, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE au Palais de Justice de cette ville, à la VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens suivants :

Lot 1 : Commune de JAULGES (Yonne)

Une parcelle en pré selon cadastre, mais en réalité en bois dans sa partie Nord-Ouest et en cours de boisement pour le reste, cadastrée section **AH130** ldt « Les Grands Charmois » pour 26a 75ca

Lot 2 : Communes de JAULGES et VARENNES (Yonne)

Trois parcelles de pré, cadastrées sections

- **AI172** ldt « La ferme des ventes » pour 1ha 06a 02ca sur la Commune de JAULGES,
- **ZB18** ldt « Les noues » pour 6ha 24a 30ca sur la Commune de VARENNES et
- **ZB19** même lieudit « Les noues » pour 1ha 10a 70ca sur la Commune de VARENNES

Lot 3 : Commune de JAULGES (Yonne)

Une parcelle de terre ensemencée en céréale, cadastrée section **ZE14** ldt « Les petits et grands sauci » pour 2ha 64a 30ca

Lot 4 : Commune de JAULGES (Yonne)

Deux parcelles cadastrées en pré, mais dont la partie centrale est cultivée, section **ZN18** ldt « Prepu » pour 1ha 59a 40ca et **ZN19** ldt « Prepu » pour 2ha 27a.

Lot 5 : Commune de JAULGES (Yonne)

Une parcelle de pré qui serait en partie constructible, cadastrée section **ZO92** ldt « Les grandes luzernes » pour 29a 40ca

Lot 6 : Commune de JAULGES (Yonne)

Une parcelle de pré cadastrée section **ZO77** ldt « Le village est » pour 1ha 17a.

Lot 7 : Commune de JAULGES (Yonne)

Une parcelle de pré qui serait constructible, cadastrée section **ZO89** ldt « Les champs marins » pour 26a 40ca

Lot 8 : Commune de VILLIERS VINEUX (Yonne)

Deux parcelles de pré, cadastrées sections **ZL24** ldt « Les coureaux » pour 67a 30ca et **ZL25** ldt « Les coureaux » pour 3ha 03a 50ca

Lot 9 : Commune de SAINT FLORENTIN (Yonne)

Deux parcelles cadastrées sections **BC39** ldt « La grande commune » pour 4ha 20a et **BC40** même lieudit pour 65ca.

Lot 10 : Commune de SAINT FLORENTIN (Yonne)

Une parcelle en partie cultivée en céréale, le reste étant en pré, cadastrée section **BC48** ldt « La grande commune » pour 12ha 53a 72ca.

Lot 11 : Commune de CHEU (Yonne)

Deux parcelles cultivées en blé et légumineuses, cadastrées sections **ZC22** ldt « Le grand lateu » pour 1ha 93a 00ca et **ZC57** même lieudit pour 1ha 07a.

Lot 12 : Commune de CHEU (Yonne)

Une parcelle cultivée en céréales (orge d'hiver) cadastrée section **ZI37** ldt « Les boulets gilets» pour 3ha.

MISES A PRIX :

- lot 1 : 500 € (cinq cent euros)
- lot 2 : 12 000 € (douze mil euros)
- lot 3 : 4 000 € (quatre mil euros)
- lot 4 : 5 000 € (cinq mil euros)
- lot 5 : 35 000 € (trente-cinq mil euros)
- lot 6 : 1 500 € (mil cinq cent euros)
- lot 7 : 45 000 € (quarante-cinq mil euros)
- lot 8 : 7 000 € (sept mil euros)
- lot 9 : 5 000 € (cinq mil euros)
- lot 10 : 15 000 € (quinze mil euros)
- lot 11 : 5 000 € (cinq mil euros)
- lot 12 : 4 500 € (quatre-mil cinq cent euros)

outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.

Consignation obligatoire par chèque de banque libellé à l'ordre de Me François CARLO, ou caution bancaire d'un montant de 3 000 € pour les lots 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11 et 12, d'un montant de 3 500 € pour le lot 5 et d'un montant de 4 500 € pour le lot 7.

Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.

Pour avis : Patricia NOGARET

Pour tout renseignement, s'adresser à : S.C.P. d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - **03.86.72.03.03** - immo@rlcavocats.com

AL890229568

➜ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

VIGNERONS DE LA COLLINE ETERNELLE

Le Conseil d'Administration de la cave coopérative des Vignerons de la Colline Eternelle, société coopérative agricole, n° agrément : 11902 Vous invite à participer le **20 janvier 2021, à la salle du Camping de Saint Père (89450)**

à 14 h à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur l'ordre du jour :

- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'arrêté du 28 avril 2017,
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'arrêté du 20 février 2020,
- Autres modifications statutaires proposées par le Conseil d'Administration :

. Adoption de l'option « Groupement d'employeurs »,

. Article 2 – Dénomination, circonscription territoriale,

. Article 3 – Objet,

. Article 8 – Obligations des associés,

. Article 14 - Constitution du capital,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

à 15 h à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'ordre du jour :

. Approbation des comptes et lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux Comptes et du bilan de l'exercice clos le 31.07.2020. Quitus aux administrateurs.

. Conventions réglementées.

. Dotations des réserves obligatoires.

. Affectation du solde répartissable.

. Constatation de la variation de capital. Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.

. Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs.

. Pouvoirs pour les formalités.

. Questions diverses.

Vous avez la faculté à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative, des documents ci-dessus :

. Comptes annuels,

. Rapport du conseil d'administration aux associés,

. Rapport de la gestion,

. Texte des résolutions proposées,

Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette assemblée, vous pouvez vous y faire représenter en utilisant le pouvoir ci-joint, après avoir apposé la mention « bon pour pouvoir » suivie de votre signature.

Le Conseil d'Administration

AL890229632

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AS SECURITE

SARL au capital de 1000€ Siège social : 8 rue de la Croix Pieuchot Chassigny 89200 Avallon 890399850 RCS Auxerre Le 23/12/2020, l'associé unique a décidé de modifier l'objet de la société qui devient : société de sécurité et gardiennage de biens et de personnes, événementiel, surveillance électronique Dépôt : RCS Auxerre

AL890229502

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP D'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE
89000 AUXERRE
18 RUE DU GENERAL LECLERC
89100 SENS
TEL. 03.86.52.60.00

ESPACE ET VOLUME

Société à responsabilité limitée
au capital de 140 000 euros
Siège social : Route nationale 6
89270 ARCY-SUR-CURE
424 237 535 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 140 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : Sauf en cas de cession par l'associé unique ou en cas de cession de toutes les actions à une seule et même personne, la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par décision collective des associés. Monsieur Frédéric PEDRINA et Madame Véronique PEDRINA, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT Page 1/2 Edité le 05/01/2021 à 11:33:23 DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Frédéric PEDRINA, demeurant 6, chemin du Rû Grenouillle – Champien 89200 PONTAUBERT. DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Véronique PEDRINA, demeurant 6, chemin du Rû Grenouillle – Champien 89200 PONTAUBERT. Pour avis Le Président

AL890229570

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MILLOT – RONZEL

Siège social : 4 rue du Puits des Champs - Grangette - 89520 THURY
Capital social : 100 740 €
RCS AUXERRE 453 402 760 00012

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 4 janvier 2021, il résulte que:

- M. Jean-Charles MILLOT, demeurant 4 rue du Puits des Champs – Grangette – 89520 THURY, a été nommé gérant à compter du 4 janvier 2021 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean-Claude MILLOT, démissionnaire.
- Le siège social a été transféré de l'adresse suivante : Grangette – 89520 THURY, vers la nouvelle adresse suivante : 4 rue du Puits des Champs – Grangette – 89520 THURY, à compter du 4 janvier 2021.

Les statuts mis à jour seront déposés auprès du greffe compétent.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, le gérant.

AL890229578

GILLOT PHILIPPE

SCEA au capital de 221 500 €. Siège social : 18 rue Neuve – 89570 BEUGNON . 502 619 711 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2021, les associés ont : - nommé Mme Sandrine GALLE épouse GILLOT, M. Thomas GILLOT ET M. Emilien GILLOT, demeurant tous trois à BEUGNON (89), 18 rue Neuve, aux fonctions de gérant, - transformé la société, sans création d'un être moral nouveau en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agrée par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 30 novembre 2020. - changé la dénomination sociale qui devient « FERME GILLOT ». Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : FERME GILLOT. Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Capital social : 221 500 €. Siège social : 18 rue Neuve – 89570 BEUGNON. Durée : Jusqu'au 19 février 2107. Gérants : M. Philippe GILLOT, Mme Sandrine GILLOT, M. Emilien GILLOT et M. Thomas GILLOT, tous demeurant à BEUGNON (Yonne), 18 rue Neuve. Cessions de parts : Soumises à l'agrément unanime des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres Pour avis, la gérance.

AL890229583

CHEZ MAMIE

Il résulte du procès-verbal du 19 novembre 2020 de la société CHEZ MAMIE, SARL au capital de 8.000,00 € dont le siège est à ROSOY (89100), 3 RD 606, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 789 698 214 que :

- Madame Sandrine DINJON demeurant à SERGINES (89140), 70 rue des Treilles a été nommée en qualité de gérante à compter du 1er janvier 2021 en remplacement de Madame Sylvie DINJON, gérante démissionnaire.
- La dénomination sociale de la société a été modifiée au 1er janvier 2021 pour devenir SANS COUP DE POMPE

Mentions seront faites au RCS de SENS.

Suivant acte SSP des 28 et 29 décembre 2020, la société TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 €, dont le siège est situé à NANTERRE (Hauts de Seine), 562 Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°531 680 445 a confié sous contrat de location gérance du 01/01-2021 au 31/12/2023 à la société SANS COUP DE POMPE (anciennement CHEZ MAMIE), sus nommée, un fonds de commerce de station-service et activités annexes (carburants (distribués sous le régime du mandat), lubrifiants et produits connexes ; boutiques : produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires, entretien, gaz en bouteilles, restauration, vente de cartes lavage, offre café, alcool (vente à emporter), pain, revente de tabac), dénommé le RELAIS DE ROSOY, exploité à ROSOY (89100), 3 RD 606. Le précédent contrat de location gérance à effet du 01/12/2018 et pour une durée de 3 ans a été résilié par avenant entre les parties sus désignées, en date des 12 et 14/09/2020 au 30/11/2020 puis reporté pour être résilié au 31/12/2020 par acte ssp du 07/12/2020.

AL890229584

COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DG

La société GODARD, SAS au capital de 976.810 €. Siège social : 8 Rue HENRI SURIER, 89400 MIGENNES. 407552595 RCS Sens. Aux termes de l'AGO du 28/062019, les associés ont pris acte de la fin des mandats, à compter du même jour, de : - ETC AUDIT (titulaire partant) - KPMG SA (suppléant partant) -M. Bastien GODARD, Directeur Général. Mention sera portée au RCS Sens.

AL890229592

TRANSFORMATION EN SAS

PRESTALEV SARL au capital de 617 625 € Siège social : 17, rue des Grahuches ZI des Vauguillettes 89100 SENS 353 736 010RCS SENS Le 07/12/2020, les associés ont décidé, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 617 625 €. Président : M. Erick JAGULAK demeurant à Saint-Martin-du-Tertre (89100), 26 rue du Clos Romain. Cession d'actions : Trans-

mission à un tiers est soumise à agrément. Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Dépôt légal au RCS de Sens

AL890229594

MAXWELL NORWICH

Société à responsabilité limitée
au capital de 6.000.000 €
Siège social : 81 Rue Réaumur
75002 PARIS
533 846 986 R.C.S. Paris

Suivant procès verbal en date du 18 Décembre 2020, l'AGE a décidé de:

-réduire le capital social de 4.893.789 € pour le porter de 6.000.000 € à la somme de 1.106.211 €

-transférer le siège social à l'adresse suivante:

Chaussée de l'Etang 89150 VALLERY

Pour information: Gérant : M. Peter TERRELL, demeurant Saadiyat Beach Résidences Bdg A, apt 310 Saadiyat Island, Abu Dhabi (EAU)

-de modifier l'article 2 ses statuts comme suit:

«La réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise et tout véhicule d'investissement quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que de tout organisme public ou parapublic ; la réalisation de prestation de services, sans que cette liste puisse être considérée comme limitative, de gestion administrative, financière, comptable, juridique, de ressources humaines, commerciale, immobilière, relations clients et fournisseurs, marketing, publicité.»

Le reste de l'article est inchangée.

La société sera immatriculée au greffe de SENS.

La gérance

AL890229641

DOMAINE ELENI ET ÉDOUARD VOCORET

EARL au capital de 7 600 €, Siège social : 19 rue de Chichée - 89800 CHABLIS, 791 323 140 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2020 a décidé : - De transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole. - D'augmenter le capital social de 7 400 €, ce qui le porte à 15 000 €. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : DOMAINE ELENI ET ÉDOUARD VOCORET. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 15 000 €. Siège social : 19 rue de Chichée - 89800 CHABLIS. Durée : Jusqu'au 21 février 2112. Gérants : M. Édouard VOCORET et Mme Eleni THEODOROPOULOS, son épouse, demeurant à CHABLIS (Yonne), 19 rue de Chichée. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. Pour avis, la gérance.

AL890229642

ARMATIS BOURGOGNE

Société en nom collectif
au capital de 1.000.000 €
Siège social :
Zone Industrielle de Nevers Saint-Eloi –
Lieudit la Barbouillère
58000 NEVERS
501 271 068 R.C.S. Nevers

Suivant l'AG du 30/12/2020 il a été décidé :

- de transformer à compter de ce jour, la société en société par actions simplifiée sans création d'une personne morale nouvelle

- d'adopter les nouveaux statuts. La dénomination, le siège social et le capital ne sont pas modifiés. L'objet social a été étendu aux activités de mandataire d'intermédiaire d'assurances et d'intermédiaire en opération de banque et de services de paiement, recouvrement de créances et la prise de participations dans toutes sociétés. L'exercice social en cours a été clos par anticipation au jour de la transformation

- de mettre fin aux fonctions de gérant de M. Denis Akriche, 62 rue Chardon Lagache, 75016 Paris

et au mandat de commissaire aux comptes titulaire de Cofigex (Compagnie Fiduciaire de Gestion et d'Expertise) et de commissaire aux comptes suppléant d'Afinex.

- de nommer la société DSA Management, SAS, 62 rue Chardon Lagache, 75016 Paris, 539 492 611 R.C.S. Paris, représentée par M. Denis Akriche, président

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire ; chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions

Transmission des actions : les cessions d'actions s'effectuent librement.

AL890229649

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

ETABLISSEMENTS LOOF, Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, Siège social : 3 Rue du Grand Hémont, 89470 MONETEAU, 312 646 854 RCS AUXERRE. La collectivité des associés réunis le 17 décembre 2020 a pris acte que le mandat de Monsieur Jean-Luc PAUPERT, Commissaire aux Comptes suppléant, est venu à expiration et que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

AL890229653

CESSION

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me LEGUY, Notaire à AVALLON, avec la participation de Me LEVRAY notaire à DIJON, le 23 décembre 2020 régulièrement enregistré

La Société dénommée ALEXANDRINA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 euros ayant son siège social à AVALLON (Yonne) 46 rue Porte Auxerroise identifiée sous le numéro SIREN 838423549 RCS AUXERRE.

A CEDE A :

La Société dénommée ANGELINE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 42.000,00 euros ayant son siège social à AVALLON (Yonne) 8 rue Bocquillot identifiée sous le numéro SIREN 882 499 924 RCS AUXERRE.

Un fonds de commerce de de débit de boissons et de restaurant connu sous le nom de L'AUTHENTIQUE situé et exploité à AVALLON (Yonne) 46 rue Porte Auxerroise

Prix : QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 euros).

Prise de possessionà compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître LEGUY notaire à AVALLON, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

AL890229620

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

SCEA LA FERME DES PRES

Avis

Société civile d'exploitation agricole au capital de 244 550 euros, Siège social : 2 rue des Prés - VAREILLES, 89320 LES VALLEES DE LA VANNE, 834 710 642 RCS SENS. Aux termes d'une délibération en date du 04 janvier 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Pierre LAROCHE, demeurant 2 rue des Prés - VAREILLES 89320 LES VALLEES DE LA VANNE, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

AL890229555

SCEA MOREAU-SCHALLER

Société civile au capital de 199 500 € Siège social : 21 Grande rue de Chablis - 89800 PRÉHY 482 837 804 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 a : - Nommé Mme Marie-Ange LANIQUE, demeurant à PRÉHY (89800), 19 Grande rue de Chablis, aux fonctions de gérant. - Pris acte de la démission de Mme Catherine MOREAU de ses fonctions de gérante. - Décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : SCEA DU FRÊNE. Pour avis, la gérance.

AL890229602

FIDUCIAL SOFIRAL

SCI CROIX BLANCHE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
Cabinet Vétérinaire
Chemin de la Croix Blanche
89420 CUSSY LES FORGES
RCS AUXERRE 522 493 543

AVIS DE CESSATION DE FONCTION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2020,

les associés ont pris acte de la cessation des fonctions de cogérante de Madame Pauline BEILLE.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame Pauline BEILLE sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL890229604

GAEC LARRIVE

GAEC agréé au capital de 240 000 €. Siège social : Beauciard - 89320 VAUDEURS. 353 551 807 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du quinze décembre 2020 : - A pris acte de la démission de M. Jean-Pierre LARRIVÉ de ses fonctions de gérant, - A nommé Mme Audrey LARRIVÉ, demeurant à MONT SAINT SULPICE (89250), 11 rue des Brûleries, aux fonctions de gérant, - A décidé de compléter le libellé de l'adresse du siège social sans que cela ne consititue un transfert de siège ainsi que suit : 14 Beauciard-89320 VAUDEURS.

Pour avis, la gérance.

AL890229577

SCEA LES MOUTIERS

Société civile au capital de 23 629,60 €. Siège social : 2 rue des Fossés - 89770 CHAILLEY. 412 890 055 RCS SENS. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020, les associés ont : - nommé M. Simon MANIGAUT, demeurant 4 rue du Midi à CHAILLEY (89770), aux fonctions de gérant à compter du 30 novembre 2020, en remplacement de Mme Paulette MANIGAUT suite à son décès survenu le 6 août 2020. - décidé de transférer le siège social de la société au 4 rue du Midi, 89770 CHAILLEY. Pour avis, la gérance.

AL890229581

GAEC DE OLIVEIRA LECESTRE

GAEC agréé au capital de 33 200 €. Siège social : 11 rue des Chenevières - 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. 313 670 598 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, Mme Déborah CHATELAIN, demeurant 22 rue des Puits, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS, a été nommée aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890229645

SCEA DES DUBOIS

Société civile au capital de 40 673,40 €. Siège social : 12 les Dubois – Saint Martin sur Ouanne – 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE. 330 307 877 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 a pris acte de la démission de Mme Claudine SERVAIS épouse GAUFFILIER de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890229654

GÉRANT

Dénomination : SOCIETE CIVILE LE PUITS DE FER.

Forme : SCI.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 1 PUITS DE FER, 89150 FOUCHÈRES.

524354669 RCS de Sens.

Aux termes d'un acte reçu par Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE le 16 décembre 2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société:

Associé gérant partant:

- FRANCOIS Eric (partant)

Mention sera portée au RCS de Sens.

Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE

AL890229655

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing Suivant acte sous seing privé en date du 11 décembre 2020,

la société UNIBÉTON CENTRE OUEST - UBCO, société par actions simplifiée au capital de 30.912.900 €, 183 Rue de la Cornaillère-45650 Saint-Jean-le-Blanc, 410 288 252 R.C.S. Orleans

a donné le bail à titre de location-gérance

la société UNIBETON , société par actions simplifiée au capital de 27.159.732 €, Les Technodes-78930 Guerville, 642 016 166 R.C.S. Versailles

Un fonds de commerce de Fabrication et commercialisation de béton prêt à l'emploi et exploité à Les Paudins – 89100 MALAY LE GRAND.

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2021 pour prendre fin le 31 décembre 2021 renouvelable ensuite par tacite prolongation d'année en année.

Pour Avis.

AL890229656

DISSOLUTION LIQUIDATION

CONTROLE TECHNIQUE TONNERROIS

SARL au capital de 7622,45€ Siège social : ZA, route de Paris 89700 Tonnerre 383944097 RCS Auxerre L'AGE du 26/12/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 26/12/2020, nommé en qualité de liquidateur M. Rateau Thierry, demeurant 14 route de Frangey 89160 Lézinnes et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL890229528

CONTROLE TECHNIQUE TONNERROIS

SARL en liquidation au capital de 7622,45€ Siège social : ZA route de Paris 89700 Tonnerre 383944097 RCS Auxerre L'AGO du 30/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/12/2020. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL890229529

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SELARL ORTHOPEDIE ANLIROME
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 700 euros
Siège social : 12 Rue Pierre Castets
89100 SENS
Siège de liquidation :
26 Rue du Maréchal Leclerc -
89140 SERBONNES
441 719 572 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2020, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 31 octobre 2020, déchargé Monsieur Alain GRENIER, demeurant 26 Rue du Maréchal Leclerc 89140 SERBONNES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

AL890229554

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

LE CARPE DIEM SNC

Liquidation Judiciaire du 04/06/2019

72, rue Thénard - 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 décembre 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890229520

au titre de la procédure suivante :

MBESE SAS

Liquidation Judiciaire du 03/12/2019

23, Grande Rue - 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 décembre 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890229531

au titre de la procédure suivante :

MEUBLES CHASSERY EURL

Liquidation Judiciaire simplifiée du 04/02/2020

Route de Joigny - 89300 CHAMVRES

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 décembre 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890229533

EURL FREDERIC LE HIR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 500 euros
Siège social : 13 PLACE VAUBAN
89630 ST LEGER VAUBAN
Siège de liquidation : 13 place Vauban
89630 Saint Léger Vauban
492736228 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 Décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Frédéric LE HIR, demeurant 13 PLACE VAUBAN 89630 ST LEGER VAUBAN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 13 place Vauban 89630 Saint Léger Vauban. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890229556

AVIS DE DISSOLUTION

Société Civile Immobilière
Maurice CORREZE
Société civile Immobilière en liquidation
au capital de 106 882 euros
Siège social : 30 Rue Sous Murs
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
SAN JUAN, PORTO RICO 00927
(ETATS-UNIS) N1 Calle Rosa,
Parques de Santa Maria,
422 216 242 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-François DUMAZET, demeurant à SAN JUAN, PORTO RICO 00927 (ETATS-UNIS) N1 Calle Rosa, Parques de Santa Maria, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est demeurant à SAN JUAN, PORTO RICO 00927 (ETATS-UNIS) N1 Calle Rosa, Parques de Santa Maria. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS. Pour avis

AL890229558

PRO EQUIPEMENT

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 13 AV DU PONT DE YEUILLY
89690 CHÉROY
RCS SENS 510686082

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 01/01/2021 , il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/01/2021 , il a été nommé liquidateur(s) M SIINO CHRISTIAN demeurant 13 AV DU PONT DE YEUILLY 89690 CHÉROY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Par décision AGO du 01/01/2021 , il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M SIINO CHRISTIAN demeurant 13 AV DU PONT DE YEUILLY 89690 CHÉROY pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/01/2021 . Radiation au RCS de SENS.

AL890229603

ifac avocats

SCI CHARLOTTE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €
Siège Social : ZI de la Plaine des Isles
89000 AUXERRE 380 019 687
R.C.S. AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 19/11/2020 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Hervé PARMENTIER, demeurant 25 Rue du Temple 89000 AUXERRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890229605

ifac avocats

SCI CHARLOTTE

SCI en liquidation au capital de 1 524,49 € Siège Social : ZI de la Plaine des Isles 89000 AUXERRE 380 019 687 R.C.S. AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 03/12/2020, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Hervé PARMENTIER, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890229615

ifac avocats

SCI CLEMENCE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue de la Plaine des Isles
89000 AUXERRE
413 565 300 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 19/11/2020 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Hervé PARMENTIER, demeurant 25 Rue du Temple 89000 AUXERRE , avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890229606

ifac avocats

SCI CLEMENCE

SCI en liquidation au capital de 1 000 euros Siège social : rue de la Plaine des Isles 89000 AUXERRE 413 565 300 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 03/12/2020, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Hervé PARMENTIER, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890229614

ifac avocats

A6LOG

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue de la Plaine des Isles
89000 AUXERRE
483 381 588 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 19/11/2020 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Hervé PARMENTIER, demeurant 25 Rue du Temple 89000 AUXERRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890229607

ifac avocats

A6LOG

SCI en liquidation au capital de 1 000 euros Siège social : rue de la Plaine des Isles 89000 AUXERRE 483 381 588 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 03/12/2020, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Hervé PARMENTIER, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890229608

ifac avocats

SCI DES ILES

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €
Siège Social : Rue de la Plaine des Iles
89000 AUXERRE
377 825 724 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 19/11/2020 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Hervé PARMENTIER, demeurant 25 Rue du Temple 89000 AUXERRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis

AL890229616

ifac avocats

SCI PLAINE ST MARTIN

Société Civile Immobilière
au capital de 38 874,50 €
Siège Social : 37 rue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
420 934 671 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 19/11/2020 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Hervé PARMENTIER, demeurant 25 Rue du Temple 89000 AUXERRE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 25 rue du Temple 89000 AUXERRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890229609

ifac avocats

SCI DES ILES

SCI en liquidation au capital de 1 524,49 € Siège Social : Rue de la Plaine des Iles 89000 AUXERRE 377 825 724 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 03/12/2020, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Hervé PARMENTIER, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890229617

SCI PLAINE ST MARTIN

SCI en liquidation au capital de 38 874,50 € Siège Social : 37 rue Jean Mermoz 89000 AUXERRE 420 934 671 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 03/12/2020, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Hervé PARMENTIER, demeurant 25 rue du Temple 89000 AUXERRE et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890229612

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

EURL LV PROMOTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de huit mille euros

Siège social : 99 rue du Pont, 89000 Auxerre

Siret : 483 575 031 00016

Gérant : Mr Jean Rémi VERNAGALLO, domicilié : 2 Allée de la Roche, 89000 Auxerre

Objet social : Opérations Immobilières

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation

Suivant délibération de l'assemblée générale du 30/11/2020 les associés ont approuvés les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge du mandat de Mr Jean Rémi VERNAGALLO liquidateur et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL890229571

HOPALE

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 30 000 euros Siège social : 440 rue de la Tour, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE Siège de liquidation : 440 rue de la Tour, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE 813130234 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15/12/2020 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Eric LEURET demeurant 440 rue de la Tour, 8900 ST GEORGES SUR BAULCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur Eric LEURET

AL890229580

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'associée unique, de la société OPTIMMO, société en liquidation. Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, au capital de 10 000 euros, siège social : 2 Rue Charles Leclerc, 89100 Sens. 751 884 859 RCS SENS. Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Clarisse QUENTIN demeurant 2 Rue Charles Leclerc, 89100 Sens, l'a déchargée de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du jour de ladite décision. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens. Pour avis, le liquidateur.

AL890229595

SCEA MICHAUT FRÈRES

SCEA en liquidation au capital de 94 485,00 euros, Siège social : 35 rue du Ruisseau, 89800 BEINE, 324 145 259 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision de l'associé unique du 15 septembre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant, le tout à compter de cette date. M. Adrien MICHAUT, demeurant 3 rue du Grand-Four à BEINE (Yonne), a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 35 rue du Ruisseau, 89800 BEINE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890229596

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

SCI 15 RUE DE LA TOUR DES FOSSES Société civile immobilière au capital de 91 469,41 euros Siège social : 3 route de Nailly - 89100 COURTOIS SUR YONNE 405 008 582 RCS SENS Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Daniel BARON demeurant 3 route de Nailly, 89100 COURTOIS SUR YONNE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 3 route de Nailly, 89100 COURTOIS SUR YONNE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL890229598

SOURCETTE

SC au capital de 800€, 1 Avenue Roger Varrey, 89300 Joigny, 789 633 757 RCS Sens. L'AGE a approuvé, le 2/11/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme SALVATORE Sabrina, 17 route de chauchoine, 89240 Egleny pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 2/11/2020. Mention au RCS de Sens

AL890229621

SCI PIERRE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 20 avenue Wilson
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
RCS de SENS 831 853 858

L'assemblée générale extraordinaire du 04/11/2020 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 04/11/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame BESSAC Daniele, demeurant 285 rue du Général Lambert, 97436 SAINT-LEU et a fixé le siège de la liquidation chez Monsieur BESSAC Yann, demeurant 27 Bis rue Ribotti, 06300 NICE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL890229623

PAS CON LEON

SAS au capital de 10.000€ Siège social : 1 RUE MONTEBELLO, 89480 ETAIS-LA-SAUVIN 838 316 552 RCS d'AUXERRE Le 02/12/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Hervé LAGOGUE, 32 rue moret, 75011 PARIS et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d'AUXERRE

AL890229631

SCI LA TOURNELLE

SCI au capital de 1524,49 €
Siège social : 11 AVENUE DE LA TOURNELLE,
89000 Auxerre
393 694 740 RCS d' Auxerre

L'AGO du 30/11/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.Radiation au RCS d'Auxerre.

AL890229634

EARL BOCQUET

EARL en liquidation au capital de 7 622,45 €, Siège social : 12 rue du Chemin de César - 89150 JOUY, 419 409 388 RCS SENS. Liquidateur : M. Jean-Marc BOCQUET – 12 rue du Chemin de César - 89150 JOUY. Clôture de liquidation. L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890229636

SCI DE LA HAIE PUTOT

S.C.I. au Capital de 12 195,92 Euros
Route de Troyes
89600 SAINT FLORENTIN
RCS AUXERRE D 380 164 475 (90 D 260)

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2020, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Françoise GOURMAND demeurant à AUXERRE (89000) 16 avenue Foch, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à AUXERRE (89000) 16 avenue Foch, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis,

AL890229646

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/11/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI JANKO ; **Objet social :** L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location.

Siège social : 2, rue Général Campenon 89700 TONNERRE [var.252]. **Capital:** 500 € ; **Durée :** 99 ans ; **Gérance :** M. Bernard JANKOWSKI demeurant 2 rue du Général Campenon 89700 TONNERRE ; **Clause d'agrément :** Les parts sociales sont librement cessibles (transmission de la pleine propriété, nue-propriété ou usufruit) entre associés. Les cessions sont soumises à agrément dans tous les cas de figure.

Immatriculation au RCS de Auxerre.

AL890229360

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/11/2020, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée FLEUR DE VIE.**Siège social:** 31 rue arrault 89130 Toucy.**Capital minimum:** 1000€, **capital initial:** 10000€, **capital maximum:** 1000000€.

Objet: Vente produits diététiques biologiques négoces divers conseils consultations soins bien être santé beauté hébergement table d'hôtes salon de thé ateliers expressions artistiques et de bien être. **Président:** Mme malika sahnoune, 2 chemin des dumands 89120 Charny orée de puisaye. **DG:** Mme Emma Chaïb Eddour, 29 rue jacques duclos 91120 Palaiseau. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890229381

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 01/12/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : JMCC 2020 Capital : 2000€ Siège social : 43 rue du Chevalier d'Albizzi 89300 Joigny Objet : l'acquisition, la vente et la gestion par location ou autrement d'immeubles ou de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérants : M. Cédric Gozé demeurant 43 rue du Chevalier d'Albizzi 89300 Joigny, Mme Gozé Cédric demeurant 43 rue du Chevalier d'Albizzi 89300 Joigny RCS : Sens

AL890229524

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/12/2020 il a été constitué une

Société par Action simplifiée au capital de 100 euros

Dénomination : SAS DETAILING SENS - NETTOYAGE AUTOMOBILE

Siège social : 82 RUE D'ALSACE LORRAINE 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de Sens

Objet : réparation , entretien,, nettoyage de véhicules de toutes marques

Président : MR BOISEAU MATHIEU démeurant au 82 rue d'Alsace Lorraine à Sens est le président pour une durée illimitée.

AL890229536

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

DENOMINATION : Welk Home

SIEGE SOCIAL : 12 Place Fernand Clas – 89000 AUXERRE

OBJET :

- Toutes Activités d'assistanat à maîtrise d'ouvrage, bureau d'études ;

- Activités de promoteur et constructeurs de maisons individuelles, marchands de biens.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 20 000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 20 000 euros

GERANCE : Monsieur Issam BEN ALI demeurant 12 Place Fernand Clas – 89000 AUXERRE

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL890229557

AVIS DE CONTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une EURL, suite à la signature des Statuts SSP en date du 7/1/2021

DENOMINATION : ANTOINE LAVALLEE

SIEGE SOCIAL: 6 Rue de Bougeilles 89530 SAINT BRIS LE VINEUX

OBJET :

- L'installation électrique générale dans le neuf et la rénovation, dépannage ainsi que l'installation de chauffage électriques, d'automatismes de portails, de climatisations, domotique, installation courant faible et d'énergies renouvelables.

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe, sauf s'il s'agit d'une autre entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ;

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

CAPITAL: 1 000 euros

GERANCE: M. Antoine LAVALLEE 6 Rue de Bougeilles 89530 SAINT BRIS LE VINEUX

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

AL890229610

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 décembre 2020, à SENS.

Dénomination : TRADIFRAIS.

Forme : SARL.

Siège social : 2-4 Avenue Jean Delpech, 89100 Sens.

Objet : la vente en laisser sur place de tous produits alimentaires, l'activité de restaurant, pizzeria, la sandwicherie, la vente de plats à consommer sur place ou à emporter, licence IV, bar, salon de thé, l'activité de traiteur et la vente de tous produits alimentaires transformés ou non..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 15000 euros

Gérant : Monsieur Sebastien ARVISET, demeurant 61 Avenue Aristide Briand, 89100 PARON

Gérant : Monsieur Daniel LANGLOIS, demeurant 21 Rue de l'europe, 89100 MAILLOT

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

La cogérance

AL890229611

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 21 Décembre 2020 avis est donné de la constitution de la société :

Dénomination : SCI KALU

Forme : SCI

Capital social : 100€uros

Siège social 53, Rue Joubert 89000 AUXERRE

Objet Social : L'acquisition de tous immeubles, l'édification, la rénovation, de toutes constructions, la gestion et plus généralement la promotion de tout immeuble bâti ou non bâti,

Durée : 60 ans

Gérant statutaire nommé pour une durée indéterminée : Mme Karine VERZEGNASSI 53, Rue Joubert 89000 AUXERRE

Cessions : Les cessions de parts sociales entre ascendants et descendants, associés et conjoints d'associés, interviennent librement au regard des règles d'application du droit des associés.

Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés.

La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

AL890229579

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 décembre 2020, à LES ECRENNES.

Dénomination : BLUE BIRD CONSULTING.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 14 rue des pourprises, 89340 Champigny.

Objet : LE CONSEIL EN DEVELOPPEMENT COMMERCIAL.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Madame DELPHINE BERREAU 33 rue Grande 77820 Les Ecrennes.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

AL890229588

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 décembre 2020, à NITRY.

Dénomination : AVENA BIO.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : Route de Noyers - Sentier de la Fontaine, 89310 Nitry.

Objet : Transformation de tout produit du sol, et en particulier de l'avoine en flocons et farines, destiné à l'alimentation humaine et animale.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions consenties par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, et toutes les transmissions d'actions, volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, alors même qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit, sont soumises à agrément préalable dans les conditions de l'article 12.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES BIO-BOURGOGNE

Sigle : CO.CE.BI.

Route de Noyers – Sentier de la Fontaine 89310 Nitry immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 328650197.

Représentant permanent : Guillaume CONSEIL.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL890229591

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique en date du 1er Janvier 2021 présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: Officina Fagot

Siège: 17 chemin de lance levée, 89150 Saint Valérien

Objet : Entretien et réparation de véhicules automobiles, mécanique, électrique, carrosserie, peinture, , restauration de véhicules de collection.Commerce de pièces détachées.

Durée: 99 ans

Capital: 5 000 €

Gérance: Mr Quentin Fagot, demeurant 17 chemin de lance levée- 89150 Saint Valérien.

Immatriculation de la société au RCS d'Auxerre.

AL890229619

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maitre Marie-Christine MILLOT-SONNET, en date du 7 janvier 2021, à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190).

Dénomination : GFA DE L»ERABLE.

Forme : Groupement Foncier Agricole.

Siège social : 1 rue du Chemin de Ronde CHIGY, 89190 LES VALLEES DE LA VANNE.

Objet : La propriété et l'administration par dation à bail uniquement de tous immeubles à destination agricole composant son patrimoine, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 209800 euros

Apports en nature : Plusieurs parcelles de terre situées sur les communes de LES VALLEES DE LA VANNE (89190) et PONT SUR VANNE (89190) d'un montant de 209800 euros.

Cession de parts et agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément en cas de cession de parts.

Gérant : Monsieur Guy AYMONIN, demeurant 1 rue du Chemin de Ronde CHIGY, 89190 LES VALLEES DE LA VANNE

Gérant : Madame Jocelyne AYMONIN née GAUSSON, demeurant 1 rue du Chemin de Ronde CHIGY, 89190 LES VALLEES DE LA VANNE

La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis.

Le notaire

AL890229622

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : HIGH TECH CLINIC

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : 63 rue du Temple 89000 Auxerre

Objet : Réparations, ventes et rachats de produits high tech

Durée : 99 ans

Capital : 1500 €

Président : SUTHARSAN RITHOUSHAN demeurant 77 rue bellocier 89100 Sens

Directeur Général : VITHUSAN NANTHAKUMAR demeurant 29 avenue de L'europe 89100 Sens

Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Immatriculée au R.C.S. de Sens

AL890229624

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/01/2021 a été créée la société L'Agence du Transport, SASU au capital de 500 €, 12 rue des Guillottes, 89300 VILLECIEN. Objet : prestation de service de gestion externe de transport de marchandises +/- 3,5 tonnes. Président : Mickaël RUINART, 12 rue des Guillottes, 89300 VILLECIEN. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Les cessions d'actions sont librement cessibles. Pour avis, le Président.

AL890229633

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le **7 janvier 2021** a été constituée une **société civile** aux caractéristiques suivantes :

Objet principal : acquisition, vente, propriété, location, gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt (en ce cas, affecter tout bien de la société en garantie réelle).

Dénomination : **SCI LE TAUREAU**

Siège social : 6 rue Moïse Lefier – 89100 Saint-Clément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : 1.000,00 EUR divisé en 1.000 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.

Les apports sont en numéraires.

Toute cession de parts - quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires - est soumise à l'agrément - préalable ou intervenant dans l'acte de cession - de 75 % des parts sociales.

Gérante : Madame Odile Caroline **CHAUSSAT**, née à Sens (89100), le 19 juin 1959, demeurant à Saint-Clément (89100), 6 rue Moïse Lefier.

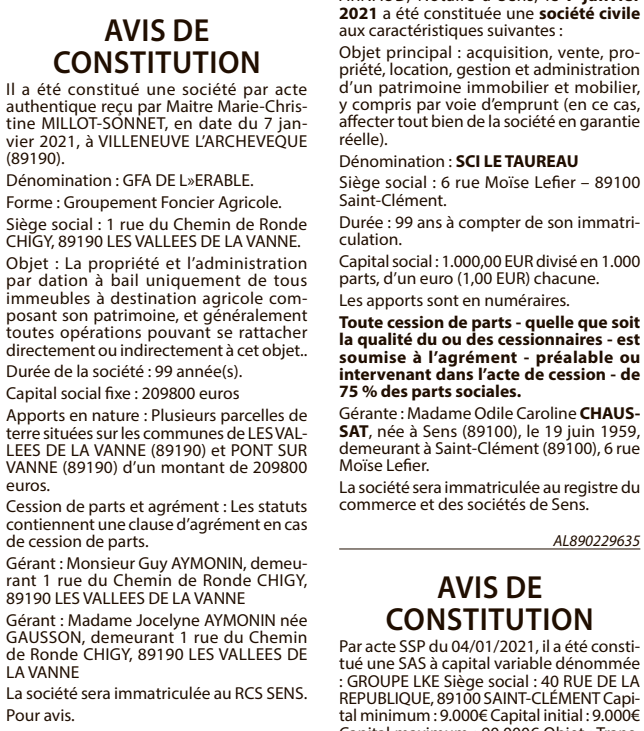
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL890229635

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/01/2021, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée : GROUPE LKE Siège social : 40 RUE DE LA REPUBLIQUE, 89100 SAINT-CLÉMENT Capital minimum : 9.000€ Capital initial : 9.000€ Capital maximum : 90.000€ Objet : Transport routier de marchandises ou location de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises avec conducteurs, assurés exclusivement à l'aide de véhicule n'excédant pas 3.5 tonnes de poids maximum. Président : M. HALIM LAMARKBI, 40 RUE DE LA REPUBLIQUE, 89100 SAINT-CLÉMENT. Directeur Général : M. MEHDI ERRIF, 16 RUE DES CHOLLETS, 89100 NAILLY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL890229644





Repas festifs

Viande de gibier : une image à moderniser

La consommation de viande de gibier reste très marginale et saisonnière. C'est pourquoi InterProchasse mène des actions pour séduire de nouveaux consommateurs.



Photo : Rafaële Boyadjian

Croquettes de perdrix aux pistaches et foie gras, une recette de blogueuse à retrouver sur le site jecuisinedugibier.fr d'InterProchasse.

En France, 15 000 tonnes de viande de gibier seraient commercialisées chaque année. 70 à 80 % de ces volumes seraient importés selon InterProchasse, qui réunit notamment parmi ses membres les représentants des producteurs de gibiers, des distributeurs de viande et la fédération nationale des chasseurs. Le gibier représenterait à peine 0,25 % des tonnages de viande consommés dans l'hexagone. Une consommation de surcroît très saisonnière. Dominique Martin-Letellier, secrétaire générale de la Fenscopa, fédération nationale des professionnels du commerce de gros en produits avicoles et gibier, estime que 75 % du gibier est commercialisé pour les fêtes de fin d'année.

Des clients plutôt âgés

Alexandre Bois, qui gère trois boucheries en Ardèche, reconnaît que la demande sur ces produits est très limitée. *« Je ne propose du gibier quasiment que sur commande. Depuis début novembre, j'ai eu quelques demandes de lièvre. Pour Noël, nous avons aussi des clients qui cherchent du faisan, plus rarement des perdreaux car le prix les freine un peu »*. Le jeune boucher s'impose de fournir du gibier français à ses clients. *« Parfois, c'est compliqué d'en trouver auprès de nos grossistes, surtout quand il s'agit de petites quantités »*, admet Alexandre Bois. Pour les fêtes, il s'approvisionne également en chevreuil, cerf ou sanglier et vend du civet cuisiné. *« Mais au maximum cela représente sur nos trois magasins 200 à 250 kg de marchandise »*, confie-t-il, avant de préciser : *« Le gibier s'adresse à une clientèle spécifique, plutôt au-delà de 45-50 ans, pour qui le civet évoque des souvenirs et qui a envie d'en manger à nouveau »*. Dominique Martin-Letellier ne cache pas que le consommateur français est un peu frileux face au gibier. *« Il a une image rétrograde de cette viande : que c'est long à cuisiner, qu'elle a une odeur forte… On a un peu de mal à se débarrasser de ces idées »*, concède la représentante des professionnels du commerce de gros.



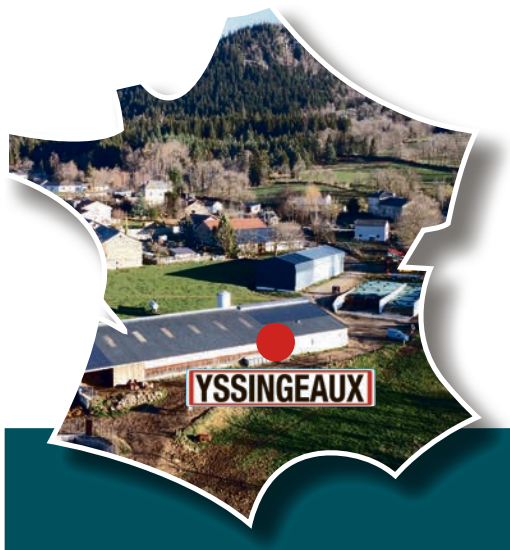
Photo Marcin Perkowski / InterProchasse

Le gibier à plumes représente l'essentiel du gibier produit en France. Un tiers des faisans chassés en Europe proviennent d'ailleurs d'élevages français.

Des blogueurs culinaires au service du gibier

D'où l'opération nationale baptisée *« Le gibier, y avez-vous pensé ? »* lancée en 2018 par InterProchasse et qui se déroule d'octobre à décembre. Son objectif : faire découvrir ou redécouvrir le gibier au consommateur. *« 400 bouchers, artisans ou professionnels en grande et moyenne surface participent cette année »*, annonce Jean-François Finot, président d'InterProchasse. Le principe : un jeu concours pour remporter un recueil de recettes édité spécialement pour l'occasion. Mais pas question de compiler les recettes des daubes de nos grands-mères. *« Nous souhaitons moderniser la viande de gibier, démontrer qu'elle peut être très facile à cuisiner »*, affirme Jean-François Finot. L'ouvrage s'articule donc autour de recettes imaginées par des blogueurs culinaires influents. Au menu : vol-au-vent de faisan et morilles, colvert au miel, croquettes de perdrix, brochettes de lièvre, burger de chevreuil au confit de poires, sanglier façon bolognaise… Une stratégie qui prend tout son sens cette année, la filière subissant de plein fouet les conséquences des mesures prises face au Covid-19. *« La viande de gibier, c'est majoritairement dans les restaurants qu'on la trouve. Avec leur fermeture imposée, les débouchés sont quasiment à zéro »*, indique Dominique Martin-Letellier. Selon elle, on frise déjà les surstocks en viande de sanglier ou de cerf. *« Les ateliers de traitement du gibier sauvage font partie des oubliés de la crise. Ils ont travaillé les bêtes qu'on leur a amenées, supporté les coûts, mais sans avoir de débouchés »*. Elle redoutait également que les tables du réveillon ne débordent pas de gibier, parce que les Français ont été contraints de fêter Noël et le Nouvel An en petit comité.

S. Sabot



HAUTE-LOIRE (43)

Paroles de jeune



Eleveur laitier aux Ollières sur la commune d'Yssingeaux (Haute-Loire), **Léo Nicolas** conduit un troupeau de 55 vaches laitières. Son objectif, atteindre l'autonomie fourragère et produire 7 000 litres de lait par vache et par an.

Un éleveur dans l'âme

■ C'est avec le sourire que Léo Nicolas nous a reçus sur son exploitation située à quelques kilomètres d'Yssingeaux au pied du suc des Ollières dans un petit village du même nom, où il a repris au 1er janvier 2018 la ferme de son oncle Jean-Claude Nicolas. Un sourire qui en dit long sur la passion qui anime ce jeune éleveur.

Si ses parents ne sont pas agriculteurs, Léo avait pour terrain de jeu la ferme de son oncle sur laquelle il a pu faire ses premières armes. Puis, c'est chez un voisin Jean-Luc Margerit éleveur laitier lui aussi avec en plus un atelier de transformation du lait, que le jeune a fait son apprentissage dans le cadre d'une formation BTS Acse suivie à l'ISVT au Puy. Son examen en poche, il souhaitait poursuivre sur une licence pro qui a malheureusement été fermée cette année-là faute de candidats. Il est alors devenu salarié dans un groupement d'employeurs, et partageait son temps entre la ferme de M. Margerit et celle de Jean-Claude. *«J 'ai appris beaucoup au contact de ces deux éleveurs, de bons éleveurs.»*

Il a choisi la production laitière

Sans pression, il a préparé sa future installation progressivement. Au 1er janvier 2018, il saute le pas et remplace son oncle qui faisait valoir ses droits à la retraite. Ce dernier avait un cheptel de 45 laitières multiraces, et élevait une quarantaine de veaux gras par an qu'il vendait en circuit court directement à un boucher local.

Léo, lui, a souhaité se concentrer sur la production laitière. Il a augmenté le troupeau, par renouvellement interne, pour atteindre 55 vaches de races Montbéliarde et Abondance. Il n'a pas de préférence pour l'une ou l'autre : *« je vise 2/3 de Montbéliardes et 1/3 d'Abondances. Je veux produire du lait de qualité et à moindre coût. Je choisis aussi la rusticité »*. Il a dû investir pour agrandir la stabulation à logettes et l'espace de stockage des fourrages, et construire des silos-couloirs.

Dès son installation, Léo Nicolas a fait le choix d'adhérer à Haute-Loire Conseil Élevage. *« Ça m'a été conseillé lors de mon installation. J'ai bien voulu m'engager. »*

S'il a repris un bon troupeau, comme le confirme Vincent Brunel technicien, le jeune éleveur manquait pourtant de connaître les performances de chacune de ses vaches. Le Contrôle laitier est pour lui un outil qui lui permet de *« connaître le potentiel de chaque vache pour me guider sur la sélection. C'est aussi un suivi technique du troupeau avec des conseils en nutrition, sur l'état de santé des animaux…»*.


Léo Nicolas élève 55 laitières sur une exploitation de 68 ha. DR

Et cet outil, Léo l'utilise beaucoup pour mesurer l'évolution de son troupeau. Et de donner ses chiffres : 280 000 l produits en 2018 avec 44 de TB, 34 de TP et 161 000 cellules ; et en 2020 environ 373 000 l produits, 43 en TB, 35 en TP et idem en cellules. Des chiffres très bons que Vincent Brunel complète, avec un IVV (Intervalle vêlage/vêlage) de 392 jours, 1,5 IA/vache et 61% de vaches remplies du premier coup. Le technicien souligne : *« même si Léo est parti avec un troupeau déjà bon, il continue à améliorer les performances de ses vaches »*.

Viser plus d'autonomie

Pour cela, le jeune éleveur travaille notamment sur la ration et en particulier sur le fourrage. Il a introduit le maïs ensilage dans sa ration. Avec l'appui de CEL43, il essaye d'optimiser la date des ensilages, fait pâturer plus tôt, et surveille bien ses animaux pour réagir au plus tôt en cas de problème. Avec ses 58 ha de surface utile dont 46 d'herbe, il est un peu juste et doit chaque année acheter du fourrage et de la paille pour environ 8 000 euros. *« Pour l'avenir, je souhaite arriver à être autonome sur mon exploitation, et pour cela je vais ajuster mon troupeau à la surface dont je dispose. »* Et là, le jeune homme souligne un aléa qui vient contrarier ses plans : *« sur le secteur, nous sommes confrontés à de nombreux dégâts sur nos parcelles, dus aux campagnols terrestres et aux sangliers. Une situation qui devient très problématique…»*

> « J'étais bien préparé avant mon installation. Je ne me suis pas lancé dans l'inconnue. »

Léo Nicolas est confronté sur ce secteur à une forte pression foncière. Il ne pourra donc certainement pas s'agrandir, peut-être aller jusqu'à 70 ha et augmenter un peu les terres labourables. Alors, il envisage de progresser en production laitière par vache et ainsi diminuer l'effectif pour arriver à 50 laitières à 7 000 litres. Il n'affiche pas d'ambition démesurée. Lui, ce qu'il veut c'est *« optimiser ce que j'ai et tirer une rentabilité de mon système »*. Plus tard, il pourrait investir pour gagner un peu de temps.

« Une installation réussie »

Le conseiller CEL43, Vincent Brunel met en avant le côté *« raisonné »* de l'élevage de Léo. C'est *« une installation réussie »*, dit-il. Et Léo ajoute *« j'étais bien préparé, je ne me lançais pas dans l'inconnue »*. Son apprentissage et son expérience de salarié l'ont effectivement aidé dans la conduite de son troupeau, et l'appui technique dont il bénéficie aujourd'hui lui permet d'aller encore plus loin dans la maîtrise de ses charges et dans l'évolution des performances de son troupeau.

« Quand on voit qu'on évolue, que ça marche, ça encourage », résume Léo qui reste toutefois vigilant face aux investissements qu'il devra prévoir et à l'évolution des prix des intrants et du prix du lait, qui peuvent influer sur le résultat de l'exploitation.

Passionné, volontaire, réaliste, le jeune éleveur est fier de son métier. ■

Suzanne Marion

il aime

- vivre au cœur de la nature
- le sport
- les sorties entre amis

il n'aime pas

- rester sans rien faire
- les préjugés négatifs sur l'agriculture
- le pessimisme

SON PROFIL

- 27 ans.
- Bac scientifique S au lycée Sacré Coeur à Yssingeaux. BTS Acse par apprentissage à l'ISVT au Puy.
- 5 années de salariat dans un groupement d'employeurs avec un mi-temps sur l'exploitation de Jean-Luc Margerit un voisin producteur laitier qui fait de la transformation de produits laitiers, et un mi-temps chez Jean-Claude Nicolas son oncle, dont il reprendra l'exploitation.
- Installation au 1er janvier 2018 avec 45 laitières sur 68 ha dont 12 ha de céréales et maïs ensilage autoconsommés, 12 ha de prairies temporaires et le reste en prairies permanentes.
- 280 000 litres de lait en 2018 ; + de 370 000 l en 2020 avec 55 vaches.

COMITE D'AGRICULTURE DE SEMUR-EN-AUXOIS

SEMAINE COMMERCIALE DANS LES ELEVAGES REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Du 18 Au 23 Janvier 2021



EARL DE BEAUMONT



EARL GABORY



EARL GUENOT NICOLAS



EARL LECHENAULT

GAEC CHOUBLEY



EARL VIRELY



GAEC BAUDOT



GAEC BAULOT



GAEC LECHENAULT



GAEC DE L'ELEVAGE TERREAU



GAEC DE LA FONTAINE



GAEC FROIDUROT



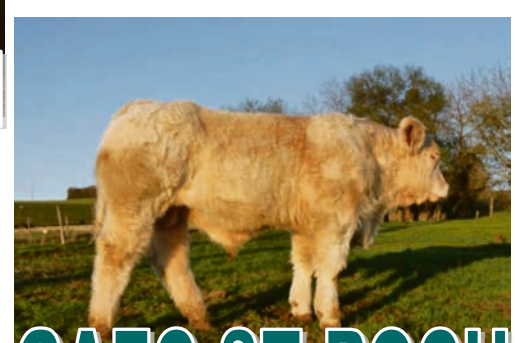
LUCAND FRANCOIS



GAEC RENON



GAEC MENETRIER PARISOT



GAEC ST ROCH



MANIERE FRANCOISE



SCEA RIOTTE SCHRAPFER

Renseignements : Comité d'Agriculture de Semur en Auxois

Tel : 03 80 90 68 80 ou 06 07 75 59 74

Et sur le site https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/